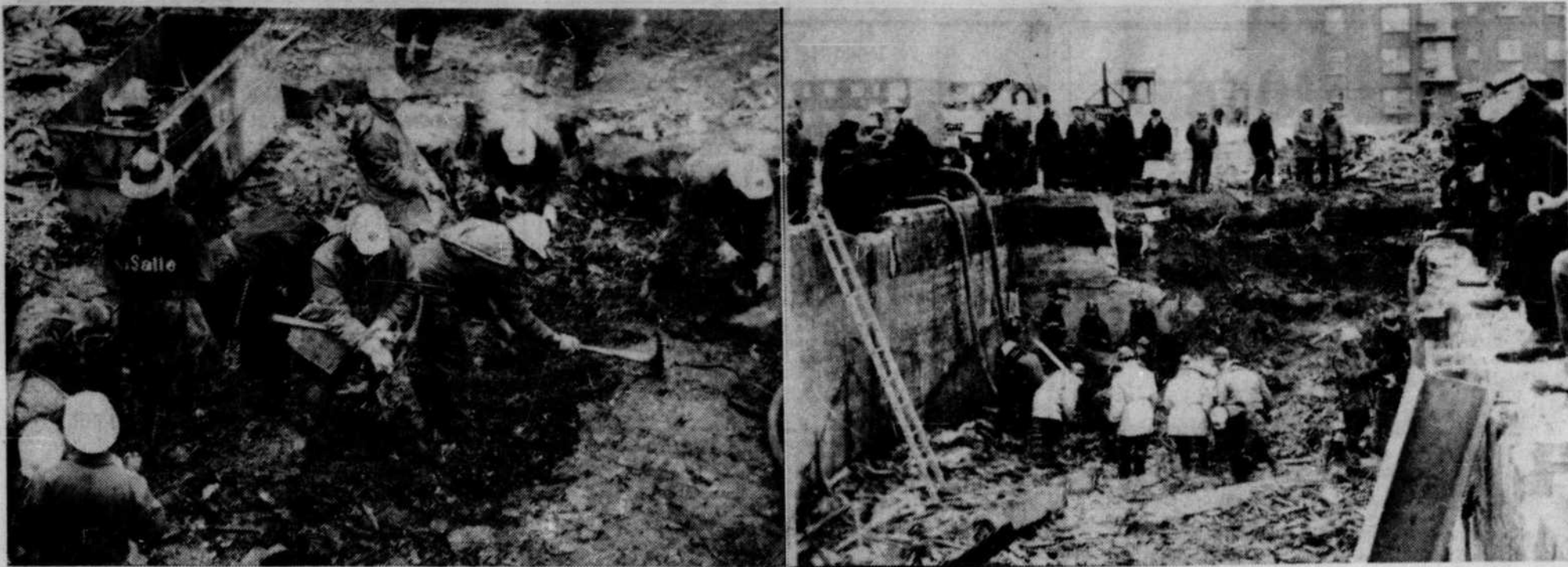




Tantôt au pic, tantôt à mains nues, les sauveteurs ont passé les ruines au tamis, dans l'espoir d'y trouver un quelconque souffle de vie. (Photo Le Devoir, par Denis St-Jean)

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LVI — NO 50

MONTREAL, MARDI 2 MARS 1965

Hécatombe à La Salle: 23 morts dans une explosion

par Mario CARDINAL

On ne saura qu'aujourd'hui combien de personnes sont mortes dans l'explosion qui a fait éclater une maison de rapport de 24 logements, hier matin, à LaSalle. A 10 heures hier soir, 23 corps avaient été retirés des ruines et les fouilles se poursuivaient.

Toute la journée, des centaines de volontaires ont déplacé des tonnes de briques, de planches et de fer tordu, à la recherche de survivants et de cadavres.

La déflagration s'est produite à 8 h. 15, à l'heure où nombre de personnes sont déjà parties pour le travail mais à l'heure aussi où les enfants s'apprêtent à partir pour l'école. Hier soir, il n'était pas possible encore de déterminer le nombre de disparus. Dans le chaos épouvantable qui a immédiatement suivi l'explosion, les gens qui sont parvenus à fuir l'immeuble se sont réfugiés chez des voisins, d'autres ont erré çà et là toute la journée autour des débris à la recherche d'un enfant, d'un parent. Le décompte était impossible, d'autant plus qu'hier soir, on ne savait pas trop bien encore combien de personnes habitaient la maison: certains ont parlé de 200, mais le chiffre qu'on attribue au concierge — 140 — paraît plus juste.

On ne connaît pas davantage le nombre de blessés qui dépasserait 50. Toutes les ambulances disponibles dans la partie ouest de l'île de Montréal ont été dépêchées sur les lieux, les blessés ont été transportés dans divers hôpitaux, à St-Joseph de Lachine, à l'hôtel de LaSalle, à celui de Verdun.

Une morgue s'est improvisée sur place. Déjà à 9 h. 30, hier matin, sept corps avaient été trouvés et transportés au Centre civique de LaSalle, situé à une couple de milles de la tragédie.

UNE HECATOMBE

L'immeuble détruit, genre de maison semi-rectangulaire à trois étages, était situé rue Jean-Milot, à l'angle de la rue Bergevin, dans un pâté de maisons de rapport construites en série à moins d'un mille du pont de Ville St-Pierre, par l'entreprise LaSalle Heights. Le prix du loyer variait de \$50, à \$80.

Sous la force de l'explosion, la toiture a volé en l'air et 18 des 24 logements ont été réduits en miettes. Des briques ont été retrouvées à quelques centaines de pieds de là, des automobiles ont été refoulées à une trentaine de pieds. Selon des témoins, l'immeuble s'est effrité en quelques secondes et ce n'est qu'après que le feu s'est déclaré, pour se propager au reste de la maison et à deux autres maisons de rapport à peu près semblables.

Des employés de LaSalle Heights, dont le bureau de location est situé à moins de 100 pieds du lieu de l'hécatombe, ont tenté dès le début de secourir les victimes. Deux énormes grues de Beaver Construction qui étaient à l'œuvre à peu de distance de là ont été déplacées vers le lieu du sinistre pour aider à déplacer les ruines fumantes au cas où par miracle des victimes auraient pu survivre à l'explosion, sous les débris. Effectivement, au moins un cas de sauvetage a été rapporté, celui d'un enfant de 10 ans qu'on a littéralement déterré avec les mains après qu'un secouriste eut perçu un faible cri sous les décombres.

LES CAUSES

Il semble ne faire de doute que l'explosion est attribuable au gaz naturel. Peu de temps après la tragédie, deux membres au moins de l'Institut médico-légal de la Sûreté provinciale, MM. Bernard Péclet et Dansereau, étaient sur les lieux pour amorcer une enquête qui s'annonce devoir être extrêmement longue, étant donné l'état de destruction à peu près totale dans lequel se trouvent les éléments d'analyse.

La rapidité avec laquelle l'enquête a été entreprise a d'ailleurs été confirmée vers deux heures après-midi par le procureur général, M. Claude Wagner, qui a visité les lieux avec le premier ministre, M. Lesage. Ce dernier se trouvait à Montréal où il prononçait une causerie devant les membres du Club de Réforme.

La Corporation de gaz naturel a dépêché une équipe dans le secteur et on croit savoir que toutes les conduites adjacentes à celle qui amenait le gaz dans l'immeuble détruit ont été examinées. Elle a fermé le gaz aux quatre immeubles endommagés par l'explosion. Les enquêteurs devront déterminer si l'explosion est attribuable à la conduite maitresse, dont la Corporation a la responsabilité, ou aux conduites auxiliaires qui portent le gaz dans chacun des logements et dont l'installation a été faite par des plombiers.

Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre des transports et député de Jacques-Cartier, comté où s'est produite la déflagration, a accompagné MM. Lesage et Wagner. Le premier ministre est resté assis devant l'ampleur de la tragédie. Apercevant un amas de débris, il a dit: "J'ai le sentiment qu'il y a des victimes là-dessous!". Plus tard, il devait promettre que son gouvernement fera tout ce qui est possible pour venir en aide aux familles des victimes. Il a dit ne pas savoir exactement la forme que pourrait prendre cette aide mais "il y a eu assez de souffrances comme cela, a-t-il ajouté; nous verrons à ce que personne n'ait à souffrir davantage d'un tel désastre".

Le commissaire provincial des incendies, M. F.X. Perreault a aussi visité l'endroit.

LES SECOURISTES

A part quelques employés de l'entreprise LaSalle Heights et quelques passants, les premiers secouristes arrivés sur les lieux furent une couple de centaines de marins, cantonnés aux immeubles du service d'approvisionnement de la Marine canadienne, à LaSalle. Puis arrivèrent tous les ambulances, les fourgons, les automobiles de la police qui étaient disponibles dans l'ouest de l'île de Montréal. Durant toute la journée, des contingents de secouristes volontaires sont venus prêter main

Voir page 10: Hécatombe à LaSalle



Au beau milieu du petit déjeuner, tel un châteaude cartes, l'immeuble s'est effrité en quelques secondes. Il était du modèle de celui qu'on voit à l'arrière-plan. (Photo Le Devoir, par Denis St-Jean)

13 des 23 victimes étaient des enfants

Treize des 22 corps retirés hier des ruines de LaSalle étaient des corps d'enfants. Le coroner Marcel Trahan qui a passé toute la journée à la morgue improvisée du Centre civique de LaSalle, a précisé en fin d'après-midi que 13 des 22 morts avaient été identifiés. Il a révélé les noms de quelques-uns d'entre eux. Ce sont: Sharron Peard, âgée de neuf ans.

Kevin Peard, âgé de deux ans, frère de Sharron.

Nancy McGuigan, d'âge inconnu.

Caroline McGuigan, âgée de 10 ans, fille de Nancy.

Gordon McGuigan, âgé de 12 ans, fils de Nancy.

Joanne Czapco, âgée de sept ans.

Brenda Czapco, âgée de cinq ans.

Marielle Quesnel, âgée de 33 ans.

Gail Sylvia, âgée de 10 ans.

Jim Dyer, âgé de 35 ans, un chambreur à l'appartement Czapco.

M. Jean-Marc Thibault, âgé de 44 ans.

Mme Jean-Marc Thibault, âgée de 51 ans.

Télégramme de sympathie de Pearson

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a fait parvenir un message de sympathie à LaSalle par suite de l'explosion qui a détruit hier matin une maison de rapport de cette banlieue montréalaise.

"Tous les Canadiens sont profondément bouleversés et attris-

tés par le désastre qui a frappé votre ville aujourd'hui, écrit M. Pearson au maire de Ville LaSalle. Au nom du gouvernement du Canada, j'exprime notre profonde sympathie aux blessés qui survivent ainsi qu'aux familles et amis des victimes et des disparus."

Lesage: primauté du français sans l'unilinguisme

par Evelyn GAGNON

Le premier ministre Lesage a déclaré hier que la primauté du français au Québec est une nécessité vitale, ainsi qu'une condition essentielle d'un bilinguisme et d'un biculturalisme véritables au Canada. Il s'est toutefois dit opposé à ce que le gouvernement provincial impose l'unilinguisme français par la législation. "A mon sens, a-t-il dit, ce serait mettre la charrue devant les bœufs. Ce serait même dangereux à cause de l'illusion confortable qui en résulterait".

Prenant la parole au Club de Réforme de Montréal, à l'occasion d'un déjeuner-causerie, M. Lesage a affirmé: "Ce n'est pas par voie de législation que l'on améliorera en pratique la situation du français au Québec. Il faut plutôt que l'on puisse trouver, chez les Québécois, une volonté clairement manifestée par des actes et des exemples".

Le français doit être au Québec la langue de la vie courante dans tous les domaines, explique le premier ministre. Il ne doit pas "se contenter d'être la langue des subalternes dans le commerce et l'industrie; il doit être la langue usuelle de nos techniciens, ingénieurs, experts et chefs d'entreprise".

Ainsi M. Lesage déplore que les universités et les écoles techniques aient constamment recours à des manuels de langue anglaise. "Cet usage abusif, dit-il, conditionne nos futurs ingénieurs, nos futurs médecins, nos futurs techniciens à envisager le français comme langue d'importance secondaire et les techniques françaises comme nécessairement en retard sur les techniques américaines. Est-il nécessaire de souligner que

plusieurs des techniques les plus audacieuses tant en médecine qu'en génie ont à leur origine des concepts français".

Mais la primauté du français ne s'exprimera pas seulement dans l'enseignement supérieur. Elle doit se manifester aussi, a dit M. Lesage, dans toutes les entreprises commerciales et industrielles du Québec où les documents de travail devraient être en français, "ou à la rigueur bilingues, pour que les employés d'administration interne n'aient pas à se servir nécessairement de l'anglais comme langue de travail quotidien".

De même, la primauté du français doit apparaître dans l'administration fédérale au Québec. Tous les fonctionnaires, qu'ils soient employés de bureaux ou de ministères du gouvernement fédéral, ou de sociétés de la couronne relevant du gouvernement fédéral, ou encore des membres des forces armées et de la Gendarmerie royale, doivent pouvoir "se servir du français comme langue de travail, utiliser des formulaires français et communiquer en français avec leurs supérieurs de la capitale fédérale".

L'allusion de M. Lesage à la Gendarmerie, dont les audiences de la Commission Dorion à Ottawa ont récemment mis au jour l'unilinguisme anglais, a suscité de chaleureux applaudissements de l'auditoire.

Le premier ministre a de plus invité les hommes d'affaires canadiens-français à cultiver cette fierté naturelle de leur langue qui les poussera à donner à leurs entreprises des raisons sociales françaises, à arborer leur véritable visage français et à prendre des mesures immédiates pour "débarrasser

Devant une hécatombe

L'explosion qui a pulvérisé vingt-quatre logements, hier matin, à LaSalle, suscite naturellement une profonde sympathie pour les victimes; au moment où nous écrivons ces lignes, on déplore plus de 20 morts. LE DEVOIR se joint aux autorités et à tous les groupes qui ont déjà exprimé leurs condoléances aux familles éprouvées par cette tragédie.

Mais une telle catastrophe suscite aussi beaucoup d'inquiétude. Le procureur général, M. Wagner, a annoncé une enquête immédiate sur les causes de l'explosion, et l'on ne peut qu'approuver la célérité de cette initiative qui aura permis des recherches aussi efficaces que possible avant que qui que ce soit ait pu, volontairement ou non, supprimer des indices ou gêner des constatations.

La nature de cet accident, et des cas plus ou moins semblables qui se sont produits depuis quelques années, fait penser au gaz naturel, car de pareils désastres étaient inconnus à Montréal avant l'arrivée de ce produit récent dans notre région. Rien ne permet encore d'avoir plus que des soupçons à ce sujet, et l'enquête doit d'abord déterminer la cause précise de l'explosion.

Les autorités doivent faire toute la lumière possible sur cette catastrophe, non seulement pour prévenir de nouvelles hécatombes mais aussi pour empêcher que la panique s'empare de la population, car tout le monde peut se croire menacé.

L'ampleur de cette hécatombe exige que l'enquête soit approfondie, que tous les faits pertinents soient révélés au public pour calmer les angoisses bien explicables, et aussi que l'on ouvre les dossiers de toutes les explosions analogues qui ont eu lieu depuis quelques années dans la région montréalaise.

LA DIRECTION.

Deux notes dramatiques dans une terne journée d'audience de la "B.B."

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — La première journée d'audience de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, terne dans l'ensemble comme le sont toujours pareils événements, a fini et commencé sur une note dramatique.

M. Louis Foisy-Foley, l'un des membres de la délégation de l'Eglise unie du Canada qui fut la dernière à se présenter devant la Commission, a dénoncé sans ambages le sort injuste que font les protestants de langue anglaise et les catholiques de langue française aux 85.000 protestants de langue française. "Il tient presque du miracle que les protestants français aient conservé leur langue puisque la société canadienne-française leur a fermé toutes les portes," a-t-il dit avec émotion.

Premier témoin de la journée, M. A. W. Trueman, directeur du Conseil des Arts du Canada, parlant d'abord en son nom personnel, a pris la défense du rapport préliminaire de la Commission contre toutes les critiques formulées depuis sa publication jeudi. "Il est, a-t-il dit, l'effort le plus important qu'ait consenti le pays ces dernières années dans les sens de la compréhension, de la réconciliation et de la collaboration entre les deux groupes fondateurs".

Neuf groupements se sont présentés devant la Commission. Les commissaires ont consacré environ trois quarts d'heure à interroger chaque délégation, tirant des éclaircissements sur certains points et approfondissant des points de vue contenus dans les mémoires.

MM. André Laurendeau et Davidson Duntton ont présidé tour à tour. Les 10 commissaires étaient présents et ils ont tous participé activement à la discussion avec les délégations. En réponse à une question du commissaire Royce Frith, M. Foisy-Foley, directeur de la publication protestante de langue française "Credo", a reproché avec amertume à ses collègues de langue anglaise — du Québec, particulièrement — d'observer l'attitude si souvent déplorée chez les catholiques de langue française qui font de "la langue, la gardienne de la foi". Avec le résultat que les protestants québécois de langue française ont été forcés d'attendre jusqu'à 1960 avant d'avoir des écoles dans leur langue.

"Jusqu'à là, a dit M. Foisy-Foley, le protestantisme canadien-français n'avait de français que le masque cachant son visage d'anglais. Voilà pourquoi, devant la Commission Parent, les protestants de langue française ont pris fait et cause pour les recommandations du mouvement laïc de langue française en faveur d'écoles non confessionnelles".

Afin d'illustrer l'état d'esprit des protestants de langue française, M. Frith s'inquiétait de savoir si les 85.000 protestants de langue française entretenaient avec le reste des Canadiens français des rapports intimes.

M. Eugène Forsey, président de la délégation, a d'abord répondu que plusieurs de ses collègues de langue française étaient détachés du Canada français et que cette brisure posait à l'Eglise un "problème déchirant". Puis, il a cédé la parole à M. Foisy-Foley.

Celui-ci n'a pas été moins dur à l'égard des catholiques de langue française. Il a affirmé que les protestants de langue française étaient à toutes fins pratiques bannis de la vie canadienne-française.

"L'Institut canadien-français d'Ottawa (dont la délégation avait précédé celle de l'Eglise unie devant la Commission) refuse d'accepter dans ses rangs des gens comme moi parce qu'ils sont protestants, a dit M. Foisy-Foley. "Personne ici ne contestera que je suis bel et bien Canadien français, pourtant je ne suis guère aux yeux de la Société nationale des Canadiens français, la Saint-Jean-Baptiste. Si les protestants de langue française ont conservé leur langue et leur culture, cela tient presque du miracle puisqu'on leur a fermé toutes les portes".

Afin d'illustrer l'état d'esprit des protestants de langue française, M. Frith s'inquiétait de savoir si les 85.000 protestants de langue française entretenaient avec le reste des Canadiens français des rapports intimes.

"Nous devons, comme on nous le répète depuis notre jeunesse, parler notre langue et la bien parler, a déclaré M. Lesage. Car si, comme je l'ai répété avec insistance dans ce discours, nous redoutons de la voir réduire au rang de langue folklorique, commençons par n'être pas les premiers coupables, les premiers traités, les premiers colonisés, chez nous, en public, sur les scènes de théâtre, à la radio et à la télévision".

Le premier ministre a d'autre part répondu aux critiques formulées par le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, contre la formule de rapatriement de la constitution canadienne.

Le droit de veto sur tout amendement constitutionnel qu'aura chacune des provinces n'est pas seulement une arme défensive, a dit M. Lesage. Elle est aussi une sorte d'arme offensive dont le Québec pourra se servir, en guise de pouvoir de persuasion.

"En réalité, a-t-il dit, deux hypothèses sont possibles: ou bien le Québec et le reste du Canada désirent des changements dans la même direction, et alors le veto des autres provinces est inoffensif; ou bien le Québec demande des réformes dans un sens (disons la décentralisation) et le reste du Canada demande des réformes dans un autre sens (disons la centralisation). Dans ce dernier cas, il est vrai que les autres provinces peuvent bloquer les réformes proposées par le Québec, mais le Québec peut à son tour bloquer les réformes que désirent les autres provinces. Dans de telles circonstances, il n'y aurait d'autre solution que de reconnaître des vocations différentes pour le Québec d'une part et les autres provinces d'autre part".

MÉTÉOROLOGIE

Nuageux, doux; neige ou pluie.
Min.: 25 — Max.: 35

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR SAINT SIMPlice

Les librairies
F. PILON INC.

Papeteries — Dactylographes
Accessoires de bureau

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DESSINATEUR DEMANDÉ

Avec expérience dans l'élaboration des dessins de filerie et de structure pour appareillage électrique, haute et basse tensions, tableaux de contrôle et de commande.

Le candidat devra être bilingue.

Ecrire à : Case 1183, Le Devoir

CHEF, DIVISION de la LIAISON

\$14,100 — \$15,100

ministère de la Citoyenneté et de l'immigration

Le titulaire sera chargé d'élaborer et d'administrer un programme de civisme national.

Qualités : diplôme universitaire dans une des sciences sociales, au moins dix ans d'expérience pertinente et aptitude éprouvée à établir et à maintenir la direction et le contrôle en matière administrative.

Pour obtenir des précisions et des formules de demande, prière d'écrire SANS TARDER à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, et de demander la circulaire 65-752.

ADJOINT A L'ADMINISTRATION DE SUPERMARCHES

Notre département de l'administration des marchés requiert les services d'un collaborateur actif.

Les fonctions premières comprennent l'analyse du coût d'opération de nos marchés et la recommandation de mesures décisives d'amélioration. Une participation active à l'exécution de différents programmes d'entraînement et de contrôle visant les effectifs de main-d'œuvre, les méthodes de travail, l'établissement de budgets et les normes de production dans le domaine des supermarchés, vous est offerte.

Le candidat vraiment désireux de réussir, gradué d'université, possédant une vaste expérience dans des fonctions connexes, y trouvera l'occasion d'accéder à un poste comportant des responsabilités encore plus engageantes.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé à :

STEINBERG — MIRACLE MART

110 ouest, boulevard Crémazie
PLACE CRÉMAZIE

INGENIEUR EN ORGANISATION INDUSTRIELLE (INDUSTRIAL ENGINEER)

L'ampleur de nos chantiers de Manicouagan-Outardes nous permet d'offrir un poste très intéressant à un ingénieur en organisation industrielle (industrial engineer) expérimenté.

Le titulaire se rapportera directement au gérant d'un chantier et devra élaborer et implanter un programme d'action couvrant les différentes activités du chantier, entre autres :

- Systèmes, et procédures administratives
- Utilisation de la main-d'œuvre, de l'équipement et de l'outillage
- Programme d'entretien préventif

Le titulaire sera responsable de l'équipe Organisation et méthodes et devra justifier auprès du gérant les additions au personnel de cette équipe. Les études seront faites sous sa surveillance et en étroite collaboration avec le personnel du Service concerné.

EXIGENCES :

Le candidat doit être diplômé d'une école de génie et posséder un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la construction lourde ou dans les activités connexes. Il doit de plus avoir agi comme ingénieur en organisation industrielle durant au moins trois (3) ans. Le candidat doit parler et écrire correctement le français et l'anglais, et être consentant à résider dans un chantier.

SALAIRE :

Ce poste intéressera les candidats qui gagnent actuellement environ \$9,000.

Toutes les demandes demeureront strictement confidentielles

Prière de faire parvenir son curriculum vitae, en ayant soin de mentionner le numéro 65-051-1, au

Service de l'Embauchage.

HYDRO-QUÉBEC

75 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 1, Qué.

AVOCATS

JUSQU'À \$8,640

OTTAWA ET MONTRÉAL

MINISTÈRE DU TRAVAIL — OTTAWA (Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation). Donner des avis juridiques, y compris les avis concernant les questions qui relèvent de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'Etat; préparer les dossiers à présenter au ministre de la Justice.

Pour les postes suivants, il faut savoir le français et l'anglais

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE — Montréal — Donner des avis juridiques, y compris les avis concernant les questions qui relèvent de la Loi sur l'assurance-chômage; témoigner devant le tribunal criminel dans le district judiciaire de Montréal.

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION OTTAWA — Donner des avis juridiques, y compris les avis concernant les questions qui relèvent de la Loi sur la radiodiffusion; rédiger des lois et des documents juridiques.

COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES — OTTAWA — Étudier des demandes pour l'exercice de la Prerogative royale de clémence sauf dans le cas de peine capitale, et des demandes de clémence dans le cas d'amendes et de saisies; préparer des dossiers sur des questions de fait et de droit.

QUALITÉS

Etre membre en règle, ou admissible à le devenir.

a) du barreau de l'une des provinces ou de l'un des territoires du Canada, pour les postes au ministère du Travail, au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

b) du barreau de la Province de Québec pour le poste à la Commission d'assurance-chômage.

On se procure précisions et formules de demande aux bureaux de poste, aux succursales du Service national de placement ou aux divers bureaux de la Commission du service civil du Canada.

Prière de rappeler le numéro de concours 65-850.

LES MINISTÈRES DE L'INDUSTRIE ET DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE — OTTAWA

demandent un agent dont les fonctions seront de diriger les sections de la statistique et du traitement des données de la Direction des services généraux.

\$14,100 — \$15,100

Comme chef de la division, il devra déployer de grands talents d'administrateur afin de fournir des services efficaces de planification, de consultation et d'exploitation en matière d'analyse statistique et de traitement des données.

Qualités : diplôme universitaire en économie, en commerce ou dans un domaine connexe; de nombreuses années d'expérience de grande portée dans la mise au point et l'organisation de programmes dans un domaine connexe.

Pour obtenir précisions et formules de demande, prière d'écrire SANS TARDER à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, et de demander la circulaire 65-2091.

ANALYSTES TRAITEMENT DES DONNÉES

A cause du rapide développement de notre entreprise, des postes intéressants, au sein de notre Service de traitement des données, sont offerts à ceux qui possèdent une solide expérience en programmation. Le travail consiste à étudier et à élaborer diverses phases d'applications commerciales traitées au moyen d'ordinateurs électroniques.

EXIGENCES :

Les candidats doivent avoir fait une 12e année d'études, mais de préférence, posséder une formation universitaire, et une expérience en programmation et analyse. Il importe de parler et d'écrire couramment le français et l'anglais.

NOTE :

A des diplômés en commerce (B. Sc. Com.) ayant de 1 à 3 ans d'expérience et intéressés par le traitement des données, nous offrons des postes les conduisant à ceux d'analystes.

Toutes les demandes demeureront strictement confidentielles

Prière d'adresser son curriculum vitae, en ayant soin de mentionner le numéro 65-041-1, au

Service de l'Embauchage.

HYDRO-QUÉBEC

75 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 1, Qué.

Directeur du Personnel

Notre client, un important manufacturier de produits de consommation, requiert un administrateur pour prendre la direction de ses services du personnel. L'usine est située dans la région métropolitaine.

Le candidat sera bilingue, détenteur d'un diplôme universitaire et possèdera plusieurs années d'expérience dans les différentes sphères de l'administration du personnel.

Traitement : Comparable au salaire d'un administrateur expérimenté.

Discrétion et réponse assurées.

LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

Edifice du Square Dominion, Montréal 2, UN 6-2807

Conseillers en sélection professionnelle depuis 1927



Quelques projets à l'étude

Contrôles en milieux fluides
Systèmes de navigation terrestre
Contrôles de fusées
Instrumentation optique
Indicateurs-détecteurs par ondes sonores

CARRIÈRE INTERESSANTE POUR

INGENIEURS

(seniors, intermédiaires, juniors)

Nous sollicitons les demandes d'emploi de la part d'ingénieurs qualifiés et de diplômés en Sciences — (physique-mathématiques) désireux de participer à l'étude des projets ci-haut mentionnés et à la recherche dans des sphères connexes. Les candidats recherchés tout en travaillant en groupes de nombre limité seront appelés à endosser des responsabilités individuelles très importantes. Les différentes branches du Génie concernées incluent :

- l'Electro-mécanique (senior)
- la Mécanique (projets à l'étude)
- l'Electronique (circuits transistorisés)
- les Systèmes (contrôles non linéaires)
- l'Aéro-mécanique (contrôle par fluides)

pour secondar nos INGENIEURS, nous avons besoin aussi :

de DESSINATEURS PROJTEURS (seniors)

- en Electro-mécanique
- en Equipement de vérification (méc.)
- en Outillage

de TECHNOLOGISTES (seniors)

- en Electronique

Notre Compagnie établie dans la région de Montréal depuis près de 35 ans, offre des conditions excellentes pour un travail stable dans un milieu professionnel et un salaire intéressant.

Veuillez communiquer par écrit, et en toute confiance, incluant tous les détails utiles, au soin du :

Directeur du personnel,
Aviation Electric Limited,
C.P. Postal 2140,
Montréal 9, Québec

VÉRIFICATEURS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

JUSQU'À \$6,630

On demande pour affectation à Halifax, Fredericton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver des personnes possédant l'expérience appropriée dans le domaine de la vérification des comptes. Il y a actuellement 38 postes à remplir.

Sont invitées à présenter une demande les personnes ayant un diplôme universitaire et de deux à quatre ans d'expérience en vérification et les personnes sans diplôme ayant cinq ans d'expérience.

Pour certains emplois, il faut savoir le français et l'anglais.

On se procure précisions et formules de demande, aux bureaux de poste dans les grands centres, aux succursales du Service national de placement ou au bureau le plus proche de la Commission du service civil du Canada.

Prière de rappeler le numéro de concours 65-650.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

CITÉ DE HULL

INGENIEUR CIVIL DEMANDE

Le conseil municipal de la cité de Hull recevra jusqu'à quatre (4) heures de l'après-midi, le 1er avril 1965, des demandes d'emploi au poste d'ingénieur en chef de la cité. Les formules de demande d'emploi peuvent être obtenues en s'adressant au greffier de la cité, hôtel de ville, Hull, P.Q.

Toute personne intéressée à ce poste doit posséder au moins dix (10) ans d'expérience au service d'une municipalité et est priée de faire connaître le salaire désiré ou toutes autres conditions jugées nécessaires. Nous tiendrons compte de l'expérience pratique lors de l'établissement du salaire initial. .. Hull, 25 février 1965.

Roland Stevens,
Greffier de la Cité.

INGENIEURS EN ORGANISATION INDUSTRIELLE (INDUSTRIAL ENGINEERS)

En vue d'étendre sur une plus grande échelle l'organisation scientifique du travail dans nos divers secteurs, des postes particulièrement intéressants sont offerts à des ingénieurs en organisation industrielle (industrial engineers).

Ces postes de commande sont offerts au siège social. Les titulaires devront, entre autres tâches, participer à l'élaboration et à la coordination des programmes d'amélioration des méthodes, à l'échelle de l'entreprise, en ce qui concerne l'entretien, la construction et l'exploitation.

EXIGENCES :

Les candidats doivent être diplômés en génie et posséder de trois à dix ans d'expérience dans l'industrie, dont au moins deux comme ingénieurs en organisation industrielle. Ils doivent parler et écrire couramment le français et l'anglais.

SALAIRES

Ces postes intéresseront les personnes qui gagnent actuellement environ \$9,000 par année.

Toutes les demandes demeureront strictement confidentielles

On doit faire parvenir son curriculum vitae, en ayant soin de mentionner le numéro 65-021-1, au

Service de l'Embauchage

HYDRO-QUÉBEC

75 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 1, Qué.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Ministère de l'Éducation — Québec

DIRECTEURS DE SERVICES — Direction générale des programmes et examens (Concours 65 — 945)

Traitement initial selon la compétence: \$12,000 - \$14,000

Directeur du service: programmes élémentaires programmes secondaires programmes post-secondaires professionnels programmes pour adultes programmes pour l'enfance exceptionnelle formation des maîtres

DESCRIPTION DES FONCTIONS: Promouvoir les recherches nécessaires pertinentes à l'évolution du service en collaboration étroite avec le service de la recherche; assurer la coordination des diverses matières inscrites aux programmes; travailler avec les autres directeurs de service à l'élaboration des programmes de formation des maîtres.

FORMATION ET EXPERIENCE: Détenir une licence au niveau universitaire. Plusieurs années d'expérience dont au moins sept (enseignement, recherche ou administration scolaire) dans le secteur concerné; bonne connaissance des programmes actuels et des réseaux d'institutions; expérience dans la recherche pédagogique et dans la création d'instruments de mesure pédagogique de forme évoluée (cette expérience devant être démontrée par des documents).

CHEFS DE DIVISIONS — Direction générale des programmes et examens (Concours 65 — 946)

Traitement initial selon la compétence: \$9,200 — \$10,200 ou \$11,200

Chef de la division: programmes de français programmes d'anglais programmes d'arithmétique et de mathématiques programmes d'éducation religieuse (catholique) programmes d'éducation religieuse (protestante) programmes de l'éducation physique programmes de sciences programmes de français (langue seconde) programmes d'histoire programmes de géographie programmes de beaux-arts programmes de philosophie

DESCRIPTION DES FONCTIONS: Recruter et diriger le personnel des comités consultatifs qui élaboreront les programmes; recruter des enseignants devant faire l'expérimentation des programmes et orienter leurs travaux; participer à l'élaboration de programmes pour la formation des maîtres; diriger la préparation des examens et le processus d'approbation de manuels.

FORMATION ET EXPERIENCE: Détenir une licence au niveau universitaire dans la matière concernée, ou une licence en pédagogie avec spécialisation dans la matière concernée. Plusieurs années d'expérience, dont au moins cinq dans l'enseignement de cette spécialité appuyée sur de solides connaissances didactiques; expérience dans la recherche pédagogique et la création d'instruments de mesure pédagogique de forme évoluée (cette expérience devant être démontrée par des documents).

Les candidats devront être capables de comprendre la langue seconde, orale et écrite. De plus, on accordera la préférence aux candidats ayant de l'expérience dans l'élaboration de programmes scolaires. Ceux qui croient ne pas pouvoir occuper le poste convoité, de façon immédiate, sont aussi invités à présenter leur candidature.

Les personnes compétentes intéressées doivent s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission du service civil, 50, rue Saint-Joseph est, Québec ou 1454, rue de la Montagne, Montréal. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 15 mars 1965. Bien mentionner le numéro de concours et indiquer un choix précis.

R.L. CRAIN LTEE

OCCASIONS DANS LA VENTE DOMAINE DES AFFAIRES ET STATISTIQUES

Nous exigeons :

Homme, entre 25 et 35 ans, de préférence bilingue et possédant certificat de 12e année ou mieux. De l'expérience en comptabilité, traitement des statistiques ou systèmes et méthodes serait un avantage.

Nous offrons :

Un programme d'entraînement complet. Un revenu au-dessus de la moyenne et d'excellents bénéfices. Une carrière avec une industrie qui progresse rapidement au Canada. Une méthode de vente faite d'émulation et d'esprit créateur.

Pour rendez-vous, écrire ou téléphoner à :



R.L. CRAIN LIMITEE,
Boîte postale 1200,
Montréal 6, P.Q.
Tél. 937-2852



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

EMPLOIS dans la FONCTION PUBLIQUE

INSPECTEURS DE BOUILLOIRES ET D'APPAREILS À PRESSION

Certificat d'inspecteur ou de 1ère classe; connaissance des codes; pouvoir faire croquis et calculs. \$5,000 - \$6,000 selon la compétence
Concours 65-916.

INSPECTEURS EN TUYAUTERIE

Licence de compagnon, 5 ans d'expérience; connaissance du code provincial de plomberie. \$4,500 - \$5,500 selon la compétence
Concours 65-917.

AGENTS-VÉRIFICATEURS

Onzième année et deux ans d'expérience pertinente; une formation et/ou une expérience comptable plus poussée donne accès aux classes supérieures. Annexer une attestation selon la compétence d'études. Concours 65-918.

COMPTABLES-VÉRIFICATEURS

Licence ou maîtrise en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels. Annexer une attestation d'études. \$5,000 - \$6,000 selon la compétence
Concours 65-919.

AGENTS D'INFORMATION

Diplôme universitaire et expérience comme journaliste ou rédacteur; connaissance des techniques de l'information et de la publicité. \$5,000 - \$6,000 selon la compétence
Concours 65-920.

PROGRAMMEURS, TRAITEMENT DES DONNÉES

Posséder quelques années d'expérience en programmation. Concours selon la compétence 65-921.

ANALYSTES, TRAITEMENT DES DONNÉES

Posséder quelques années d'expérience pertinente. Concours 65-922 selon la compétence

CONSEILLERS JURIDIQUES (Avocat ou notaire)

Appartenance au Barreau ou à la Chambre des notaires, de préférence avec expérience. \$5,500 - \$6,000
Concours 65-914. \$6,000 - \$7,000 selon la compétence

TRAVAILLEUR SOCIAL

Appartenance à la Corporation des travailleurs sociaux du Québec selon la compétence
Concours 65-924.

ANALYSTES DE CONVENTIONS COLLECTIVES

Diplômé universitaire en plus d'une bonne expérience dans la négociation collective. \$7,600 ou \$8,400 et plus selon la compétence
Concours 65-940.

INGENIEURS — Service des mécaniciens de machines fixes

Appartenance à la Corporation des ingénieurs professionnels et quelques années d'expérience pertinente. Concours 65-942. \$7,600 - \$8,800

STÉNO-SECRÉAIRES — Québec et autres centres

Classe I 4 ans d'expérience \$2,700 - \$3,500 Concours 65-933
Classe II 6 ans d'expérience \$3,000 - \$3,800 Concours 65-935

STÉNOGRAPHES — Québec, Hull et autres centres

Classe II 1 an d'expérience \$2,200 - \$2,800 Concours 65-935
Classe III 1 an d'expérience \$2,500 - \$3,100 Concours 65-936

STÉNOGRAPHES — Montréal

Classe I Sans expérience \$2,400 - \$3,000 Concours 65-943
Classe II 1 an d'expérience \$2,900 - \$3,500 Concours 65-929
Classe III 3 ans d'expérience \$3,200 - \$3,800 Concours 65-930

COMMISS-DACTYLOS — Montréal, Québec, Hull et autres centres

Classe II 1 an d'expérience \$2,000 - \$2,600 Concours 65-925
Classe III 2 ans d'expérience \$2,200 - \$2,800 Concours 65-926

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser aux bureaux de la Commission du service civil, 50 rue Saint-Joseph est, Québec ou 1454, rue de la Montagne, Montréal. S'inscrire immédiatement au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission. Bien mentionner le numéro de concours.

Québec, le 27 février 1965.

Yves Thériault exprime à Laporte l'angoisse des écrivains: Le précédent utilisé contre J. Hébert met en danger un principe essentiel

Dans une lettre ouverte à M. Pierre Laporte, ministre des affaires culturelles, le président de la Société des écrivains canadiens manifeste l'angoisse et l'inquiétude des écrivains quant à l'avenir de la parole écrite au Québec, par suite de la procédure d'exception utilisée contre l'écrivain-éditeur Jacques Hébert. M. Yves Thériault ajoute que ce précédent dangereux peut conduire à la destruction de la liberté de parole et du principe qui veut que tout citoyen canadien a le droit d'être jugé par ses pairs et de présenter une défense à la décharge de ses actes.

Voici au texte la lettre de M. Thériault.

"Monsieur le Ministre,
En acceptant de devenir ministre des Affaires culturelles dans le Cabinet provincial, vous êtes devenu le porte-parole auprès du Conseil exécutif de la Province, de ceux qui, dans le Québec, écrivent, éditent ou diffusent des livres ou articles.

En ma qualité de président général de la Société des Écrivains Canadiens, dûment mandaté par le Conseil central à l'unanimité lors d'une réunion tenue le 26 février 1965, je viens donc aujourd'hui vous confier l'inquiétude des écrivains de cette province devant les événements mettant en cause l'écrivain et journaliste Jacques Hébert.

Un principe de liberté fondamentale nous semble ici attaqué, qui pourrait bien restreindre d'une part le droit de parole qui est l'essence de notre procédé démocratique national, et d'autre part, créer un précédent judiciaire qui, par sa nature même, pourrait devenir ensuite une jurisprudence communément appliquée.

N'est-il pas du droit premier d'un citoyen canadien d'être jugé par ses pairs et de présenter une défense à la décharge de ses actes? Tel n'est pas le cas de Jacques Hébert, qui fut jugé par une procédure d'exception. Procédure d'exception dans son cas, mais qui peut devenir un précédent justifiant une jurisprudence subséquente, que l'on applique à volonté dans l'avenir.

Ainsi donc, tout écrit qui déplairait aux tenants du pouvoir deviendrait matière possible à une procédure similaire et nous en arriverions, selon les caprices de nos procureurs généraux, à faire la liberté de parole.

Je ne défends pas ici seulement Jacques Hébert, l'écrivain, bien que sa qualité de membre de notre Société lui confère à tout le moins le droit à notre sympathie collective dans l'épreuve qui le frappe. Ce que je défends, c'est un principe, et un principe qui est le fondement même de la liberté individuelle en démocratie.

Jacques Hébert, au mépris des institutions britanniques dont nous nous vantons de perpétuer ici l'esprit d'équité et de justice, n'a pas été jugé par ses pairs. Plus encore, il a été puni dans sa personne, par privation préemptive de sa liberté, pour avoir présumément commis un acte criminel, tandis qu'un autre intimé dénoncé dans le rapport du juge Brossard, en l'occurrence Me Raymond Maher, pour avoir présumément commis lui aussi un acte criminel dûment stipulé et décrit dans ce même rapport, soit le vol de l'arme du crime et sa destruction, n'a été référé qu'à ses pairs du Barreau, jout encore de sa liberté et il semble qu'il ne sera ni jugé ni puni le cas échéant, par les cours de justice.

Il y a là certes, deux poids deux mesures, et les écrivains du Québec par le voix de leur Société constitutionnellement incorporée, vous manifestent, monsieur le ministre, leur angoisse et leur inquiétude quant à l'avenir de la parole écrite au Québec, et vous prient de porter à vos collègues du Cabinet et en particulier à l'Honorable Claude Wagner, procureur général, l'expression de cette inquiétude.

Nous nous en remettons donc, monsieur le ministre, à votre bonne volonté et nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

cordialement vôtre,
YVES THÉRIAULT,
président.

L'Association du camionnage demande une enquête sur les taux d'assurance - automobile et une régie

par Gilles LESAGE

L'Association du camionnage du Québec demande au gouvernement provincial de faire enquête sur la fixation des taux d'assurance-automobile par les compagnies d'assurances, et de créer une régie de l'assurance.

Telle est l'une des 46 résolutions que les propriétaires d'entreprises de transport routier du Québec seront appelées à ratifier, à la demande de leur exécutif, au cours du congrès annuel de trois jours, qui a débuté hier dans un hôtel de la métropole.

M. Camille Archambault, adjoint au président et directeur des relations extérieures, a commencé les plus importantes des demandes de l'Association. Il a rappelé que, depuis l'instauration de la loi d'indemnisation aux victimes d'accidents-automobile, le nombre d'assurés dans le Québec a été porté de 45 à 87 pour cent, et que, dans le passé, les compagnies d'assurance suggéraient

qu'une telle loi conduirait à la réduction des primes d'assurance.

En fait, les compagnies ont augmenté les taux d'assurance-automobile dans le Québec, il y a quelques années, en moyenne de 17 p.c. pour les voitures et de 14 p.c. pour les camions; dans certains cas, la hausse a atteint 30 p.c. dans les régions métropolitaines. De plus, la Canadian Underwriters Association a annoncé une nouvelle hausse des primes, d'environ 15 à 20 p.c., pour 1965.

L'association du camionnage croit qu'il est faux de prétendre que ces augmentations sont dues uniquement à la multiplication des accidents de la route dans la province; d'autre part, il semblerait que les compagnies d'assurance-automobile, sont elles-mêmes une cause importante de la hausse des primes, par leurs méthodes d'opération, les évaluations exagérées des dommages, leur tolérance envers certains ragistes, qui constitue un vé-

ritable système d'exploitation et d'abus de confiance.

L'Association du camionnage demande en outre au gouvernement provincial de mettre en vigueur un système de pointage ou de démerite pour les conducteurs de véhicules-moteur, et d'émettre des permis de conduire avec photo en couleurs du détenteur. Elle suggère aussi de doubler le coût de la licence des autos et autres véhicules non assurés dans la province, afin que le conducteur non assuré supporte le fardeau qui repose actuellement sur les épaules de l'automobiliste consciencieux.

Une autre importante résolution suggère aux autorités provinciales de créer sans délai un organisme de circulation qui aurait pour fonction immédiate de coordonner et d'améliorer la circulation sur l'île de Montréal et de favoriser la réalisation de projets

d'envergure dans le domaine de la voirie.

L'association favorise donc, à cet égard, le principe "une ville, une ville", étant donné, dit-elle, que le meilleur moyen de libérer Montréal du marasme actuel dans le domaine de la circulation est d'établir un régime métropolitain, qui a permis à d'autres villes, notamment Toronto et Winnipeg, de connaître de remarquables progrès. L'Association du camionnage juge "très décevant" le rapport Blier parce que la formule de gouvernement métropolitain qu'il préconise reste très imprécise et que ses suggestions semblent le fruit d'un compromis.

Elle donne comme exemples du manque de coordination le conflit concernant la traversée à niveau de l'avenue Rockland, l'étrécissement de la Côte-de-Liesse et la situation désastreuse de la circulation au rond-point de l'Acadie et boulevard Métropolitain, trois cas

types, qui font l'objet de demandes précises des entreprises de camionnage.

Sur un point corollaire aux précédents, l'Association "demande respectueusement à l'État du Québec d'adopter incessamment une loi en vue d'établir des signaux routiers conventionnels et uniformes dans les rues municipales du Québec", ce qui éliminerait la grande fantaisie dont les municipalités font preuve dans ce domaine.

L'Association s'alarme de la recrudescence effrayante de vols de camions, et de la violence dont les chauffeurs sont souvent victimes lors de ces attentats. Elle dénonce "l'audace croissante des criminels endurcis et l'insouciance et la mollesse des tribunaux à l'endroit des récidivistes", en les remettant trop facilement en liberté provisoire. Elle prie donc les autorités policières d'intensifier la surveillance des camions, et "à la magistrature d'agir avec plus de sévérité et de ne pas remettre en liberté provisoire les spécialistes de vols de camions".

De plus, l'Association du camionnage félicite et appuie le procureur général, M. Claude Wagner, dans sa lutte pour l'assainissement de la justice et l'encouragement à continuer le travail qu'il a si bien commencé.

Commentant le traité de paix syndicale en vigueur à l'Exposition universelle de 1967, les entreprises de camionnage du Québec suggèrent à la Compagnie canadienne de l'Expo "de clarifier ou de réviser le contrat signé avec les unions ouvrières, si elle ne veut pas être privée des services essentiels de transport routier". En vertu de ce traité de paix, il semble qu'il ne soit pas permis aux camionneurs non syndiqués de se rendre à l'emplacement de l'Expo. La grande majorité des entreprises de camionnage du Québec ne sont pas sous contrat de travail, mais plusieurs d'entre elles sont toutefois contrôlées par des comités paritaires.

L'Association s'en prend au joug étranger qui pèse sur les unions ouvrières, dénonçant en particulier "les grèves illégales, les arrêts de travail, l'intimidation, de la part du loc 106 de l'International Brotherhood of Teamsters". Elle demande au ministère du travail "d'intervenir pour que cette union respecte intégralement le code du travail de la province de Québec, et qu'elle soit avisée qu'elle perdra ses certificats de reconnaissance syndicale si elle continue à se moquer des législations de l'État du Québec".

Au gouvernement d'Ottawa, on demande de "cesser d'exiger un tribut des automobilistes de l'État du Québec", et d'abolir le péage sur le pont Champlain.

Les entreprises de camionnage dénoncent une fois de plus la concurrence des chemins de fer dans le transport routier et protestent contre les octrois "irréguliers" qui leur sont accordés par le fédéral.

Congrès de l'Association des techniques de l'eau

La Régie des eaux, solution au problème de la qualité et de l'épuration des eaux

par Marc-Henri CÔTÉ

Les municipalités n'ont plus à s'adresser à divers services provinciaux, mais à un seul, la Régie des eaux, quand il s'agit de l'eau potable ou des eaux-vannes, a expliqué hier, à la première journée du troisième congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau, Me Jean-Louis Doucet, ministre des affaires municipales.

Les problèmes qu'entraîne le traitement de l'eau potable et celui des eaux usées font l'objet de plusieurs communications à ce congrès qui réunit plus de 400 délégués à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal. Il se terminera demain.

Me Doucet a parlé de la nouvelle Régie des eaux, au déjeuner, hier, que quinze maires de banlieue de la région montréalaise étaient les invités.

A l'ouverture du congrès, M. A.-J. Deslauriers, président de l'Association, a fait part de l'organisation d'une série de conférences techniques sur les diverses méthodes d'épuration des eaux. Il s'agit de la plus ambitieuse étude comparative sur ce sujet et elle constitue un effort remarquable d'adaptation à la terminologie technique en français.

La séance d'hier matin a porté sur la régie des eaux. Le directeur de l'école de filtration et d'épuration de la Cité des Jeunes de Vaudreuil, M. J.-P. Beaudry, ing., a prononcé une conférence sur les plus récentes prévisions budgétaires, que l'État provincial consacrerait 28 fois plus d'argent à la protection de la faune qu'à la protection de la santé des travailleurs. La division de l'hygiène industrielle dispose d'un budget de \$182,500, contre une somme globale de \$3,703,500 pour les services de l'aménagement et de la protection de la faune.

L'Institut de technologie de Vaudreuil est seul au monde à dispenser au niveau de l'enseignement technique un cours régulier de traitement des eaux. La présence d'une usine de filtration et d'une usine d'épuration, conçues pour l'enseignement, de façon à donner l'exemple de presque tous les modes de traitement de l'eau, favorise de beaucoup les études.

Ce cours a pour but de former des opérateurs compétents pour les usines de traitement des eaux.

Ces techniciens seront capables d'effectuer tous les contrôles que nécessite la bonne marche des usines et de procéder aux diverses analyses. Une formation de base scientifique est indiquée au début de ce cours de trois ans. Le diplôme d'école supérieure est exigé à l'admission.

Le frazil est vaincu

L'ingénieur de la cité de Ste-Foy, M. B. Grondin, a décrit la nouvelle prise d'eau de cette prospère agglomération de la banlieue de Québec. Les deux grosses conduites en béton de 990 pieds de longueur qui amènent l'eau du fleuve peuvent alimenter en eau une population de 140,000 personnes. Le frazil ou glace

en lamelles peut bloquer les prises d'eau et les rendre inefficaces. Il n'en sera pas de même à Ste-Foy puisque l'on déverse dans la chambre d'entrée de l'aqueduc, l'eau d'un puits; elle se maintient à une température constante de 48 degrés F. et c'est ainsi que l'on peut éviter les inconvénients du frazil.

M. J.-B. Nobert, ing., a traité de la désinfection de l'eau par l'ozone, un oxydant puissant qui réagit sur les matières organiques tout en détruisant les germes.

La pose des conduites sous-marines entraîne trois problèmes que M. Claude Leduc, ingénieur de Canada Iron Foundries Ltd., a analysés. Il s'agit des pièces d'embouchure, des traversées de rivière, des fluents et affluents. La créa-

tion d'une fondation stable et l'anchéité sont des conditions essentielles de bon fonctionnement.

La demande de plus en plus forte d'eau potable viendra-t-elle à nuire à l'efficacité des usines de filtration? Il n'en sera pas ainsi à la condition d'accélérer les procédés. Une expérience de trois mois en automne 1964, à Jacques-Cartier, a été couronnée de succès. Les premiers 24 pouces de sable du filtre ont été remplacés par 24 pouces d'antracite déposés sur six pouces de sable.

M. Dominique Lamoureux, ing., responsable de l'usine de filtration de Jacques-Cartier, a décrit le procédé qui permet de traiter de deux à trois fois plus d'eau par pied carré de filtre, soit quatre à six gallons par minute.

L'affaire des droits de prospection: Roux et Carson sont acquittés

AMOS. — Le juge Félix Allard a acquitté deux hommes qui avaient été impliqués dans une affaire d'enregistrement des droits de prospection minière dans le canton de Malartic.

"Il y a absence totale de preuve et j'acquiesce les deux accusés," a déclaré le juge Allard en rendant son jugement samedi.

Les deux personnes acquittées sont M. François-Urbain Roux, régisseur en chef des titres miniers au ministère des richesses naturelles, et M. Ray Basil Carson, un prospecteur d'Ottawa.

M. Roux avait été accusé

d'avoir accepté un pot-de-vin de \$100 pour maintenir ouvert un claim déjà réservé par une compagnie pour permettre à une autre compagnie d'obtenir les droits sur ce claim. M. Carson était accusé d'avoir présenté ce pot-de-vin.

Le juge Allard a rappelé que la couronne n'avait pas réussi à prouver que M. Roux et M. Carson avaient conspiré pour déposséder la Twentieth Century Mining Company de ses claims miniers dans le canton de Malartic. Elle n'avait pas réussi non plus à prouver qu'il y avait eu échange de \$100 entre les deux accusés.

Les Jésuites de Montréal ont désigné leurs délégués à Rome

Les jésuites de la région de Montréal réunis en congrégation provinciale hier en leur maison Notre-Dame de Montserrat, de Saint-Jérôme, ont choisi le Père Richard Arès, s.j., et le Père Jean Laramée, s.j., pour les représenter à Rome en compagnie de leur provincial, le Père Jean d'Auteuil Richard lors de l'élection prochaine du général de l'ordre le 7 mai.

C'est un jésuite canadien, le Père John Swain, vicaire général, qui assume les fonctions de général intérimaire depuis le décès du Père Janssens, Belge, l'automne dernier.

On sait que le Père Arès, s.j., est directeur de la revue "Relations" et le Père Laramée est responsable de l'année de spiritualité et de pastorale des jeunes prêtres jésuites.

Au cas où l'un ou l'autre des ces délégués serait empêché de se rendre à la congrégation générale à Rome, on a désigné comme substituts le Père René LaTourelle, s.j., ancien doyen et professeur de théologie à l'université grégorienne, le Père Jacques Cousineau, s.j., recteur du Collège Sainte-Marie et le Père Gérard Goulet, s.j., ancien provincial et supérieur des missionnaires jésuites, récemment expulsé de Haïti.

Le pavillon de la Gde-B. à l'Expo

LONDRES. — Le pavillon britannique de la prochaine exposition mondiale qui doit se tenir à Montréal pendant l'été de 1967 sera construit sous la direction de l'architecte sir Basil Spence, qui a été officiellement désigné pour cette oeuvre aujourd'hui.

Sir Basil Spence fut l'architecte de la nouvelle cathédrale de Coventry, considérée comme l'une des plus belles réalisations d'art sacré moderne.

ASSURANCE AUTOMOBILE

L. M. DESILETS
MONTREAL 861-5795 ST-HUBERT 47-5424

Un corps de la paix pour l'Arctique?

M. John Turner, secrétaire parlementaire du ministre des affaires du Nord, a évoqué en fin de semaine la possibilité pour les étudiants universitaires canadiens de donner à la région arctique son propre corps de la paix.

Participant à une conférence sur l'Arctique organisée par la société Franklin de l'université McGill, le député libéral de St-Laurent - St-Georges, a déclaré qu'il existe toutes sortes de possibilités pour les volontaires désireux de travailler un an ou deux dans le grand nord à titre de conseillers auprès des coopératives, d'infin-

mières, d'assistants - médecins et d'instituteurs.

Il a précisé que ce n'est pas la place pour les aventuriers, mais qu'il faudrait des gens sérieux, désireux d'apprendre l'esquimaux.

Selon le secrétaire parlementaire du ministre Laing, le gouvernement envisage un triple rôle dans les régions nordiques:

1. Promouvoir le bien-être des 40,000 habitants de ces régions de façon à leur faire atteindre le même niveau que le reste du pays;

2. Promouvoir l'indépendance de ces régions en stimulant leurs ressources et les industries locales;

3. Instaurer éventuellement un gouvernement autonome et

conférer un statut provincial au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

"Les Esquimaux ont encore confiance en nous, et nous ne voulons pas les isoler de la vie canadienne dans ce qu'elle a de plus dynamique", a déclaré M. Turner, expliquant que "c'est pour cette raison que nous n'avons pas de réserves esquimaudes".

Il a ajouté que l'effort doit surtout porter sur l'éducation: "Il ne doit pas exister de doubles standards, et tout enfant esquimaux devrait avoir la même facilité d'accéder à l'enseignement que les autres enfants canadiens".

M. Turner a déclaré qu'on prévoit qu'en 1967 ou 1968 "tout enfant esquimaux fréquentera l'école".

Décès du Dr G. Deshaies

Les tuberculeux viennent de perdre un grand ami en la personne du docteur Georges Deshaies, décédé dimanche matin, à Montréal, à l'âge de 64 ans.

Professeur agrégé à la faculté de médecine de l'université de Montréal, le docteur Deshaies était chirurgien en chef du département de chirurgie thoracique à l'hôpital Sacré-Coeur depuis 1936. Après avoir fait un stage dans les hôpitaux de New York, il était devenu l'année de l'assassinat du célèbre docteur Norman Bethune. Dévoué à la cause des tuberculeux, le docteur Deshaies a passé sa vie à combattre cette maladie.

Outre son épouse, née Lucienne Nadeau, il laisse dans le deuil sa fille, Mme Pierre Casgrain (Danielle), ses deux fils, Guy et Louis et quatre petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée aux salons J. Deslauriers, 5650 Côte-des-Neiges et sera inhumée au cimetière de la Côte-des-Neiges. Les funérailles auront lieu mercredi, à 11 h., à l'église St-Germain d'Outremont.

PARTIE DE CARTES

Le Collège Ville-Marie organise une partie de cartes, le jeudi soir 4 mars, à la salle de l'école secondaire Saint-Viateur, 7315, rue de Lanaudière. Les recettes de la soirée seront consacrées à l'achat de livres pour la bibliothèque des élèves et d'équipement pour le laboratoire de sciences. Invitation à tous. Les prix de présence seront nombreux. Le prix du billet: \$1.25.

EN UN CLIN D'OEIL
VOUS SILLONNEZ LES MERS DU SUD !

KON-TOKI

LE RESTAURANT POLYNÉSIE
DU
SHERATON MONT-ROYAL

HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL
Pour vos réservations, veuillez appeler Victor 2-7777

Hausse de la taxe scolaire à Québec

QUEBEC. — La Commission des écoles catholiques de Québec a décidé de hausser le taux de la taxe sur les propriétés de 10 cents. Au cours d'une assemblée spéciale tenue samedi, la Commission a porté cette taxe à \$2.10 pour chaque \$100 d'évaluation.

Le taux pour les propriétés industrielles et les institutions augmentera de 13 cents à \$2.63. Ces nouveaux taux seront en vigueur le 1er juillet 1965, afin de pouvoir boucler le prochain budget qui sera de \$500,000 plus élevé que précédemment, surtout à la suite d'une hausse des salaires des instituteurs.

Dans une autre tentative de hausser ses revenus, la Commission cherche à obtenir devant la Cour municipale le droit de taxer les hôpitaux.

On juge que le prochain budget des écoles nécessitera un montant de \$13,400,000.

Café-Thé Confiture
ADOPTÉZ LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY L^{re}
MONTREAL

LE RESTAURANT-CABARET LE PLUS ORIGINAL A MONTREAL

Cigale du Louvain
Opéra à la carte
AVEC DE FAMEUX CHANTEURS D'OPERA
COMME PERSONNEL
OPERA - OPERETTA
FOLKLORE - COMEDIE-MUSICALE - ROMANCE POPULAIRE
ENTREE GRATUITE
Banquets - Noces - Réceptions de tous genres
1558 St-Denis, Montréal - 844-2439

Dans les écoles du Québec — le vendredi 9 avril 1965

La journée de l'Eglise du Canada

Dans un esprit conforme au présent concile, qui entend mettre en lumière la part de l'épiscopat dans la vie et le gouvernement de l'Eglise,

Mgr de Laval est proposé en modèle

Premier évêque du Canada
Défenseur intrépide de la liberté de l'Eglise
Pionnier de l'instruction de la jeunesse
Infatigable artisan de la grandeur du Canada.

La direction de chaque maison d'enseignement est priée de nous adresser au plus tôt sa demande, afin que nous puissions faire parvenir à temps les images en couleurs et tout ce qui est nécessaire à la campagne.

Ce matériel vous est fourni et livré gratuitement sur demande

Détachez cette formule — Remplissez-la, s.v.p. — Jetez-la à la poste (ou bien donnez-nous les détails sous pli séparé)

Le Comité des Fondateurs de l'Eglise du Canada

Nombre de professeurs: Nombre d'élèves:

Signature:

Nom de l'école:

Adresse:

Comté: Diocèse:

Premières réactions du Canada anglais

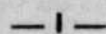
"Il y a naturellement des limites à cette idée de partenaires égaux. N'en déplaise aux extrémistes du Québec, il ne saurait être question, par exemple, d'un partage égal des sièges au parlement ou dans les autres organismes fédéraux; après tout, les Canadiens de langue anglaise forment soixante-dix pour cent de la population, et les Canadiens de langue française seulement trente pour cent. Mais nous devons éliminer toutes les barrières qui empêchent les Canadiens français d'être traités sur un pied d'égalité en tant que citoyens ou individus."

En Indonésie comme ailleurs, les Etats-Unis ont appuyé et favorisé le mouvement de décolonisation : c'était un

Ce que nous avons vu à propos du drapeau n'était qu'escarmouche à côté de ce qui s'en vient peut-être. Nous ne sommes plus, cette fois, dans un monde de symboles, mais au coeur même de la réalité quotidienne. Les majorités établies n'ont pas coutume de céder sur un plateau d'argent ce qu'elles ont une fois possédé. Ce qui sera exigé du Canada anglais sera énorme, si la commission d'enquête reste fidèle aux prémisses qu'elle a posées. Espérons que les voix favorables au changement — et parmi celles-ci, il faut inscrire, en plus des membres anglophones de la commission d'enquête, des journaux comme le "Star" et la "Gazette" de Montréal — sauront emporter l'adhésion de la majorité.

BLOCS NOTES

Ces jours derniers le gouvernement a assumé le contrôle des plantations de caoutchouc situées dans le nord de Sumatra, tout en affirmant qu'il reconnaît le droit de propriété des entreprises améri-



Au-delà de ces premières apparences, tout se fait, en fait, d'autres constatations réjouissantes : s'il a déjà vu Moscou en 1955 il note dans la foule un air de plus grande opulence, des vêtements mieux coupés et plus nombreux, plus de jeunes femmes, une élégance toute parisienne. Les conversations sont plus faciles à engager, plus libres de ton, moins "politisées" quant au contenu. Signe des temps, on ne demandait plus de système politique au visiteur. L'assurance exprime qu'il n'est pas un fauteur de guerre, et qu'il souhaite la paix avec la Russie; il est admis que, du moins à l'heure actuelle, les salaires, cela va de soi. Le guide de l'Intourist lui-même évite

Enfin, si la profession le met en contact avec des officiels, l'étranger trouve ceux-ci, dans le meilleur cas, in-

De tels abus entraînent des réactions qui peuvent paraître injustes. Lorsque Castro a nationalisé les plantations de canne à sucre il a offert de payer comme indemnité les montants que les propriétaires avaient eux-mêmes approuvés comme base des taxes qu'ils payaient sous le régime de Batista. On a crié à la spoliation, mais qui avait commencé sinon les exploitants qui payaient des impôts dérisoires depuis quelque cinquante ans, alors que la population manquait de tout ?

Cette situation comportait un aspect paradoxal. En plus de l'aide économique que reçoivent ces pays du Sud-Est asiatique, les Etats-Unis accordaient une aide militaire à l'Indonésie comme contre-poids au communisme. L'Australie, qui fournissait à la Malaisie dans ses territoires de Bornéo-Nord des aviateurs militaires non combattants, avait soulevé la question à Washington, et le président Johnson avait déclaré l'été dernier qu'advénant une attaque contre ces Australiens, les Etats-Unis seraient tenus d'intervenir en vertu de l'accord de l'ANZUS.

Au reste, le zèle réformateur qui avait marqué les premières années du krouchtchévisme était lui-même épuisé d'un puis quelque temps. Avec le recul, il apparaît que le règne auguste du premier s'est divisé en deux périodes bien distinctes : la phase ascendante, celle des grandes audaces, a culminé en 1957 avec l'éviction des "antiparti", le triomphe des premiers spoutniks, la venue de Mao Tse-toung à Moscou et le ralliement autour de M. Krouchtchev d'un mouvement communiste à peu près sans faille. Elle s'est prolongée en gros jusqu'au début de 1960, époque à laquelle le régime continu de "économie dirigée" de la construction, la récolte record de 1958 et le succès qu'avait valu à M. Krouchtchev son voyage aux Etats-Unis,

Mais à partir de 1960 a commencé la phase descen-

lisme économique occidental dans cette partie du monde.

Une heureuse nomination

M. le juge André-M. Déchêne, qui était juge de district en Alberta, vient d'être nommé juge à la cour suprême de cette province. C'est le premier franco-albertain qui occupe ce poste, et ce choix est d'autant plus apprécié de tout le Canada français que M. Déchêne a joué un rôle notable et exercé une influence précieuse dans les groupements franco-albertains.

Comme cette nomination relève du gouvernement fédéral, on peut considérer que ce poste, qui échoit pour la première

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOUASSER
Claude RYAN
Directeur
Rédacteur en chef
Directeur de l'impression
Trésorier : ALBERT
"Le Devoir" est imprimé au réel, par l'Imprimerie Populaire limitée qui en est l'éditrice, autorisée à employer et à dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS : édition que Montréal, Québec, Lévis et han à l'étranger : \$39. Édition du si à autoriser l'franchissement objet de 3e classe de la presse
TELEPHONE

Ce soulèvement évené-
lâ été entretenu par les conces-
sions que la nouvelle équipe
a aussitôt distribuées à droite
ou à gauche, mais de toute ma-
nière il ne peut, avoir qu'un
impact limité sur les décisions
véritables choix politiques.
Les nouveaux dirigeants se trou-
vent confrontés aux mêmes
problèmes que leur prédéces-
seur, se comparer à la sienne.
Or si M. Khrouchtchev, même
au plus beaux jours de sa
gloire, n'avait pu briser le
monopole de la bureaucratie
qui fait obstacle à toute nouvelle
impulsion, on voit encore bien
mal comment ses successeurs
y parviendraient. C'est pour-
tant bien de cela qu'il s'agit.

Prochain article:
UN PROBLEME MAJEUR:
LA LIBERATION DE
L'ECONOMIE
—(Le Monde)

Si quelqu'un dit: "J'aime Dieu" et qu'il déteste son frère, c'est un menteur.

(I Ju 4, 20)
Textes choisis par la Société
Catholique de la Bible

fois à l'un des nôtres, en plus
d'honorer le nouveau juge et

toute la collectivité franco-albertaine et canadienne-française, manifeste aussi la reconnaissance par Ottawa de la dualité culturelle dans tout le Canada.

Puisqu'il s'agit de l'Alberta, nous profitons de l'occasion, tout en marquant notre appréciation du geste du gouvernement fédéral, de rappeler à M. Pearson qu'il doit nommer un franco-albertain au Sénat pour succéder au sénateur Aristide Blais, et maintenir ainsi une tradition qui remonte à 1905, et qui veut que chaque province des Prairies ait un sénateur de langue française.

P. S.

VOIR

CLASSE LE 10 JANVIER 1910

André LAURENDEAU
Rédacteur en chef

Joint : Paul SAURIOL
Rédaction : Michel ROY
Laur LÉVESQUE

434 est, rue Notre-Dame, à Mont-
réal, compagnie à responsabilité
limitée La Presse Canadienne est
seule les informations publiées

Canadienne, livraison par porteur,
cote: \$20. Allieurs au Canada: \$16,
cote: \$5. Le ministère des postes
ne numérote et l'envoi comme
la publication.

TE: 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Lettre de Rome

L'Eglise et la formation d'un authentique laïc chrétien

par Georges HUBER

Faire prendre conscience aux laïques de leur dignité dans l'Eglise et de leur mission dans le monde; c'est là un des objectifs du Concile. Comme toutes les activités, cette mission, pour être bien accomplie, suppose une formation. On ne s'improvise pas dentiste, avocat ou professeur. Les militants et dirigeants de l'Action Catholique, les intellectuels catholiques ont-ils en général cette formation? N'est-ce pas exact qu'en fait de formation religieuse, ils se trouvent trop souvent dans un état d'infériorité? Un des meilleurs cervains chrétiens de l'Italie, M. Igino Giordani, pense qu'il convient de travailler à la déprolétariation doctrinale des laïcs. Le cardinal Lercaro exprimait les mêmes vues, lorsque, dans une intervention à la dernière session du Concile, il demandait aux Pères d'ouvrir aux laïcs l'accès aux études religieuses supérieures. On rencontre, dit-il, des théologiens laïcs chez les protestants et surtout chez les orthodoxes; pourquoi faut-il que ces spécialistes soient si rares chez les catholiques? Leur petit nombre n'est-il pas un des facteurs de la déchristianisation des milieux universitaires et du peu d'influence de l'Evangile dans la culture moderne?

Gratuité... et travail manuel
C'est précisément pour remédier à cette lacune qu'on vient d'ouvrir en Italie une Haute école internationale de culture religieuse pour laïcs, dans une campagne de la vallée de l'Arno, près d'Incisa, à une trentaine de km au sud de Florence.

A côté des édifices scolaires et des habitations des étudiants, l'Institut *Mystici corporis* (corps mystique: "est son nom) comprend un ensemble de fermes, ateliers de bâtiments destinés à assurer la subsistance de l'oeuvre. Elle présente, en effet, cette caractéristique, qu'au lieu de payer droits d'inscription, taxes d'examen et frais de pension, les étudiants et étudiantes, admis tous gratuitement, travailleront l'après-midi, se livrant, selon leurs aptitudes, à l'agriculture, à l'élevage, à des travaux d'imprimerie, de reliure, de comptabilité, etc. En effet,

en plus d'une formation doctrinale, l'Institut *Mystici corporis* entend donner à ses élèves une éducation spirituelle vivante: le travail — manuel ou intellectuel — pratiqué dans un esprit de foi, — une vie communautaire conduite dans une atmosphère de charité.

...sous l'angle de l'Eglise

Les cours durent deux années. Le premier, de la durée d'un semestre, est commun à tous les étudiants. Sorte de propédeutique, il leur assure à tous une formation religieuse — doctrinale et spirituelle — de base. Ce fondement posé, les élèves peuvent opter entre l'école des sciences religieuses et l'école des sciences sociales.

Destinée particulièrement aux militants de l'Action catholique, l'école des sciences religieuses comprendra des cours de dogme, d'écriture Sainte, de morale, d'histoire de l'Eglise, présentés tous dans les perspectives de l'Eglise. Corps mystique du Christ (d'où le nom de l'Institut).

L'école des sciences sociales s'adresse à des hommes et à des femmes qui se proposent d'agir sur le plan syndical, social, économique ou politique. Elle les initie à la "consécration" du monde.

Les cours sont donnés en italien, par un corps enseignant recruté dans les hautes écoles de Rome.

Nourri aux sources

Gratuité des cours et de la pension, jointe toutefois à l'obligation de contribuer au maintien de l'Institut: la formule paraît heureuse. Peut-être sera-t-elle adoptée dans d'autres pays.

C'est un laïc qui a été choisi comme recteur, précisément l'écrivain Igino Giordani. Etudes bibliques, théologie, hagiographie, sciences sociales, journalisme, roman: M. Giordani s'est servi de tous ces genres pour défendre et répandre les valeurs humaines et la foi chrétienne. Il a lutté contre le fascisme, le libéralisme et le marxisme. D'un Montalembert, il a l'amour de la liberté; d'un Frédéric Ozanam, la bonté; d'un Veillot, le sens de l'Eglise et la virilité du style. Grand mutilé de la première guerre mondiale, condamné à trois ans d'immobilité dans un hôpital, Igino Giordani, par une heureuse nécessité, s'entraîna à la réflexion et à l'approfondissement. Il étudia les Pères de l'Eglise, en vue d'une thèse de doctorat en littérature latine et surtout en vue d'un ouvrage sur *Le message social du christianisme*. Cet ouvrage magistral fut adopté comme texte dans une université des Etats-Unis.

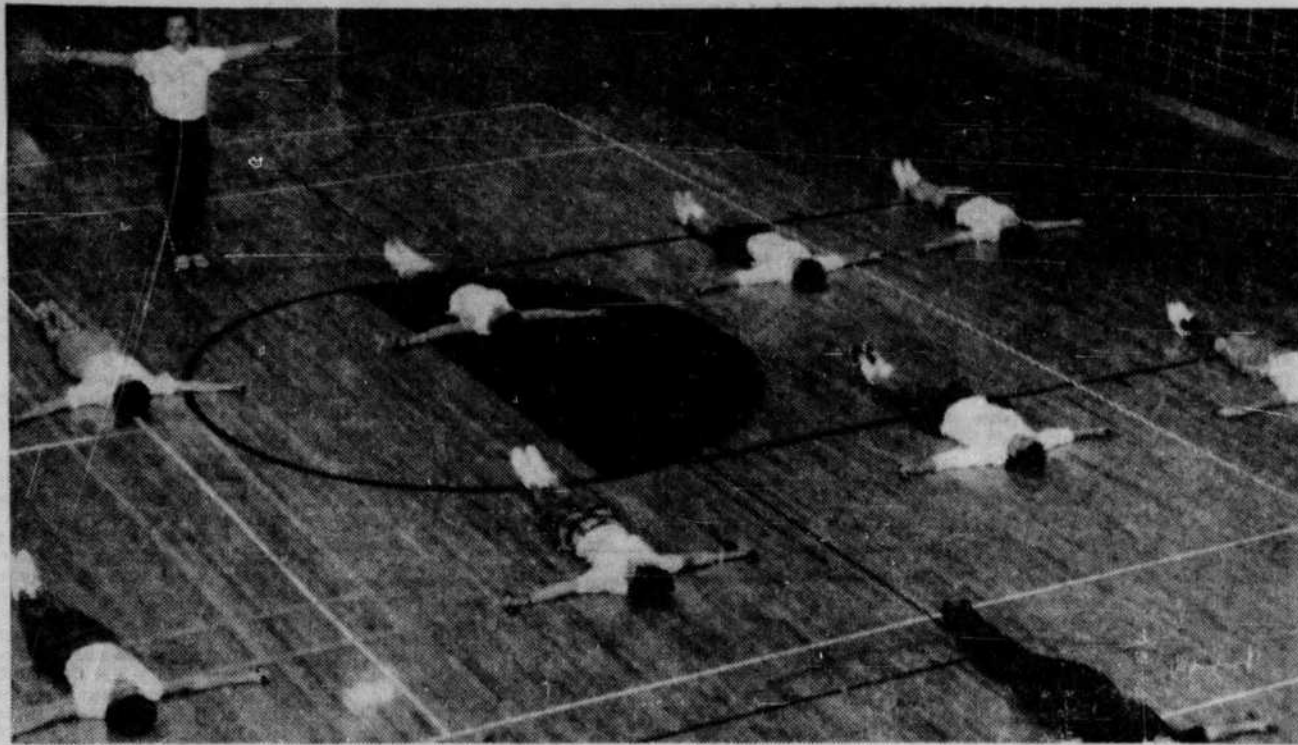
Je me souviens que dès avant la deuxième guerre mondiale Igino Giordani développait dans ses livres et ses articles des sujets peu familiers alors au grand public catholique, mais aujourd'hui à l'ordre du jour, grâce notamment au Concile: l'union des chrétiens, l'Eglise conçue avant tout comme Corps mystique de Jésus, la déprolétariation intellectuelle et spirituelle des laïcs.

Intuitions d'un écrivain plus sensible que d'autres aux "signes des temps" si chers à Jean XXIII? Disons plutôt que sa familiarité avec les sources chrétiennes: bible, pères et docteurs, papes contemporains, valut à M. Giordani de pénétrer dans les profondeurs de la pensée chrétienne. Or, ces profondeurs sont toujours actuelles.

Une préférence: les pauvres

Quelque 150 élèves suivent actuellement le premier cours de l'Institut *Mystici corporis*. Ils appartiennent au mouvement des *foclorini* (1). Ces laïcs, hommes et femmes, s'en-

(Suite à la page 10)



Opinion du lecteur

Pour une politique organique de l'éducation physique et des loisirs

par Michel SAVARD,

directeur des services pédagogiques à la Fédération des Collèges classiques

Le 11 février à l'Assemblée législative, le député du comté de Montréal-Jeanne-Mance, M. Aimé Brisson, en un discours de 20 minutes, signalait à nos représentants provinciaux la nécessité pour le gouvernement, de prendre en main l'organisation des loisirs à travers la province et de coordonner les efforts du ministère de l'éducation avec ceux des responsables des centres de loisirs. Le lendemain, le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, abordait le même sujet en réclamant la construction d'un stade dans l'est de Montréal et une législation sur les loisirs.

Nos journaux ont fait écho à la seconde intervention, mais ils ont pratiquement ignoré la première. Certains éléments de ce discours mériteraient cependant d'être soulignés parce qu'ils s'appuient sur les recommandations du rapport de la Commission Bélisle, rapport qui ne devrait pas aller dormir au fond des tiroirs, mais connaître plutôt une popularité à peu près semblable à celle que rencontre partout le rapport de la Commission Parent.

I — LE PROBLEME DES LOISIRS

Il pourrait sembler fantaisiste de parler du problème des loisirs, tellement on l'imagine connu de tous. Il faut pourtant reconnaître que, malheureusement, la conception que nous nous en faisons est très souvent fautive ou trop restreinte. Nombre de citoyens font des activités de loisirs le synonyme de sports et d'activités physiques. C'est une catégorie appréciable de loisirs et il faut reconnaître, avec la Commission Bélisle, que notre mode de vie nous pousse à rechercher la détente et la récupération physique de façon souvent fort intense. Une société industrialisée y recherche une compensation, un complément, une évasion de cette existence souvent monotone et stérotypée.

Pourtant, les membres de cette Commission reconnaissent avec beaucoup de sagesse et de compétence la valeur des activités à caractère social, des activités artistiques et culturelles qui font surtout appel à l'expression et à la création, des activités de spectacle et d'audition. La même Commission s'empresse de reconnaître que, chez nous, le sport lui-même a perdu son véritable sens. "L'amateurisme n'existe à peu près plus; tout est pensé en termes de performance, de spectacles commandités".

II — EXPLOITATION DES JEUNES

C'est cette même vérité que M. Brisson a tenu à mettre en lumière devant ses collègues de la chambre. "Il est malheureux de constater que certains entrepreneurs commerciaux dans le domaine sportif, exploitent et profitent de nos athlètes amateurs et de nos jeunes qui excellent dans les sports; soit par esprit de spéculation ou par la voie des commanditaires, ces gens sont en train de détruire le vrai sens de l'esprit sportif. On ne se préoccupe pas des études de ces jeunes et même de leur santé; voilà pourquoi plus tard, ces jeunes deviennent des gens déçus et désabusés".

Avec beaucoup de courage, M. Brisson ajoute même: "On m'a fait part qu'en m'attaquant à ce sujet, je m'attaquais à des millions de dollars. Monsieur le président, j'ai été mandaté par le peuple du Québec pour faire mon devoir. Si le peuple du Québec et surtout les jeunes veulent m'aider, nous allons nettoyer ensemble ce domaine et faire comprendre à ces exploitateurs publics tout le mal qu'ils font à notre nation et à notre jeunesse, simplement pour contenter leur intérêt personnel. Je sais qu'il y a quelques années, un de nos meilleurs joueurs de hockey est tombé parce qu'il s'est attaqué à ce problème. Personnellement, je n'ai pas l'intention de tomber, mais fermement celle de me rendre jusqu'au bout".

III — FORMATION D'EDUCATEURS SPECIALISES

Aucun éducateur ne peut rester sourd à un pareil appel. Voici un jeune député qui montre un immense courage en mettant le doigt sur un problème majeur et qui réclame au nom de la jeunesse une forte équipe de professeurs spécialisés dans l'éducation physique, une équipe de moniteurs sportifs formés aux meilleures écoles pour que les loisirs deviennent non plus un moyen de déformation, mais qu'ils retrouvent leur autonomie et jouent pleinement leur rôle dans l'éducation des jeunes.

Ce sont les mêmes conclusions d'ailleurs que nous retrouvons au Chapitre XXII, Volume 3, du Rapport Parent. "Nous ne visons pas à former une race de gymnasiarques, mais simplement à assurer aux enfants des écoles, adultes de demain, un développement, une taille et une santé convenables. Un entraînement physique orienté vers les championnats peut tomber dans les excès, abuser des forces de l'enfant, le détourner des études. Un culte exagéré des sports portera les écoliers à idéaliser à l'excès un boxeur et un joueur de hockey et à le mettre au rang des grands hommes... C'est pourquoi l'éducation physique doit être donnée par de véritables éducateurs, bien qualifiés non seulement dans leur spécialité, mais en psychologie et en pédagogie". (Vol. 3, p. 166).

Ce sont également des conclusions semblables que nous retrouvons dans ce même rapport, lorsqu'à propos de l'éducation des adultes, on parle de l'utilisation rationnelle des heures de loisirs. "Dans le passé, la plupart des hommes et des femmes ont eu trop peu de loisirs et comptent sur eux-mêmes pour les agréments; maintenant, ils ont beaucoup plus de temps libre et ils deviennent la proie des puissances commerciales qui peuvent exploiter l'individu par le truchement des amusements populaires". (Vol. II, p. 326).

A cette pensée, M. Brisson fait écho en insistant pour qu'un programme approprié soit établi afin que les gens plus âgés qui habitent les institutions sachent employer leur temps de façon agréable et vive des heures de bonheur et de joie.

IV — ELEMENTS DE SOLUTION

Quels éléments de solution suggère le député de Montréal-Jeanne-Mance dans son discours? D'abord, utiliser les mécanismes dont peut disposer le ministère de l'éducation, ce qui veut dire:

- 1) prévoir dans le cours d'étude une période où l'on pourra enseigner aux jeunes ce qu'ils doivent faire de leur temps libre et la manière d'utiliser les heures de loisirs. "Nous ne pouvons prendre le risque qu'un individu gâche par des diversissements quelconques la personnalité qu'il pourrait acquies en s'instruisant".
- 2) mettre à la disposition des associations récréatives et culturelles les salles de récréation des écoles, ce qui évitera, à tout le moins, au début, la dépense exorbitante requise pour la construction de nouveaux centres de loisirs;
- 3) prévoir des concours statutaires afin de venir en aide aux différentes associations de loisirs;
- 4) effectuer une enquête dans le domaine des sports professionnels et des associations sportives qui ne tiennent aucun compte de la capacité physique d'un jeune étudiant ou qui considèrent un jeune sportif comme de la chair à vendre;
- 5) établir un institut provincial des sports où les moniteurs sportifs et les responsables des activités physiques seraient formés. (On sait que le Rapport Parent prévoit

pour eux la formation d'un département spécial à la faculté des sciences de l'éducation);

6) créer une commission qui régirait le sport amateur et professionnel;

7) mettre le rapport de la Commission Bélisle en application.

V — CONCLUSION

Si nous avons voulu attirer l'attention du public sur le discours du député Brisson, c'est qu'il nous a semblé entendre, en même temps que celle de S. H. le maire Drapeau et des commissaires du Rapport Parent, une autre voix compétente mettre en lumière un problème qui devrait inquiéter tous les éducateurs. De l'école primaire à l'université, nous tâchons d'apprendre aux jeunes à s'instruire et à se cultiver. Il ne faudrait pas que les heures de liberté et de loisirs qui leur restent viennent détruire ce que nous essayons d'édifier. Si les loisirs deviennent des périodes de laisser-aller, de passe-temps sans contrôle, des occasions d'indiscipline, l'éducation est entièrement ratée. Il faut organiser un monde où les heures de détente servent à développer la personnalité de l'individu, lui donnent confiance en lui et lui font prendre en main la conduite de sa vie.

Esérons que d'autres représentants de la province à l'Assemblée législative, que d'autres éducateurs de tous les milieux sauront se pencher sur le même problème et trouver enfin la solution que nous attendons.

La Grande-Bretagne a eu son affaire Murdochville

Le syndicat et la société ont tous deux interjeté appel du jugement de la Cour supérieure du Québec dans "l'affaire Murdochville". Le juge Antoine Lacombe a condamné les Métallurgistes unis d'Amérique à payer à la Gaspé Copper Mines (une filiale de Noranda Mines Ltd.), à titre de dommages-intérêts, une somme de \$1,747,000 plus les intérêts et les frais. La société avait réclamé plus de \$5,000,000 en dédommagement des pertes qu'elle prétend avoir subies pendant la grève de Murdochville qui a duré sept mois en 1957.

Des syndicalistes britanniques ont remarqué qu'une telle poursuite judiciaire n'est pas possible dans leur pays. En effet, la Loi des différends ouvriers de 1906 interdit toute poursuite du genre et stipule à l'article 4:

"Une action en justice contre un syndicat... concernant tout acte délictueux commis par le Syndicat ou en son nom ne sera pas entendue par aucun tribunal".

La Grande-Bretagne a eu son "affaire Murdochville" il y a 64 ans. Il s'agit du fameux jugement rendu dans l'affaire "Taff Vale" qui eut d'énormes conséquences historiques et contribua à accroître la popularité du gouvernement travailliste qui gouverne aujourd'hui la Grande-Bretagne.

En 1901, à la suite d'une grève au pays de Galles, la société "Taff Vale Railway Company" intentait une action en dommages-intérêts contre le syndicat "Amalgamated Society of Railway Servants" et prouvait que le syndicat s'était rendu coupable de piquetage illégal. Les juges de la Chambre des Lords (la plus haute Cour de Grande-Bretagne) décidèrent à l'unanimité, renversant ainsi la décision de la Cour d'appel, que le syndicat pouvait être poursuivi devant les tribunaux à cause du statut juridique qui lui était donné par les lois des syndicats ouvriers ("Trade Union Acts") de 1871 et 1876. Plus tard le syndicat fut tenu responsable des dommages encourus et fut enjoint de payer une indemnité de 23,000 livres sterling (environ \$75,000). Le chèque, du fait de son importance historique, a été préservé et pend encore au mur au siège social du syndicat.

Le jugement rendu dans l'affaire "Taff Vale" a soulevé une tempête de protestations dans tout le pays. Il fut fortement critiqué par un grand nombre d'avocats et d'intellectuels ainsi bien que par les syndicalistes. Ce jugement démontait, disait-on, que la possibilité d'interdire des poursuites judiciaires contre les syndicats à la suite de grèves pouvait mettre le mouvement syndical en faillite. On soutenait qu'il serait en effet très simple pour les employeurs de provoquer des grèves ainsi que des actes illégaux qui pourraient être attribués aux syndicats et ainsi détruire le mouvement syndical.

Les syndicalistes qui jusque là avaient appuyé les libéraux décidèrent alors de s'engager dans une action politique indépendante et se tournèrent vers le parti travailliste qui venait tout juste de naître. Le nom de "Taff Vale" retentit sur toutes les tribunes pendant les campagnes électorales des cinq années qui suivirent. En 1906, les libéraux délogèrent le gouvernement conservateur, mais un troisième parti était dorénavant représenté au Parlement: le parti travailliste formé de représentants du monde syndical.

Alarmés par le nombre de suffrages et de sièges qu'ils avaient perdus aux mains des travaillistes, les libéraux firent alors adopter la Loi des différends ouvriers ("Trade Disputes Act") de 1906, donnant ainsi la certitude que jamais plus il n'y aurait de jugement "Taff Vale." Mais le parti travailliste était maintenant dans la course et 18 ans plus tard il formait un gouvernement.

La loi de 1906 fut amendée par les conservateurs après la grève générale de 1926, mais le gouvernement Attlee lui rendit sa forme originale immédiatement après la 2e guerre mondiale.

Le jugement "Taff Vale" est encore aujourd'hui un point de repère dans l'histoire du mouvement syndical, car la grande défaite qu'il représentait fut convertie par les ouvriers britanniques en une grande victoire.

Quand le *Financial Post* dit de l'affaire Murdochville qu'il s'agit d'un "jugement historique", il ignore, de toute évidence, que le jugement rendu dans l'affaire "Taff Vale" fut aussi un "jugement historique" qui eut des résultats inattendus.

(Presse ouvrière coopérative)

Enterrons le Carnaval
Grand Souper
du
MARDI GRAS
à partir de 6h. P.M.
JEUX - PRIX - SPECTACLE
Restaurant licencé
Réservations: 842-3605
Chez Jacques Labrecque
1430 RUE STANLEY

J'étais retenu par mon complexe...!

J'avais 38 ans. J'étais contremaître pour une compagnie de construction. Depuis des années, je dirigeais des équipes d'hommes et l'on disait que j'étais sûr de moi. Pourtant je savais qu'un complexe me retenait et m'empêchait de donner mon plein rendement. C'était dû à mon manque d'instruction. J'étais convaincu qu'avec ma compétence et mon expérience je pouvais faire plus et gagner plus.

A cause de mon complexe d'infériorité je manquais d'audace et j'avais peur du lendemain.

J'ai alors décidé de suivre le cours de Culture humaine de l'Institut de personnalité. Ce fut une révélation. J'y ai appris à corriger certains défauts et à développer certaines qualités. Je suis de plus en plus sûr de moi. J'envisage l'avenir avec confiance et optimisme. Je suis persuadé que je vais faire un succès de ma vie. Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instituteurs, aux timides, aux jeunes

et aux riches vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes) de 13 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation.

C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par près de 7,000 diplômés enthousiastes. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration mercredi le 3 ou jeudi le 4 ou vendredi le 5 mars, à 8 heures p.m. au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit PEP, signalez 842-8186.



avec un appareil à dicter Philips très économique

Toute dictée devient un plaisir avec un appareil Philips mais la tâche la plus agréable consiste à dicter un nouveau budget, basé sur les importantes économies que le Philips vous permettra de réaliser.

Que vous le compariez à tout autre système utilisant un appareil à dicter... ou à une méthode sans machine... le Philips vous épargne de l'argent. En effet, le Philips coûte moins cher que tout autre appareil comparable et il présente des caractéristiques plus importantes. De plus, Philips peut vous faire gagner de \$200 à \$500 par machine si vous dictez directement à une secrétaire.



Et vous continuerez de réaliser ces économies durant des années, grâce à la haute technique de Philips, gage d'efficacité et de robustesse. Un appareil Philips n'a pas besoin d'être continuellement dorloté.

Voyez le magnifique équipement à dicter Philips chez un des 78 vendeurs de Philips au Canada. Vous trouverez le plus près de chez vous dans les pages jaunes. Il vous offre un choix de modèles, à compter de \$227.00.

PHILIPS
y met le temps et fabrique les meilleurs
APPAREILS À DICTER

PHILIPS APPLIANCES LTD., 580 CÔTE-DE-LIESS, MONTRÉAL 9 - TÉLÉVISEURS • APPAREILS DE STÉRÉO HAUTE-FIDÉLITÉ • APPAREILS DE RADIO • MAGNÉTOPHONES • ÉQUIPEMENT À DICTER • APPAREILS MÉNAGERS • ÉCLAIRAGE • ÉQUIPEMENT SONORE POUR L'INDUSTRIE • RASOIRS ÉLECTRIQUES PHILIPHAVE

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

CHANSONNIERS

Au séminaire de Valleyfield, jeudi à 20h30, on pourra assister à une soirée de chansonniers. Au programme: Hervé Brousseau, Clémence Desrochers, Stéphane Venne, Guy Godin et Gisèle Bonin.

RECITAL

Rappelons que l'on pourra entendre en recital, jeudi prochain, à l'auditorium de l'École normale de musique, le pianiste Michel Fortin et le soprano Anna Charnodolska.

DISQUES

Quatre microsillons de musique classique, étiquette Janus, seront mis sur le marché d'ici l'été: 1) L'Ensemble baroque de Montréal, flûte à bec, viole de gambe et clavecin; 2) Gilles Manny, piano; et Jacques Verdon, violon ("Sonates" de Beethoven et André Prevost); 3) Micheline Tessier, soprano et L'Ensemble instrumental de Arts-Québec ("Petit Magnificat" de Bach, "Motet" de Vivaldi et "Salve Regina" de Haendel); 4) par le Quatuor double de Montréal ("Missa Brevis" de Palestrina et madrigaux de Marenzio).

horaires des spectacles

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS — L'OSM avec André Vaudouin — 8.30
CONJUGES CANADIENS — "Les beaux dimanches" — 8.30 — Sam. 5.00 - 9.00 — Dim. 7.30. Relâche lundi.
THÉÂTRE DE LA PLACÉ — "Pain de sucre" — 8.00 — Sam. 8.00 - 10.30. Relâche lundi.
ORPHEUM — "Kloster" — 8.30 — Dim. 7.30. Relâche lundi.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT — "Une maison, un jour" — 8.30 — Dim. 2.30 - 7.30.
SALIMBAQUES — "L'opéra noir" — ven., sam., dim. — 8.45.
BOULANGERIE — "Traité d'humour et pages d'amour" — jeudi, ven., sam., 8.30 — Dimanche 7.30.
ESTOC — "Impromptus à lais" — 7.30 — Dim. — "La vie à l'envers"

CINÉMA

CINÉMA THEATRE — Ten Days that shook the World (octobre) de Sergei Eisenstein — U.R.S.S. 1929 — 8.00
ALOUETTE — "My Fair Lady" — 8.00 — mer., sam., dim. 2.00
AVENUE — "Carry on Jack" — 1.00 - 3.00 - 5.00 - 6.55 - 8.55
BIGUO — "Les parapluies de Cherbourg" — 12.20 - 3.40 - 6.40 - 10.00
CANADIEN — "Le diabolique Dr Mabius" — 12.00 - 3.15 - 6.20 - 9.45
CAPITOL — "Paloma Party" — 10.00 - 12.10 - 2.25 - 4.35 - 6.50 - 9.05
CHAMPLAIN — "Le Cardinal" — 1.15 - 4.15 - 8.15
CHATEAU — "Goldfinger" — 1.00 - 5.15 - 9.35
CINÉMA FESTIVAL — "La femme des dunes" (sur semaine) 7.30 - 9.30 (dimanche seul) 1.20 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINÉMA THEATRE IMPÉRIAL — "Circus World" — 8h.30 tous les soirs, 2h. mer., et sam., dim. 1.00 - 4.45 - 8.30 — Enfants 10 ans et plus admis mercredi et samedi 2 h. dim. 1 h.
DAUPHIN — "L'homme de Rio" — 7.30 - 9.30 - Sam. dim. 1.10 - 3.20 - 5.25 - 7.35 - 9.40
ELYSEE — Résultat: "Bande à part" — du lundi au vendredi: 2.30 - 9.30 - Samedi: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - Dimanche: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
EMPIRE — "Jamais le dimanche" — 8.30 - 10.00 - "Electre" 8.10
FRANÇAIS — "Du grisi pour Hong Kong" — 11.35 - 3.00 - 6.20 - 9.40 — Dim. 1.00 - 4.05 — "La chevauchée

CINÉMA

La conférence épiscopale italienne proteste avec énergie contre la production cinématographique italienne. Un message publié samedi à Rome dénonce la "détérioration morale" du cinéma italien. La conférence souligne le danger que fait courir un tel état de choses à la jeunesse en particulier, elle déplore l'inefficacité des pouvoirs publics dans la répression des abus et annonce, d'autre part, l'institution d'un prix destiné à encourager la production cinématographique qui se donnera pour but d'illustrer les valeurs chrétiennes dans une forme adaptée à l'homme moderne.

PREMIERE

Première, ce soir à l'Eglogue, du spectacle Beckett-Ionesco avec, respectivement "Comédie" et "Le Tableau". Metteurs en scène André Pagé et Albert Millaire.

ART GRAPHIQUES

Sous l'égide du consulat général de Suède, on verra l'exposition où l'on verra l'œuvre de quatre artistes graphiques suédois. L'exposition se tient à la galerie Jason-Teff, 173 ouest rue St-Paul jusqu'au 30 mars.

POESIE

On procédera, jeudi prochain, au lancement d'un volume de poésie de Claude Pelouquin la librairie Déom. Titre: "Mondes assujettis"; sous-titre: "Poèmes autotextuels".

Remerciements aigres-doux aux critiques et journaux

Monsieur le rédacteur,

Le groupe Image et Verbe tient à remercier publiquement messieurs les critiques, ainsi que messieurs les journaux des pages artistiques de listes nos quotidiens, pour leur magnificence assidue et leur constance admirable à ignorer, depuis près d'un an, par leurs absences, les différentes manifestations du groupe Image et Verbe. Avec une fermeté rare à notre époque, ils n'ont jamais cédé à la tentation de venir voir nos spectacles, ni de visiter nos expositions, ni de visiter la dernière qui se tient au Crible sur le thème "Visibilité du poème"; nous ne citerons que pour mémoire, le recueil de poésie qui a paru il y a un mois, dont ils ne semblent pas avoir eu connaissance, malgré les services de presse. Devant un aussi bel exemple de continuité, le groupe Image et Verbe soumet respectueusement leurs candidatures au Parti Rhinocéros.

Ce n'est, en effet, qu'en ignorant religieusement ce qui se tente que l'on arrivera à endiguer cette fâcheuse tendance qu'ont les gens à vouloir créer quelque chose. Il faut ignorer les jeunes maisons d'édition, pour que celles-ci, ruinées, laissent le livre poétique ou l'essai aux maisons bien en place, et à ceux pour qui écrire est un métier. Il faut ignorer un passe-temps de bon aloi, non les galeries périphériques, sur la Rive Sud, par exemple, pour que celles-ci ferment et que regnent, comme cela se pratique, le chromo sur jute et le cadre doré. Si, hors

des gens connus, des gens se croient peintres ou poètes, où allons-nous, Mon Dieu?

La révolution tranquille n'a pas besoin d'espoir. Maternellement elle se suffit à elle-même. Sous le poids du consacré, la culture mourra doucement dans un concert de louanges réciproques et confraternelles... Une chose nous chiffonne. Si la culture se meurt, on n'aura plus besoin de critiques ou de rédacteurs artistiques? Sincèrement, ça serait dommage.

Les éditions IVE
"Image et Verbe"
La galerie "Le Crible"

29e SEMAINE

"UN FILM BEAU ET ÉMOUVANT"
L'Espresso (de Dore)

"UN VRAI CHEF-D'ŒUVRE"
Time Magazine

Prix spécial du jury
FESTIVAL DE CANNES 1964

LA FEMME DES DUNES

Un film prestigieux et provoquant

CINÉMA FESTIVAL

Sur semaine: 7.30, 9.30

Dimanche: 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

Mer. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30

SAINT-DENIS

"C'EST BIEN MEILLEUR QUE DU JAMES BOND!"
— La Presse —
"L'HOMME DE RIO"
Sur semaine: 7.30 - 9.30
Sam. Dim. 1.10 - 3.20 - 5.25 - 7.35 - 9.40
721-6060 BEAUBIEN près IBERVILLE

Dès le 2 mars — 2 pièces à l'affiche
★ **COMEDIE**
de Samuel Beckett
mise en scène: André Pagé
★ **LE TABLEAU**
d'Eugène Ionesco
mise en scène: Albert Millaire
Tous les soirs 8h.30
Dimanche 7h.30
Relâche Lundi
Eglogue
188 av. Bird
Dorchester
TEL.: 866-9344

OSÉ! MELINA MERCOURI dans "JAMAIS le DIMANCHE"
un film de Jules Dassin
Version originale - Titres anglais
Aussi: "ELECTRE" avec Irene Pappas
Dir. Michel Cacoyannis
Version originale, s.t. anglais
CINÉMA DE LE SOIR
REPERTOIRE 6.30 - 8.10
451 Ogilvy - 274-4521

SAINT-DENIS
Mar. 8h.30 — Mer. 2, 8h.30
SAMUEL BRONSTON
présente avec
JOHN WAYNE
CLAUDIA CARDINALE
RITA HAYWORTH
en CINÉRAMA
NULLE PART AILLEURS — à Montréal
ou dans la province, ni actuellement
ni plus tard — EN CINÉRAMA
• SIEGES RESERVES EN VENTE... poste
ou téléphone... au théâtre — Faucher
Electrique — Morgan (magasin Boul-
vard, Rockland, Dorval).
• Enfants, 10 ans, admis.
Mer., Sam., 2h. — Dim. 1h.
CINÉRAMA CINÉRAMA CINÉRAMA CINÉRAMA CINÉRAMA CINÉRAMA

SAINT-DENIS et Bijou
1594, ST-DENIS VI. 2-3171 5030, PAPINEAU 524-1983
Génévieve et Guy chantent leur amour sous
LES PARAPLUIES DE CHERBOURG
EN COULEURS
Billets en vente: Jules Jacob, 44-65, St-Hubert, 274-2633
Secrétariat National du RIN
1382 est. rue Beaubien, 274-8055
Forum de Montréal, 2313 ouest, St-Catherine, 932-4131
4e étage, centre social U. de Montréal, 2222, Maplewood
Par correspondance, envoyer mandats-poste et enveloppe affranchie à: Les Productions Aries 125, rue du Collège McGill, suite 122, Montréal, Québec
ADMISSION: \$3.50, \$2.00, \$1.50, \$1.00, \$0.50

LE CHOEVR POLYPHONIQUE DE MONTREAL
CONCERT SPIRITUEL
Chapelle du Collège de St-Laurent
Jeudi 1er avril — Vendredi 2 avril
Billets: \$2.00 chez Archambault, Jules Jacob, Librairie La Québécoise, Arts-Québec — UN. 6-4210

LE CARDINAL
CHAMPLAIN-CREMAZIE
Admission: Mat. 1.00 Soir 1.25
5e SEM.
Horaires: 1.15 4.45 8.15

la Musique par Gilles POTVIN

Depuis dix-sept ans, la Société Pro Musica a elle-même situé très haut ses propres standards, tant sur le plan des programmes que de la sélection des participants à ses concerts. Les défections ont été rares et il est d'autant plus regrettable de signaler que le concert de dimanche après-midi, au Ritz-Carlton, doit être compté parmi celles-là.

Les membres du New York Concert Trio — Cynthia Otis, harpiste, Ardyth Alton, violoncelliste et Paul Boyer, flûtiste — sont des musiciens compétents et honnêtes mais le répertoire pour une telle formation est si limité et si peu intéressant qu'il est quasi miraculeux d'avoir réussi à constituer un programme. Les pages des PIÈCES EN CONCERT de Rameau peuvent toujours aller mais elles furent jouées sans relief. Quant à la SÉRÉNADÉ de Vincent Persichetti et à la SONATINE de Robert Russell Bennett, elles ont au moins le mérite d'avoir été

A PRO MUSICA

Soirée décevante avec le New York Concert Trio

pensées pour cette formation, à défaut d'être des œuvres marquantes. En dépit de l'opinion de Ravel lui-même, je suis resté perplexe devant la transcription de sa SONATINE pour piano.

Les versions d'airs anciens pour le luth par Dewey Owens sont bien faites et demeurent intéressantes. Quant à ASSOBIO A JATO, pour flûte et violoncelle, de Villa-Lobos, c'est une page ordinaire comme le grand compositeur brésilien savait souvent en écrire.

LA RÈGLE DU JEU
JEAN RENOU
CLAUDE BRASSEUR
SAMI FREY
BANDE À PART

MY FAIR LADY
AUDREY HEPBURN - REX HARRISON - STANLEY HOLLOWAY
CE SOIR À 8 HEURES
Les enfants de 10 ans et plus sont admis en matinée seulement.
ALOUETTE
Guichet ouvert 10 a.m. à 9 p.m.
Dimanche à midi

ILS NOUS REVIENNENT!
Directement de Russie
108 artistes
LES DANSEURS MOISEYEV
Le plus formidable groupe de danse folklorique au monde.
19 au 25 mars
matinée: dimanche.
PLACE DES ARTS
Une incomparable fête de la danse
Vend. 19 mars: à guichet fermé. Sam. soir: à \$7.00 seulement. Dim. matinée: à \$7.50, \$5.50, \$3.50, \$2.50. Dim. soir: à \$7.50, \$5.50, \$3.50, \$2.50. Mardi, merc. jeudi soirs: \$8. \$7. \$6. \$5.
Billets en vente à la Place des Arts; Canadian Concerts; Ed. Archambault Inc. 500 St-Catherine est et 2140 de la Montagne; Charlebois bijoutier, 2115 Jean-Talon est et 6980 St-Denis; Librairie Ducharme, 418 Notre-Dame ouest.
Commandes postales, réservations par téléphone et billets d'étudiants (\$1.00) à Canadian Concerts & Artists SEULEMENT, 1822 Sherbrooke ouest. 932-2171; 932-3722, de 9 h. a.m. à 6 h. p.m.

ce soir vos vedettes préférées
sont au CANAL 2
et au réseau français de Radio-Canada

7h. MICHELLE TISSEYRE et WILFRID LEMOYNE animent AUJOURD'HUI

8h.30 RAYMOND CHARETTE anime Tous pour un

9h.30 LÉO ILLIAL dans Monsieur Lecoq

RADIO-SELECTION

• A CBF-FM, à 1 h. 10. Matinée symphonique. Au programme, le Divertimento pour violoncelle, de Haydn, avec Gregor Piatigorsky; le Triple Concerto, de Beethoven, avec Rudolf Serkin, Jaime Laredo, Leslie Parnas et l'Orchestre symphonique de Toronto, dir. Hans Schmidt-Isserstedt, jouera l'ouverture des Noces de Figue, de Mozart, la 5e Symphonie, de Schubert, et la suite de ballet Ondine, de Hans Werner Henze.
• Aux Champs-Élysées de la musique, à 3 heures, Suite pour harpe et orchestre, de Harry Somer. Scénario: concertant de Murray Adaskin; Pièce concertante

te, de Jean Papineau-Couture; la Symphonie militaire, de Haydn, et La Piémontaise, de Couperin.
• A 8 heures, Le Petit Ensembles vocal, dir. George Little, chante Roland de Lassus.
• A 8 h. 30, l'Orchestre symphonique de Toronto, dir. Hans Schmidt-Isserstedt, jouera l'ouverture des Noces de Figue, de Mozart, la 5e Symphonie, de Schubert, et la suite de ballet Ondine, de Hans Werner Henze.
• A 9 h. 30, Regards sur le Canada français.
• A 11 heures, Les Messengiers d'Alsace, texte d'Émile Cloutier lu par Robert Gadouas.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

2 MARS
CBFT 2
10.00 Musique
10.30 Émission scolaire
11.00 CINE-CLUB
11.30 CINE-CLUB
12.00 CINE-CLUB
12.30 CINE-CLUB
13.00 CINE-CLUB
13.30 CINE-CLUB
14.00 CINE-CLUB
14.30 CINE-CLUB
15.00 CINE-CLUB
15.30 CINE-CLUB
16.00 CINE-CLUB
16.30 CINE-CLUB
17.00 CINE-CLUB
17.30 CINE-CLUB
18.00 CINE-CLUB
18.30 CINE-CLUB
19.00 CINE-CLUB
19.30 CINE-CLUB
20.00 CINE-CLUB
20.30 CINE-CLUB
21.00 CINE-CLUB
21.30 CINE-CLUB
22.00 CINE-CLUB
22.30 CINE-CLUB
23.00 CINE-CLUB
23.30 CINE-CLUB
24.00 CINE-CLUB
24.30 CINE-CLUB
25.00 CINE-CLUB
25.30 CINE-CLUB
26.00 CINE-CLUB
26.30 CINE-CLUB
27.00 CINE-CLUB
27.30 CINE-CLUB
28.00 CINE-CLUB
28.30 CINE-CLUB
29.00 CINE-CLUB
29.30 CINE-CLUB
30.00 CINE-CLUB
30.30 CINE-CLUB
31.00 CINE-CLUB
31.30 CINE-CLUB
32.00 CINE-CLUB
32.30 CINE-CLUB
33.00 CINE-CLUB
33.30 CINE-CLUB
34.00 CINE-CLUB
34.30 CINE-CLUB
35.00 CINE-CLUB
35.30 CINE-CLUB
36.00 CINE-CLUB
36.30 CINE-CLUB
37.00 CINE-CLUB
37.30 CINE-CLUB
38.00 CINE-CLUB
38.30 CINE-CLUB
39.00 CINE-CLUB
39.30 CINE-CLUB
40.00 CINE-CLUB
40.30 CINE-CLUB
41.00 CINE-CLUB
41.30 CINE-CLUB
42.00 CINE-CLUB
42.30 CINE-CLUB
43.00 CINE-CLUB
43.30 CINE-CLUB
44.00 CINE-CLUB
44.30 CINE-CLUB
45.00 CINE-CLUB
45.30 CINE-CLUB
46.00 CINE-CLUB
46.30 CINE-CLUB
47.00 CINE-CLUB
47.30 CINE-CLUB
48.00 CINE-CLUB
48.30 CINE-CLUB
49.00 CINE-CLUB
49.30 CINE-CLUB
50.00 CINE-CLUB
50.30 CINE-CLUB
51.00 CINE-CLUB
51.30 CINE-CLUB
52.00 CINE-CLUB
52.30 CINE-CLUB
53.00 CINE-CLUB
53.30 CINE-CLUB
54.00 CINE-CLUB
54.30 CINE-CLUB
55.00 CINE-CLUB
55.30 CINE-CLUB
56.00 CINE-CLUB
56.30 CINE-CLUB
57.00 CINE-CLUB
57.30 CINE-CLUB
58.00 CINE-CLUB
58.30 CINE-CLUB
59.00 CINE-CLUB
59.30 CINE-CLUB
60.00 CINE-CLUB
60.30 CINE-CLUB
61.00 CINE-CLUB
61.30 CINE-CLUB
62.00 CINE-CLUB
62.30 CINE-CLUB
63.00 CINE-CLUB
63.30 CINE-CLUB
64.00 CINE-CLUB
64.30 CINE-CLUB
65.00 CINE-CLUB
65.30 CINE-CLUB
66.00 CINE-CLUB
66.30 CINE-CLUB
67.00 CINE-CLUB
67.30 CINE-CLUB
68.00 CINE-CLUB
68.30 CINE-CLUB
69.00 CINE-CLUB
69.30 CINE-CLUB
70.00 CINE-

Première journée d'audiences publiques de la Commission Laurendeau-Dunton

L'EGLISE UNIE

Des écoles
françaises
publiques
en dehors
du Québec

OTTAWA — L'Eglise unie du Canada s'est prononcée hier en faveur d'un système d'enseignement distinct et public, aux niveaux primaire et secondaire, pour les minorités françaises en dehors du Québec.

Dans un mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la plus importante des Eglises protestantes du pays suggère plusieurs changements dans les systèmes scolaires et le fonctionnarisme pour promouvoir le bilinguisme officiel et pour que toute la vie canadienne "soit enrichie par l'osmose des cultures canadienne-anglaise et canadienne-française".

Le mémoire prie instamment la Commission Laurendeau-Dunton de rencontrer les dirigeants des neuf provinces anglophones du Canada et de leur suggérer de réserver un meilleur sort à l'éducation française. "Nous avons toutes les raisons d'encourager les enfants à compléter leurs études primaires et secondaires soit en anglais soit en français, et en plus à apprendre la langue seconde", affirme le document.

Des langues autres que l'anglais et le français devraient également être enseignées sur une base optionnelle dans les écoles secondaires et les universités en vue de préserver les autres cultures qui existent au Canada, ajoute-t-il.

Il est désirable d'avoir, en dehors du Québec, des écoles françaises publiques, adaptées aux besoins locaux, partout où il y a un nombre suffisamment grand et concentré de Canadiens d'expression française. Ces écoles ne doivent pas nécessairement être catholiques ni séparées. Une telle mesure renforcerait l'unité nationale.

En même temps, l'Eglise unie réclame que l'enseignement de l'histoire, de la littérature et de la géographie dans les écoles des deux langues soit fait à partir d'une base commune et objective.

L'Eglise unie affirme encore que la commission devra établir clairement que la désignation des Canadiens anglais et français comme "peuples fondateurs" n'implique pas que les Canadiens d'autres origines sont inférieurs.

Les Canadiens de langue française devraient avoir les mêmes possibilités que ceux de langue anglaise dans le partage des responsabilités politiques et économiques du pays, affirme le mémoire.

"Tout Canadien a le droit de s'attendre à ce que, ayant affaire à l'administration fédérale, il soit capable de se faire comprendre dans l'une des deux langues de son choix".

L'Eglise unie recommande que les hauts fonctionnaires des ministères et offices gouvernementaux à Ottawa se voient imposer dans les plus brefs délais la connaissance des deux langues officielles du pays.

Elle se dit d'opinion que les échanges culturels devraient être multipliés afin que le Canada anglais et le Canada français se connaissent mieux.

Le mémoire s'élève contre des amendements constitutionnels qui conduiraient à l'établissement de "deux Etats associés" ou à "une ligue de 10 Etats pratiquement souverains".

Le mémoire bilingue a été préparé l'an dernier par une commission spéciale de 19 membres formée par le Conseil général de l'Eglise unie. M. Eugene Forsey, directeur de la recherche au Congrès du Travail du Canada, présidait la commission.

Le recensement de 1961 révèle que 3.664.000 Canadiens sont membres de l'Eglise unie et sur ce nombre il y avait 87.500 personnes d'origine française.

Légendes et vérités
sur notre
alimentation

Est-il vrai qu'un régime riche en protéines puisse faire maigrir? Que le vinaigre fluidifie le sang? Que les carottes soient "bonnes pour la vue"? Dans SELECTION du Reader's Digest de mars, un professeur de nutrition vous révèle la vérité sur les vertus magiques que l'on attribue à certains aliments. Lisez les précieux conseils qu'il donne pour conserver une bonne santé et un poids raisonnable. Achetez Sélection de mars aujourd'hui!

Quatre organismes suggèrent diverses mesures en vue d'éliminer les barrières entre les deux "majorités"

OTTAWA. — Quatre importants organismes, se consacrant au développement de la culture, ont préconisé hier une grande variété de mesures destinées à éliminer les barrières culturelles et linguistiques qui se dressent entre le Canada anglophone et le Canada français.

Les propositions sont formulées dans des mémoires distincts qui ont été présentés hier à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, alors que la Commission Laurendeau-Dunton tenait au Château Laurier, à Ottawa, ses premières audiences publiques officielles.

Les quatre premiers organismes à se présenter devant la Commission ont été le Conseil des arts du Canada, la Société royale du Canada, le Festival d'art dramatique du Canada et l'Association canadienne des bibliothèques. Tous quatre expriment des vues différentes sur l'état des relations entre les deux principaux groupes ethniques du pays, mais ils formulent des recommandations qui, de fa-

çon générale, sont de la même veine.

Le Conseil des arts du Canada, qui cherche à obtenir un plus grand appui financier du gouvernement fédéral, a déclaré qu'il aimerait être en mesure de consacrer plus d'argent à la traduction de livres canadiens et à des programmes d'échanges d'étudiants et de groupes artistiques des deux cultures.

"Ne pas encourager dans la plus large mesure possible les échanges artistiques entre les deux groupes, c'est perdre une belle occasion d'accroître entre eux la sympathie et la compréhension", déclare le mémoire du Conseil.

Fonds de \$5.000.000

L'Association canadienne des bibliothèques — qui groupe 1.900 libraires et 700 bibliothèques publiques — a recommandé que le gouvernement fédéral mette sur pied un fonds d'au moins \$5.000.000 destiné à aider tous les types de bibliothèques à s'équiper de collections de livres en langues seconde, anglaise ou française, devrait être accru dans les différentes provinces. Elle favorise la création d'écoles et d'instituts pour les traducteurs et les interprètes professionnels, et recommande un échange régulier d'ouvrages, de scientifiques et d'étudiants des deux langues. L'organisme est d'avis que l'on devrait prendre les mesures nécessaires

adultes puissent se procurer des livres rédigés dans leur propre langue et qui leur feroient découvrir tous les aspects de la littérature canadienne.

Dans le même but, l'association préconise, en outre, que le gouvernement fédéral augmente de façon considérable les sommes qu'il met à la disposition du Conseil des Arts pour des traductions et des ouvrages originaux en deux ou plusieurs langues.

L'organisme recommande également qu'une université canadienne soit invitée à établir une école de traduction.

La Société Royale du Canada croit, pour sa part, que l'enseignement de la langue seconde, anglaise ou française, devrait être accru dans les différentes provinces. Elle favorise la création d'écoles et d'instituts pour les traducteurs et les interprètes professionnels, et recommande un échange régulier d'ouvrages, de scientifiques et d'étudiants des deux langues. L'organisme est d'avis que l'on devrait prendre les mesures nécessaires

pour assurer la traduction dans les deux langues d'ouvrages canadiens relatifs aux humanités et aux sciences sociales et aussi la traduction de manuels scientifiques.

Quant au Festival d'Art dramatique du Canada, soulignant que par ses concours nationaux auxquels il cherche à créer un théâtre authentiquement canadien, il a été un instrument utile de stimulation culturelle en permettant à des troupes de théâtre amateur de langue anglaise et de langue française de comparer leurs techniques, leur personnalité et leur style. De tels contacts favorisent une communication et "une plus intime compréhension d'où naissent de sincères amitiés qui transcendent les conflits politiques".

Le Conseil des Arts

Le Conseil des Arts du Canada, un organisme public formé par le gouvernement fédéral pour développer et favoriser l'étude des arts, des humanités et des sciences sociales, souligne, dans son mé-

moire, que le problème du bilinguisme a été jusqu'ici très mal compris à travers le pays.

"Il ne saurait être sérieusement question que tous les Canadiens soient capables, ou obligés de quelque façon, de parler les deux langues."

On devrait plutôt mettre l'accent, dit le Conseil, sur la reconnaissance et l'acceptation cordiale, par la masse de la population, de l'existence de deux langues officielles: le français et l'anglais; sur l'utilité, aussi bien chez nous qu'à l'étranger, de connaître les deux langues et sur l'occasion qui nous est offerte au Canada, de montrer au reste du monde, qu'il est possible de surmonter l'obstacle de la langue et cela d'autant plus que l'anglais et le français sont les langues internationales dominantes de notre époque.

"Nous souhaitons qu'on mette tout en oeuvre, à l'intérieur de nos divers systèmes d'éducation, pour donner aux Canadiens l'occasion d'apprendre la langue seconde, et pour leur

faire comprendre que c'est là un moyen d'accroître l'unité et l'efficacité du pays."

Le Conseil souligne, d'autre part, que jamais on n'a ressenti de façon plus pressante, au Canada, la nécessité d'un enseignement de l'histoire empreint d'imagination et de sympathie.

L'organisme se demande s'il n'est pas possible de renoncer à la pratique, qui semble se répandre, de présenter au Canada français et au Canada anglais une histoire différente ou de présenter l'histoire sous un jour différent.

Le conseil croit que l'on devrait inviter des universitaires canadiens de langue française et de langue anglaise à entreprendre une enquête sérieuse et méthodique sur les manuels d'histoire.

L'objet d'une telle enquête serait de découvrir et de faire disparaître les différences nuisibles, et de déterminer s'il serait possible, tout en laissant une marge pour les discussions et les débats utiles, d'en arriver à une conception commune de l'histoire du Canada.

La Société Royale

La Société Royale du Canada, un organisme bilingue qui groupe 687 écrivains et hommes de sciences et qui fut fondé en 1882 sur l'initiative du gouverneur général du temps, Lord Lorne, recommande la création d'un conseil de coopération de l'enseignement dont la fonction générale consisterait à patronner les mouvements qui augmenteraient la compréhension entre les deux cultures.

Un tel conseil ne serait pas un organisme du gouvernement mais un conseil mixte, composé de sociétés nationales et d'agences provinciales. Sa nature serait diplomatique; elle ne serait ni législative ni exécutive. Ses membres seraient nommés par les ministères provinciaux de l'Education, le Conseil national des recherches, le Conseil des Arts du Canada, l'Association canadienne d'éducation, l'Association nationale des universités du Canada et la Fondation des universités canadiennes.

Ce conseil jouerait le rôle

(Suite à la page 10)

LE **TWX**
DE LA COMPAGNIE BELL
S'ÉTEND
DANS LE
MONDE
ENTIER:
ROYAUME-UNI
JAPON
AFRIQUE DU SUD
IRAN
AUSTRALIE
BELGIQUE
COLOMBIE
DANEMARK
FRANCE
ALLEMAGNE

Le **TWX** de la compagnie Bell s'étend dans le monde entier. C'est le plus grand réseau de téléscripteurs à commutation automatique du monde. Il vous permet de communiquer instantanément, dans les deux sens, sur papier et sur ruban, avec 188.000 postes dans plus de 100 pays.

Grâce au réseau international de TWX, vous pouvez maintenant communiquer instantanément, dans les deux sens, sur papier et sur ruban, avec vos filiales, succursales, représentants, fournisseurs et clients, sur les autres continents aussi bien qu'en Amérique du Nord. Réseau aussi facile à utiliser, aussi souple, aussi sûr que celui du téléphone local et du téléphone interurbain. Et ce service n'est pas coûteux.

Dans la seule Amérique du Nord, vous pouvez atteindre 60.000 postes: il suffit d'en composer le numéro et de taper votre message. Ajoutez à cela les 128.000 postes et plus que vous pouvez atteindre dans le monde entier: par l'ampleur de son réseau, le TWX peut rendre d'immenses services à tous les hommes d'affaires canadiens qui ont des intérêts à l'étranger.

Pour plus amples détails, appelez le bureau d'affaires de la compagnie Bell le plus proche!

BELL À votre service

TWX service de téléscripteur à commutation automatique Bell — La clé des grands marchés internationaux

L'univers féminin

PORTE OUVERTE SUR LE PRINTEMPS



Luxueux costume de théâtre réalisé par une femme qui sait coudre. Non ce n'est pas un modèle haute couture: il a été coupé et cousu à la maison selon un patron commercial ordinaire. Qu'en dites-vous? Et pourquoi ne pas tentez à votre tour l'aventure? Une conseillère de mode, Mlle Blanchard, vous donne le conseil suivant si vous utilisez un tissu extensible ou difficile à travailler comme le jersey, la soie et les fins lainages: placez patron et épingles de façon à ce que l'étrépage se fasse en sens horizontal. N'employez que des ciseaux bien aiguisés pour ne pas tirer de fils et ne pas étirer le tissu en cousant. Une aiguille fine et un point zig-zag petit ou moyen assurent une pleine élasticité sans rupture. Les coutures doivent ensuite être dentelées au ciseau.

Sécurité de la femme en emploi rémunéré

Le Comité d'éducation du Conseil Central de Montréal, en collaboration avec le Service d'Education de la CSN, désire inviter tout le public montréalais à participer à la soirée d'information intitulée: "Sécurité de la femme mariée en emploi rémunéré". Cette rencontre aura lieu dimanche le 14 mars 1965 à 9h.15 p.m., au salon Terrasse de l'hôtel Mont-Royal, (1455 rue Peel).

On l'a dit souvent: la femme a été projetée dans des structures masculines et la société ne lui fournit guère les moyens de s'adapter à elles et de les transformer. La société ne tient pas compte des rôles familiaux de la femme. Voilà une réflexion sérieuse et lourde de conséquences qui mérite notre attention.

En effet, on entend plusieurs remarques à l'adresse des femmes mariées travaillant à l'extérieur du foyer. Pour sa part, la CSN a déjà commencé un travail de recherche, d'éducation et de revendication pour améliorer les conditions de la femme inscrite sur le marché du travail. La main-d'œuvre féminine compte dans ses effectifs 32% de femmes mariées. Il ne s'agit donc plus d'être pour ou contre le travail des femmes, de déplorer ou d'applaudir cette réalité, mais de faire face aux problèmes que ce travail engendre.

Depuis les dernières années, les salariés subissent des transformations considérables sur le plan de l'entreprise. Il en est de même dans les domaines scolaire, juridique, politique et social. Nous vivons dans un monde moderne, en pleine évolution: c'est pourquoi nous devons tous, sans exception, chercher les moyens pour solutionner des problèmes d'actualité et, en conséquence, répondre aux besoins nouveaux créés par ces changements.

Toutes les femmes qui se posent des questions sur le problème éprouvé de la femme en emploi seront sans doute intéressées à participer à cette soirée. Les hommes sont d'ailleurs tout autant invités que les femmes.

Comment réaliser à domicile la nouvelle coiffure 65

Boucles sages, boucles folles et cheveux courts, voilà la coiffure CREOLE, la nouvelle ligne 65 lancée par les coiffeurs canadiens. Nous vous l'avons déjà présentée la semaine dernière. Aujourd'hui, nous vous indiquons avec précision comment la monter vous-même, à la maison, si possible en l'absence de votre mari. La plupart des hommes sont allergiques aux femmes en bigoudis.

La coupe

Dans la coupe, les cheveux seront très courts. A la limite de l'implantation pour les brunes, de 1/2 pouce pour les blondes. Au sommet de la tête, leur longueur sera de 4 pouces environ. Sur les côtés, le bout de l'oreille servira de repère.

On songera que la coiffure doit former de grosses boucles souples. La technique de coupe sera adaptée à la grosseur des cheveux pour obtenir ce résultat. (Effilage au rasoir sur 1/2 à 1 pouce des pointes pour les gros cheveux et coupe aux ciseaux, de préférence, pour les cheveux fins).

La mise en plis

Les croquis indiquent bien que le nombre de rouleaux doit être limité.

L'essentiel de la technique consiste à prévoir des mèches soulevées sur le dessus de la tête et des mouvements souples mais bien dessinés, dans la nuque et sur les côtés.

C'est en marquant bien les départs de boucles à l'aide du peigne qu'on assurera une très bonne tenue des mouvements.

MOINS IL Y AURA DE CREPAGE, MIEUX SERA REUSIE LA COIFFURE CREOLE.

Remarque:

Une permanente est nécessaire, surtout sur le dessus de la tête. Mais attention, il s'agit de réaliser de larges ondulations.



Rencontre-orientation de l'Ass. des Femmes diplômées d'Universités

Le comité d'éducation de l'Association des femmes diplômées des universités (Montréal) tiendra cette année encore une rencontre-orientation à l'Université de Montréal, toute la journée de samedi 20 mars de neuf heures à cinq heures.

Comme pour les autres années, les sujets seront groupés par heures dans trois salles de la façon suivante: Sciences exactes, sciences de l'homme, Philo-Lettres et Arts. Plus de cinquante femmes engagées dans autant de différentes carrières y participeront. Le comité d'éducation a fait un effort pour tenir compte de plusieurs critiques constructives qui lui avaient été faites lors de la dernière rencontre.

En particulier, il désire cette année connaître le point de vue des jeunes gens de la classe de Philo., et aussi, celui de ceux qui ont permis à leur femme d'exercer une carrière, ou de continuer leurs études. C'est pourquoi, la journée se terminera par un forum sur le thème: "Les Vocations de la Femme" où seules les élèves de Philo. seront admises.

La rencontre-orientation s'adresse, par contre, à toutes celles qui sont en dernière année du cours scientifique et aux étudiantes du cours classique à partir de la classe de versification.

Cette année encore, les spécialistes s'efforceront le plus possible d'apporter un témoignage humain personnel. C'est à cet aspect de dialogue détendu et de témoignage vécu que le comité d'éducation attribue le succès de ses Rencontres-Orientations. Renseignements: 276-1869.

L'Association des parents de St-Henri a obtenu en deux ans:

- une école
- un terrain de jeux
- des cours de culture populaire

Il fut beaucoup question récemment des journaux du secteur St-Henri et le problème de la rénovation urbaine de cette partie de Montréal défraya de nouveau la manchette d'ici une quinzaine de jours. En effet, les personnes de ce district attendent impatientement le rapport d'un sondage effectué d'une part par l'association des parents, d'autre part par des organismes municipaux et provinciaux afin de connaître les aspirations du milieu. En plus, le ministre

des affaires municipales avait promis de faire connaître le plan officiel de cette rénovation vers la fin mars. Toutefois le problème de la rénovation n'est pas le seul auquel la toute jeune association des parents de St-Henri - elle n'existe que depuis deux ans - ait eu à faire face. Au cours d'une rencontre qui groupait une centaine de personnes du quartier, le président, M. Roméo Lagace, fit part des nombreuses réalisations de l'association. C'est ainsi que nous avons appris que ce groupe de parents avait réussi à obtenir une école primaire pour remplacer un bâtiment devenu désuet. La nouvelle école sera ouverte aux enfants, croit-on, dès septembre prochain. La construction débutera incessamment. Grâce à de multiples démarches auprès de l'hôtel-de-ville de la cité de Montréal, un terrain sera également aménagé pour les enfants de ce secteur. Il sera ouvert dès l'été prochain comme terrain de jeux de plein air. En plus, l'association réussit à faire rénover une salle de loisirs intérieure.

COURS DE CULTURE POPULAIRE

Un rapide sondage effectué auprès des habitants de ce secteur démontre que 55,8% de la population était désireuse de suivre des cours de culture populaire. Ces cours de rattrapage scolaire, de psychologie, d'alimentation pratique, de gymnastique pour dames, de couture et de civisme seront donnés à peu près gratuitement par le service de l'éducation aux adultes de la CECM. Il y eut également une demande pour des cours de mécanique industrielle, d'électricité et de menuiserie. Toutefois, ces cours ne seront pas organisés avant septembre prochain. Quand on connaît le chômage qui sévit chez beaucoup de jeunes travailleurs dans ce secteur, ces cours de métiers semblent particulièrement importants et urgents.

Voilà seulement quelques-unes des réalisations auxquelles peuvent arriver des parents qui se groupent. Il est évident qu'il existe dans plusieurs autres secteurs de la métropole et partout en province, de multiples associations de parents qui poursuivent des buts à peu près identiques à ceux de l'Association des parents de St-Henri. Toutefois, nous croyons qu'il est bon de savoir qu'il y a au cœur de ce quartier qui, dans l'esprit de trop de gens est identifié uniquement aux taudis, des associations vigoureuses, des maisons confortables et qu'un travail de relèvement culturel est déjà en marche en attendant l'heure de la grande rénovation.

S. C.

Pour supprimer la gêne DES DENTIERES qui bougent

Ne soyez plus gêné ni irrité par un dentier qui bouge et bascule. Remplacez-le de FASTENTH, une poudre alcaline (non acide) améliorée, qui le maintiendra en place plus solidement et plus confortablement. Evitez les désagréments d'un dentier qui bouge, procurez-vous FASTENTH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Billet - vérité sur ma ville...

Saviez-vous que le mariage était une recette de longévité? Vous prétendez que c'est un match d'endurance? Eh bien vous avez tort. Le Dr Taeka Morooka du Collège médical pour femmes de Tokyo affirme que les couples mariés au Japon vivent plus longtemps que les célibataires hommes et femmes, dans la proportion de deux pour un.

"Le célibataire mène une vie trop irrégulière, désordonnée, se couchant tard et prenant des repas peu équilibrés, peu nutritifs. Voilà ce qui le conduit plus rapidement au déclin de sa vie. L'homme marié ou la femme mariée peut se plaindre de manquer de liberté, dit encore le médecin japonais, mais cette protection même lui assure une plus longue vie..." à quoi un humoriste nous répondait: est-il préférable de vivre 60 ans derrière les barreaux ou 55 ans en liberté?

Le sourire en voie de disparition

Toujours du Japon nous arrive une autre dépêche qui transforme le mythe du sourire de la jolie infirmière qui vient à intervalles réguliers prendre votre température quand vous êtes hospitalisé. En effet, un nouveau dispositif électronique appelé l'auto-infirmière (quel vilain mot!) a été mis en service dans cette ville. L'auto-infirmière peut s'occuper chaque jour de près de 300 malades... Il s'agit d'un dispositif télécommandé d'enregistrement du pouls et de la température qui transmet les renseignements depuis le lit du malade jusqu'à un poste central d'enregistrement. On attache un appareil en forme de thermomètre à la tête de chaque lit et quatre fois par jour, par un haut-parleur installé dans l'hôpital, on demande à chaque malade de se mettre dans la bouche le dispositif de prise de température et de se mettre sur le petit doigt le dispositif de prise de pouls. Les deux dispositifs enregistrent et les résultats se communiquent ensuite au registre central. Jusqu'à l'automatisation va-t-elle nous conduire?

Cahiers à colorier du Québec

Les cahiers à colorier qu'utilisent nos enfants sont presque tous d'origine américaine. Certains nous viennent de France, de Belgique ou de Hollande mais ils sont en général plus onéreux et ne se trouvent que dans certaines librairies. Les Editions de l'axe de Drummondville, sous la direction de M. Paul Guay viennent de publier trois séries d'albums à colorier dessinés et édités au Québec. Ils se vendent 19, 29 ou 39 sous selon le format de 24, 48 et 96 pages. L'initiative est heureuse. Les thèmes sont multiples allant des travaux de la ferme aux aventures de Pierrot en passant par les animaux exotiques et les pays lointains. Tous les thèmes préférés des petits y sont exploités et la qualité du papier nous a semblé suffisamment forte pour recevoir le coup de crayon agressif du petit de cinq ans. Ces albums seront en vente d'ici quelques semaines dans tous les grands magasins, y compris ceux d'alimentation et d'objets divers. Les titres sont évidemment uniquement en français.

Derniers nés... derniers reçus

Plusieurs livres nous sont parvenus dernièrement qui intéresseront surtout nos lectrices. Entre autres une réédition de l'excellent livre de Trude Sekely intitulé "Pour vous, future maman". Il s'agit d'un manuel pour préparer à l'accouchement; une excellente suggestion de cadeau pour une amie enceinte. Publié aux Editions de l'Homme, ce livre se vend \$1. seulement. Des photos et croquis ont été ajoutés à la première édition afin de rendre plus simple pour la future maman la compréhension des différents exercices. Dans la même veine, les Editions du Jour nous annoncent le 36e mille du livre du Dr Jacques Baillargeon et de son épouse, Hélène Pelletier-Baillargeon sur la "régulation des naissances". Il s'agit comme on le sait d'un précis de la méthode de sympto-thermique. Dans la nouvelle édition en plus d'une simplification de la méthode vous trouverez un choix de plusieurs ouvrages traitant du problème de la régulation des naissances.

Pour hommes seulement Côté hommes, les éditions Casterman dans la collection "feuilles familiales" viennent de publier les résultats d'une enquête éclair effectuée auprès de prêtres, de psychiatres, d'éducateurs et de pères de famille sur le rôle du père dans une famille. A la question "PERE, ou est-tu?" qui est le titre du volume, l'auteur Jacqueline Albert-Lambert nous livre les réponses, les observations, les réflexions, les confidences de toutes les per-

Aux associations féminines en quête d'activités

Une série de cours, causeries et discussions sur des sujets d'intérêt féminin tel que "l'art de recevoir", "comment se maquiller", "la mode", "les vins et leur pourquoi" etc. sont offerts par la directrice des activités sociales de la maison Seagram Lée, Mme Bernice Clouthier. Ces cours doivent réunir un minimum de 25 à 30 personnes et peuvent avoir lieu à l'endroit désiré par l'association.

sonnalités approchées dans son travail. Une enquête facile à lire, très courte, mais qui amènera peut-être certaines réflexions chez trop de pères absents.

KALEIDOSCOPE.

Les fourrures ne supportent pas le parfum

PARIS — La femme choisit d'ordinaire un parfum qui convient et reflète sa personnalité. Que ce parfum soit utilisé souvent ou rarement, il s'identifie à la personne qui le porte. Cependant, on ne songe pas autant à employer un parfum dans plusieurs endroits de la maison où un léger soupçon de Cologne ou d'eau de toilette apporte une note de féminité. On suggère de vaporiser quelques gouttes d'une délicate essence aromatisée sur chaque appui de la cheminée, sur le commode, le placard où ces vêtements sont rangés. On offre également des bougies parfumées comme décoration de table.

Les serviettes deviendront odorantes lorsque rangées sur les étagères recouvertes de papier parfumé. On peut acheter du papier ordinaire et le vaporiser de parfum, ou encore choisir les élégants papiers parfumés à l'avance. Ces derniers sont plus coûteux, mais ils ont souvent l'avantage d'un fini plastique, ce qui permet le lavage avec un chiffon mouillé, et une longue durée. Les sachets parfumés sont utilisés pour le rangement des vêtements et accessoires. Cependant, il ne faut pas vaporiser le parfum directement sur les fourrures, tissus ou cuirs, mais dans le placard où ces vêtements sont rangés. On offre également des bougies parfumées comme décoration de table.

Le doyen des restaurants français

chez Stien

Le sanctuaire de la vraie cuisine française

Diners \$1.50 Tables \$3.50
Cartes de crédits Stationnement acceptées
Léonide Air climatisé
2149, rue Mackay, Montréal
Ouvert jusqu'à 1 a.m.
VI. 2-9139

Pendant la mauvaise saison

Eau de mélisse des Carmes BOYER

dans un peu d'eau bien chaude et sucrée

Agent général pour le Canada: J. Alfred Oudet, Montréal

360 est, rue Rachel
Montréal
849-4107

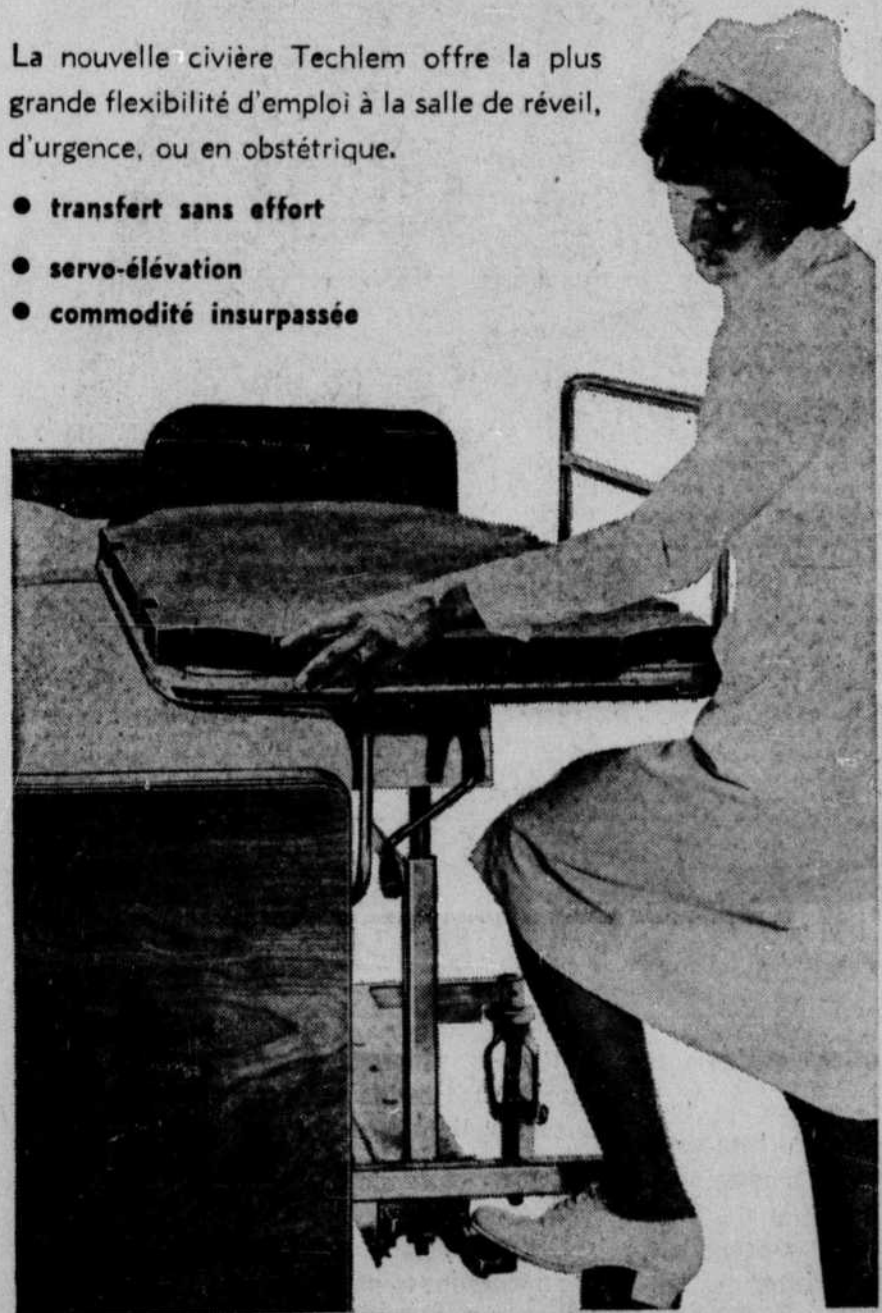


TECHILEM

présente une civière hydraulique exceptionnelle conçue et réalisée au Québec

La nouvelle civière Techlem offre la plus grande flexibilité d'emploi à la salle de réveil, d'urgence, ou en obstétrique.

- transfert sans effort
- servo-élévation
- commodité insurpassée



La civière hydraulique Techlem est vendue exclusivement, dans la province de Québec, par LA SOCIÉTÉ

TECHILEM

Case postale 754, Saint-Laurent, Montréal 9, P.Q. - Tél. 747-0632



Par la Société d'exploration minière, Québec exploitera ses propres mines

par Réal PELLETIER

Le cabinet sera bientôt saisi d'un projet de société d'Etat d'exploration minière dont les perspectives sont telles, estiment les spécialistes, qu'elle pourrait éventuellement dépasser en importance l'Hydro-Québec et la sidérurgie projetée.

M. René Lévesque a donné hier midi, devant la Chambre de commerce du district de Montréal, les grandes lignes de la politique minière qu'il envisage pour le Québec et ses déclarations de principe confirment les informations concrètes que LE DEVOIR a obtenues par ailleurs.

Le ministre des richesses naturelles doit soumettre prochainement au conseil des ministres un projet de Société d'exploration minière dotée d'un statut de compagnie de la Couronne. Il s'agit du fameux document annexe — gardé secret jusqu'ici — pour fins de "mise au point définitive" — qui doit s'ajouter au cahier des mines déjà diffusé par le ministre en vue d'expliquer la réforme de la législation minière.

Cette société d'exploration minière requerrait des investissements annuels initiaux de \$10 millions et retirerait ses profits du commerce de l'information minière.

Mais la dimension vraiment importante du projet, au regard du développement du secteur minier, du développement plus général de l'économie du Québec et de la prise en main par le peuple québécois d'une part majoritaire de ce secteur économique, c'est la possibilité qu'elle offrira à l'Etat québécois, en termes de connaissances techniques, d'investir éventuellement lui-même dans la phase de l'exploitation des mines.

La société d'exploration minière fera une étude détaillée et systématique du sol et du sous-sol québécois, contrairement aux sociétés privées. A partir de données géologiques que l'Etat possède déjà, la société d'exploration rendra compte de façon complète de toutes les possibilités minières du territoire prospecté. Jusqu'ici, les explorations privées se sont faites en fonction d'objectifs miniers déterminés. En langage minier, cela veut dire que la "carotte" extraite par l'explorateur privé est jetée si celui-ci est sûr que la "carotte" ne contient pas le métal qu'il recherche. La société d'Etat fera une analyse complète de toutes les "carottes" recueillies au cours de ses investigations.

Au moment où l'Etat québécois aura acquis suffisamment de connaissances géophysiques pour s'intéresser à la phase d'exploitation, il devrait avoir acquis dans l'intervalle les connaissances techniques et commerciales suffisantes pour s'engager effectivement dans l'exploitation, avec ou sans la collaboration du capital privé.

Le ministre des richesses naturelles a déjà lui-même souligné les difficultés pour le Québec de s'engager dans le secteur minier: manque de techniciens — le "know how" —; manque de capitaux; manque de connaissances des rouages complexes, à caractère monopoliste, des marchés internationaux. Ses déclarations s'appuyaient sur les rapports du comité de planification du ministère des richesses naturelles. C'est le même comité qui, dans un rapport définitif de plusieurs centaines de pages, vient de laisser entrevoir au ministre les perspectives extraordinaires d'intervention du gouvernement dans le secteur minier.

Les déclarations que M. Lévesque a faites hier midi devant la Chambre de commerce du district de Montréal ne peuvent que confirmer les révélations obtenues par LE DEVOIR. Le ministre a dit en effet que la phase ultime de la législation minière en voie d'élaboration est de "créer un secteur autochtone équilibrant le secteur étranger". Un peu plus loin, il a reformulé sa phrase en élargissant et renforçant les termes. L'objectif de la législation, dit-il, est de "créer une économie minière et para-minière autochtone au moins aussi importante que le secteur étranger et plus importante à la longue". Or, plus loin, M. Lévesque a aussi déclaré que "seul l'Etat peut mettre sur pied assez rapidement un véritable secteur minier local". Il a ajouté: "Nous ne pouvons pas attendre l'établissement incertain d'une classe puissante de capitalistes miniers locaux."

Mais, que signifie, en termes de dollars, "créer une économie minière et para-minière autochtone au moins aussi importante que le secteur étranger"? Pour en avoir une idée approximative, signalons que la production minière actuelle du Québec

— contrôlée très majoritairement par l'étranger — atteint presque les \$600 millions par année, que cette production équivaut à quelque cinq pour cent du produit national brut du Québec, que cette production enfin dépasse d'ores et déjà en importance celle de l'énergie hydro-électrique.

Les spécialistes estiment que la seule objection de taille qu'on opposera à ce projet n'est pas du ressort de leurs prévisions: elle est politique. Dans la capitale, des personnes placées dans les confidences de M. Lévesque croient que le ministre des richesses naturelles s'apprête à livrer la plus grande bataille de sa carrière, sur cette question qu'il considère fondamentale de la Société d'exploration minière. L'ignorance de la population en matière de mines sera son plus grand ennemi. C'est pourquoi, dit-on, le ministre a organisé pour la fin du mois un premier programme de visites d'installations minières à l'intention des journalistes.

Mais l'ignorance comme telle ne se révèle pas un adversaire. C'est qu'on prévoit qu'elle sera exploitée par les "forces occultes" qui s'opposent à l'intervention de l'Etat en matière de mines. Les observateurs avertis disent qu'on retrouvera principalement dans l'opposition à ce projet — qu'on retrouve déjà — substantiellement les mêmes forces que celles qui se sont opposées à l'étatisation des compagnies privées d'électricité et qui ont peut-être réussi à bloquer l'étatisation de la sidérurgie.

Dans l'opposition à l'étatisation de l'électricité se retrouvaient aussi certains éléments "progressistes" qui prétendaient, tel l'économiste Albert Breton, que la nationalisation constituait un investissement d'Etat inutile en ce sens qu'on grevait le pouvoir d'emprunt de l'Etat québécois sans créer rien de neuf au point de vue des moyens de production. Ces voix ne devraient pas se faire entendre dans le cas des mines puisque l'Etat créerait de la richesse "de nihilo". Il s'agit en effet de

doubler, et même tripler à long terme la production minière du Québec, mais en s'assurant cette fois que les Québécois en seront responsables.

Dans le cas des mines, l'opposition ne pourra recourir dans son argumentation à la "répugnance de la main mise de l'Etat sur l'entreprise privée". L'argumentation devra plutôt se réduire à une question de philosophie, de principe théorique de la non-intervention de l'Etat dans un domaine traditionnellement dominé en Amérique du Nord par l'entreprise privée.

Peut-être le ministre des richesses naturelles a-t-il entrepris depuis longtemps déjà ce type d'opposition, en refusant par exemple, au reproche de plusieurs progressistes, d'augmenter de façon sensible des revenus de l'Etat à même les entreprises existantes. Il entend conserver tous leurs privilèges aux entrepreneurs actuels, mais en même temps établir l'Etat comme concurrent de ces entreprises. Mais il n'y aura pas d'expropriation: tous s'entendent là-dessus.

Jamais n'a-t-il parlé avec autant de respect qu'hier midi des "étrangers" et des "capitalistes". Il a même buté à un moment donné de son discours sur le mot "capitalistes" qui était inscrit dans son texte. Il a repris publiquement le mot en lui substituant le terme "entrepreneurs" et en insistait sur la mise au point, précisant qu'il n'aime pas beaucoup le mot "capitaliste".

De plus, il a même rendu un vibrant hommage aux investisseurs américains au Québec qui, ces derniers temps, ont changé leur politique de recrutement du personnel de cadres de façon à y accepter plus de Canadiens français. Par la même occasion, il a décoché une flèche aux "entrepreneurs" canadiens anglais qui, eux, a-t-il dit à la blague, attendent le deuxième rapport de la commission Laurendeau-Dunton pour agir.

Johnson: la formule de rapatriement est le fruit d'une conspiration des libéraux

QUEBEC — Le débat sur la formule de rapatriement de la constitution canadienne a été repris hier par M. Daniel Johnson, chef de l'opposition à l'Assemblée législative, qui a déclaré devant un club social dans la vieille capitale que cette formule est le fruit d'une conspiration.

"Conspiration, a-t-il précisé, entre un parti fédéral et son aile provinciale, inspirés tous les deux par les mêmes sous-crypteurs à la caisse électorale pour imposer au Québec un carcan constitutionnel".

M. Johnson a repris des points de vue formulés par M. Guy Favreau, ministre fédéral de la

Justice, et par M. Jean Lesage, premier ministre du Québec.

"Le ministre fédéral de la Justice me qualifie du plus extrême des extrémistes parce que j'ose, a dit M. Johnson, m'opposer à la formule d'amendement constitutionnel qu'on voudrait nous faire accepter sous le masque d'une formule de rapatriement."

"C'est toute la population québécoise, a-t-il poursuivi, que M. Favreau accuse d'extrémisme, puisque la commission Laurendeau-Dunton dit en toutes lettres dans son rapport préliminaire qu'elle n'a trouvé personne, dans le Québec, qui soit satisfait du statu quo constitutionnel, dans lequel la formule

en question voudrait nous emprisonner pour toujours".

En réponse à la causerie que M. Lesage a prononcée hier, à Montréal, M. Johnson a déclaré: "M. Lesage prétend que la formule ne changera rien à l'état de choses actuel. Il y aura au moins une chose de changée, selon M. Johnson, qui a précisé: "La constitution actuelle ne contient aucune procédure d'amendement, en ce qui concerne les droits et les pouvoirs des provinces, alors que la formule proposée en comporte une, qui exige le concours de toutes les provinces."

"J'aime encore mieux l'incertitude de la situation ac-

tuelle que la certitude d'une camisole de force."

M. Johnson a soutenu que ce n'est pas "au rapatriement de la constitution que les gens s'opposent, mais au mécanisme d'amendement qui bloquerait toute extension future des pouvoirs du Québec."

La formule en question, qu'on appelle communément formule Favreau-Fulton, est déjà soumise à l'Assemblée législative du Québec et elle a fait l'accord unanime de tous les premiers ministres des provinces et du Canada au cours d'une conférence constitutionnelle qui a eu lieu en octobre dernier.

les tarifs rouge, blanc et bleu, ça veut dire:

bon prix
bon repas
bon repos



bon prix
bon repas
bon repos

bon
voyage

Exemples d'aubaines "tarif rouge" (en voiture-coach):	
de montréal à:	
moncton	\$12.00
ottawa	\$ 2.70
toronto	\$ 7.40
winnipeg	\$22.00
vancouver	\$43.00



Voyager par le CN, c'est une détente totale. Pas de problèmes de circulation, pas de soucis, peu importe le temps qu'il fait. Le confort est complet. Le service est excellent, de même que la cuisine. (Si vous avez une place en voiture-lits ou en voiture-salon, le CN vous offre des repas gratuits.) Et avec tout cela, vous faites de magnifiques économies, grâce aux tarifs rouge, blanc et bleu. Pour plus amples renseignements, consultez le CN.



Lévesque: l'Etat doit investir en masse dans l'aciérie et les mines

Le ministre des richesses naturelles du Québec a fait un plaidoyer ferme hier en faveur de "l'investissement massif de l'Etat dans les secteurs rentables" de l'économie, en particulier dans l'aciérie et les mines. Pour une rare fois, comme à l'occasion des discours les plus importants qu'il a prononcés depuis qu'il est ministre, M. René Lévesque avait un texte.

Employant un ton plus modéré que jamais, faisant preuve de prudence même à l'endroit des "capitalistes", le ministre s'est néanmoins prononcé carrément en faveur de la prise en charge de la future aciérie par l'Etat québécois, de même que pour la participation directe et importante de l'Etat québécois au développement des richesses minières de son territoire.

Au sujet de l'aciérie, le ministre des richesses naturelles a dit qu'il faut qu'elle soit "contrôlée dans le Québec", précisant qu'il n'y a pas d'autres instruments possibles que l'Etat pour le faire. Le ministre était sorti de son texte pour parler — très brièvement — de la sidérurgie.

M. Lévesque, dont la conférence devant la Chambre de commerce du district de Montréal portait essentiellement sur la nouvelle législation minière, a dit que la phase ultime de cette législation est de "créer une économie minière et para-minière autochtone au moins aussi importante que le secteur étranger et plus importante à la longue".

Mais comment créer ce secteur minier local? "Par un investissement direct et massif de l'Etat dans les secteurs rentables", de répondre le ministre.

Le capital local privé, a-t-il dit, a démontré son incapacité de monter un secteur minier autochtone. Les quelques belles réussites locales renforcent cette position, car tout en connaissant des succès, cela ne nous a pas donné d'industrie minière propre. Eternellement fragiles, ces "petits privés", pour qui, aux tentations quotidiennes de se vendre — tentations parfaitement normales qu'ils partagent avec tous les autres — s'ajoute leur insécurité particulière dans des domaines fluctuant de matières premières.

Selon M. Lévesque, "seul l'Etat peut mettre sur pied assez rapidement un véritable secteur minier local".

Nous ne pouvons pas attendre, a-t-il dit, l'établissement incertain d'une classe puissante de capitalistes miniers locaux. L'Etat peut se passer d'une rentabilité immédiate, estime le conférencier. Il peut attendre et ne recouvrer qu'à long terme, mais l'entreprise privée n'est pas en mesure de faire face à ces délais.

Rapport minoritaire du Canada sur les récents événements au Vietnam?

LONDRES. — Le Canada soutiendrait l'action des Etats-Unis tandis que l'Inde et la Pologne approuveraient le Nord-Vietnam; tel serait le partage, par la commission tripartite de la trêve, des responsabilités des récents événements survenus au Vietnam.

Le rapport de la commission, terminé le mois dernier, a été présenté à la Grande-Bretagne et à l'Union soviétique qui agissent à titre de co-présidents de la conférence de Genève.

La commission de la trêve, dont le président est un Indien, a pour mission de faire observer la paix et de dénoncer toute violation de l'accord de Genève.

M. Michael Stewart, secrétaire des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, a déclaré aux Communes, lundi, qu'il avait reçu les conclusions de la commission sur les derniers événements survenus dans les deux Vietnams, conclusions consignées dans un rapport majoritaire par les délégués de l'Inde et de la Pologne et un rapport minoritaire portant la signature du représentant canadien.

Les jugements portés par la commission concernent l'affrontement du commencement du mois dernier, tout particulièrement les raids exécutés par l'aviation américaine et sud-vietnamienne contre le Nord-Vietnam après les attaques du Vietcong communiste sur les bases américaines au Sud-Vietnam les 7 et 8 février.

Suivant certaines sources d'information, l'Inde et la Pologne critiquent en termes énergiques ces raids aériens qu'ils qualifient de violation de la trêve tout en gardant le silence sur les infiltrations du Nord-Vietnam au Sud-Vietnam.

La Canada aurait au contraire mis l'accent sur ces infiltrations, prouvant que le Nord-Vietnam a aggravé la situation, violé la trêve et provoqué les raids de représailles des Etats-Unis et du Sud-Vietnam.

En un tel cas, disent les enseignants locaux, le ministère de l'Education accepte pour fins de subventions gouvernementales des ajustements de traitements considérés raisonnables. "Nous voudrions qu'on en tienne compte", disent-ils.

Les instituteurs de Grand-Mère ont un taux de taxe "normalisé", c'est-à-dire que leur effort local pour l'éducation serait, l'un portant l'autre, comparable à celui des contribuables des autres municipalités scolaires de la province.

Les instituteurs de Grand-Mère sont au nombre de 45 et leur président est M. Robert Davidson. Il y a de plus 122 institutrices, membres d'une association distincte, que préside Mlle Gabrielle Dostyng.

Des négociations "au sommet" dans le différend de Grand-Mère

QUEBEC (Spéciale) — La Fédération des commissions scolaires et la Corporation des instituteurs sont invitées à former un "comité spécial de négociation" dans le but d'aider à la solution des difficultés qui séparent 167 enseignants de Grand-Mère et la commission scolaire locale.

Le Conseil général de la C.I.C. a proposé l'initiative comme effort additionnel vers un règlement à l'amiable dans cette ville de la Mauricie où l'on s'efforce depuis mai 1964 de renouveler un contrat collectif de travail.

M. Léopold Garant, président de la centrale des instituteurs, s'est efforcé aussitôt de concrétiser la proposition du Conseil général d'une assemblée régulière s'est terminée dimanche après-midi dans la métropole. Tout indiquait hier qu'il allait y parvenir.

La C.I.C. désignera deux négociateurs et invitera la Fédération des commissions scolaires à en faire autant. Les quatre personnes ainsi choisies seront à la disposition des administrateurs scolaires et des enseignants de Grand-Mère afin de les aider à trouver un terrain de bonne entente.

D'après les informations disponibles, les parties s'entendent déjà sur plusieurs clauses de la prochaine convention collective. Elles s'approchent d'un accord sur les conditions de travail et la sécurité sociale. Il reste toutefois des difficultés sérieuses au sujet des traitements.

Les contribuables de Grand-Mère ont un taux de taxe "normalisé", c'est-à-dire que leur effort local pour l'éducation serait, l'un portant l'autre, comparable à celui des contribuables des autres municipalités scolaires de la province.

En un tel cas, disent les enseignants locaux, le ministère de l'Education accepte pour fins de subventions gouvernementales des ajustements de traitements considérés raisonnables. "Nous voudrions qu'on en tienne compte", disent-ils.

Les instituteurs de Grand-Mère sont au nombre de 45 et leur président est M. Robert Davidson. Il y a de plus 122 institutrices, membres d'une association distincte, que préside Mlle Gabrielle Dostyng.

Sauvageau: "Une autre fenêtre sur le St-Laurent se ferme..."

Le Conseil des ports nationaux a entrepris la construction de hangars entre le fleuve et l'école d'entraînement du service des incendies de Montréal, dans l'est de la ville. Le conseiller municipal Paul-Emile Sauvageau a énergiquement protesté contre cette décision du Conseil des ports nationaux, en violation de la promesse qui avait été faite, au moment de la construction "de la plus belle école du genre en Amérique du Nord, qui porte le nom de Hocquart." Les citoyens de l'est de la ville verront-ils une fois de plus une autre fenêtre se fermer sur le Saint-Laurent? a commenté M. Sauvageau. L'école d'entraînement du service des incendies a été inaugurée le 12 juin 1963; la construction et l'aménagement ont coûté \$1,500,000.

Comité pour aider les prisonniers

Le Comité d'aide aux prisonniers politiques forme ses cadres. Ce comité s'intéresse au sort des insurgés, partisans de la révolution québécoise, détenus depuis 1962. Il lance un appel à l'entraide, à l'exemple des réseaux de criminels qui eux n'abandonnent pas les leurs privés de liberté. Les contributions faites au nom du Comité d'aide aux prisonniers politiques seront reçues à la Caisse populaire St-Marc de Rosemont, 2597 est, rue Beaubien, qui administrera ce fonds. Il va sans dire, selon le président du Comité d'aide aux prisonniers politiques, que ce geste humanitaire ne saurait être interprété par le gouvernement du Canada comme un encouragement à la violence, mais comme l'expression de la compassion des citoyens libres et honorables à l'endroit des prisonniers.

Le président du Trust Général parle de la perspective propre à la fiducie

potins financiers

Le semaine a mal débuté sur la Bourse de N.Y. et l'indice des industriels de DJ a clôturé 3.72 points plus bas à 899.76. Les papeteries étaient résistantes sur la Bourse de Montréal, de même que les mines d'or sur celle de Toronto, mais les autres catégories de valeurs hésitaient. La Bourse de Londres était déprimée par les avertissements lancés par l'Institut national de la recherche économique et sociale dans son dernier rapport.

Après 7 séances consécutives à la hausse, il est logique que Wall Street ait souffert, hier, de réalisations.

La livre sterling sera dévaluée selon un journal financier de Paris; ce qui ne sera pas sans affecter le dollar américain et le nôtre.

Zodiac Limitée a fractionné ses actions, à raison de 5 pour 1 et on croit que le dividende sur les nouvelles actions — elles cotaient hier à 7 et 7 1/2 — sera de 24 cents par année.

M. Aubert Brillant vient d'être élu président de Les Prévoyants du Canada, à l'assemblée tenue hier. M. Marcel Tremblay a été choisi comme vice-président. M. Gill Fortier comme secrétaire et M. Adrien Tremblay, comme trésorier. Le rapport annuel fut adopté et nous en ferons ressortir les grandes lignes sous peu.

Steinberg paiera ce matin à ses actionnaires 15 cents l'action.

Iron Ore Co. of Canada a expédié en janvier du port de Sept-Îles 300,000 tonnes et le mois dernier 100,000 tonnes; ce qui démontrerait que la navigation d'hiver est possible.

Depuis le début de l'année, M. J.L. Lord est le gérant de la succursale de Québec de Wood, Gundy & Co., Ltd., et c'est M. Jean-Eugène Panneton, qui le remplace à la succursale locale. Quant à M. Claude Allaire, il voit aux institutions et ce n'est pas peu dire... vu l'importance de cette firme de valeurs de placements, qui annoncera jeudi prochain une émission de premier ordre, soit celle de Du Pont. On ne sait pas encore à quel prix.

\$412,599,776.00 de biens administrés par le Trust Général du Canada

Le surplus net de l'exercice 1964 fut de \$510,718.00

Trust Général du Canada a tenu son assemblée annuelle ces jours derniers, mais le défaut d'espace nous a obligés à remettre à ce matin nos commentaires sur les activités de cette importante société de fiducie — notre plus importante du genre, soit dit en passant, puisque le total des biens sous son administration se totalisaient à \$412,599,776.00 à la fin de 1964, contre \$367,748,044.00 au 31 décembre 1963 et au regard de \$171,028,453.54, il y a 10 ans. Cette augmentation de près de 2 1/2 fois parle par elle-même sans qu'il soit besoin de plus amples commentaires. Ce n'est pas étonnant que son président, M. Marcel Faribault, L.L.D., insista à l'assemblée sur la persistance des progrès de l'institution dont le volume d'affaires a augmenté de 20% l'an dernier, à \$2,628,151.00. Comme les frais généraux ont haussé de \$336,000.00 il s'ensuit que les bénéfices d'opération ne furent que de \$936,718, contre \$872,329. Déduction de l'impôt au montant de \$453,000, le surplus net du dernier exercice fut de \$510,718.

Intéressantes augmentations en 10 ans du côté du capital de la réserve et des bénéfices non répartis

A même le surplus précité, il a été payé \$1.00 par action privilégiée et 25 cts par action ordinaire, soit, en tout, \$300,250 ou 58.8% des profits nets. Après un virement de \$50,000 transféré à la réserve pour dépréciation de placements, les bénéfices non répartis au 31 décembre 1964 figuraient à \$481,223, après, aussi, un virement de \$180,000 à la réserve générale. Le solde de cette dernière à la date précitée était de \$3,000,000 contre \$2,000,000 au 31 décembre 1963. Incidemment, il y eut, l'an dernier, une émission additionnelle de capital de 50,000 actions privilégiées, \$27 chacune. L'actif acquitté s'est trouvé porté à 300,000 actions d'une valeur de \$10 chacune et il en est résulté un surplus d'apport de \$819,980. Au cours de la dernière décennie, son capital-actions a passé de \$1,105,000 à \$3,005,000, la réserve, de \$400,000 à \$3,000,000 et le solde des bénéfices non répartis, de \$150,000 à \$481,000. Parallèlement les dépôts garantis, qui totalisaient \$13,000,000 en 1955, dépassent \$82,000,000 aujourd'hui.

Le Trust Général transportera sa direction générale à la Place Ville-Marie

Les successions, fiducies et agences sont passées de \$123,000,000 en 1955, à plus de \$450,000,000, si l'on y inscrit, la réalité l'exigeant, au dire de M. Faribault, les biens gérés par la Sherbrooke Trust, une filiale, et qui dépassent à eux seuls \$40,000,000, et ceux de la société-mère \$412,000,000. Ce n'est pas sans raison que le président du Trust Général déclarait, ces jours derniers, que "ces progrès sont comme la démonstration de la confiance manifestée à l'institution par ses compatriotes et que les résultats obtenus sont attribuables à une action énergique et éveillée de l'adaptation du Trust aux besoins de la population canadienne française. Incidemment, il compte 208 employés à son service, contre 186 antérieurement et tous sont éminemment qualifiés pour aider ceux qui ont recours aux bons offices de cette société de fiducie, qui a ouvert, l'an dernier, un bureau à Rimouski sous la gérance de M. Jean Dagenais. Personne n'ignore qu'au début de 1966 son siège social sera situé Place Ville-Marie dans le nouvel édifice qu'elle érige à l'angle des rues Dorchester et Mansfield.

Le public se doit de recourir aux bons offices des sociétés de fiducie, en mesure de lui rendre des services extraordinaires

L'on notera, ici, que le transfert de la direction générale à la Place Ville-Marie, au début de 1966, ne signifiera nullement la fermeture des bureaux de la Place d'Armes et il est heureux qu'il en soit ainsi, vu que cette dernière compte de plus en plus d'institutions financières canadiennes-françaises. Le défaut d'espace nous oblige à couper court à nos commentaires, mais, avant de terminer, nous tenons à faire remarquer au public que le personnel d'une société de fiducie approfondit constamment ses connaissances, en même temps qu'il rend à la clientèle des services extraordinairement variés que requièrent, dans la vie moderne, les innovations presque quotidiennes des secteurs publics et privés. Trêve donc de cet esprit d'individualisme qui a porté bien des nôtres, dans le passé, à ne se fier qu'à eux-mêmes, plutôt que de s'en rapporter aux bons offices de nos sociétés de fiducie, comptant des conseils d'administration de premier ordre et une solide direction, comme c'est particulièrement le cas pour le Trust Général, dont la majorité ne le céderait, en rien, à leurs confrères anglosaxons.

Marcel CLEMENT

NOMINATION A LA COMPAGNIE DES CEMENTS DU ST-LAURENT



M. Wilbrod Décarie

M. Paul Chapdelaine, C.A., président de la Compagnie des Ciments du St-Laurent, annonce la nomination de M. Wilbrod Décarie au poste de gérant des ventes de la division ouest de la province de Québec et l'est de l'Ontario. M. Wilbrod Décarie est bien connu dans le milieu de la construction. Il est à l'emploi des Ciments du St-Laurent depuis huit ans, et a occupé successivement les postes de représentant des ventes et surintendant des ventes. Cette nomination fait suite à un programme d'expansion présentement en cours dans la province de Québec.

À noter...

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité de Jonquière, comté de Jonquière-énergique, ont vendu, récemment, à Dominion Securities Corp. Ltd., au prix de 98.52, \$110,000 de titres à 5 1/4% remboursables en séries en 10 ans. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 5.5623 p. 100.

Union Carbide Canada Limited a notifié la Bourse de Montréal qu'elle a reçu des services de l'impôt sur le revenu un avis de Washington à l'effet que les actions ordinaires de al compagnie, sans valeur au pair, étaient exemptes de la taxe d'égalisation de l'impôt, en vigueur aux E.U.

Bell and Howell Co. a vu ses ventes atteindre les \$171,646,000 en 1964 et ses recettes nettes ont augmenté de 22 p.c. par rapport à 1963.

Teck Corporation Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'une option a été consentie au vice-président, en charge des opérations minières de la compagnie, lui permettant d'acheter 10,000 actions au prix de \$5.40 chacune, susceptible d'être exercée le 30 septembre 1966.

Yukon Mines Limited a notifié la Bourse Canadienne, par l'intermédiaire de ses avocats, que l'action prise par Fano Mining and Exploration Inc. et Hiltone Mines Management Limited contre J.P. Sheridan, faisant affaires sur la raison sociale de Richmond Grubstake Syndicate, a été réglée de consentement mutuel et après entente convenable concernant les frais légaux pour les parties en cause.

164,798 actions ordinaires additionnelles, sans valeur au pair, de Noranda Mines Limited, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 26 février. Elles sont réservées pour fins d'émission conformément à l'offre de la compagnie d'acquiescer toutes les actions des classes A et B, en circulation, de Canada Wire and Cable Company, Limited.

L'option par versement due le 7 février 1965 et comprenant 200,000 actions de New Davies Petroleum Limited, ainsi que toutes les options subséquentes en rapport avec l'accord en date du 30 avril 1964, conclu avec Morgan Securities Limited, au nom de Compact Investments Limited, ont été prolongées de 3 mois.

La Banque Toronto-Dominion annonce la nomination de M. Roland Beaulieu au poste de chef du service du crédit, division de l'Est, dont le bureau est à Montréal, et de M. Claude Delagrave au poste de gérant de la succursale à l'angle Saint-Laurent et Ontario à Montréal. M. Beaulieu entra au service de la Banque Toronto-Dominion en 1940, à Montréal. En 1952, il fut nommé gérant de la succursale de Lévis. Il a également été gérant du bureau de Québec, situé au 505, boul. Charest, et depuis 1963, il était gérant de la succursale à l'angle De La Salle et Ontario à Montréal. M. Delagrave, originaire de Québec, entra au service de la Banque en 1959, après avoir reçu une maîtrise en commerce à l'université Laval. Il a travaillé dans plusieurs bureaux de la banque à Montréal. Au moment de sa nouvelle nomination, il était gérant adjoint de la succursale où il occupera son nouveau poste.

(Voir autres nouvelles de finance en page 14)

Contre l'immobilisme

Dans son allocution aux actionnaires du Trust Général du Canada, M. Marcel Faribault, L.L.D., son président, leur déclara ce qui suit : "Le Canada connaît depuis quelques années une abondance d'enquêtes, d'études, de recherches, de rapports et de projets par quoi on s'efforce, d'une part, de compenser la pénurie qu'en avait entraîné l'état de guerre, d'autre part, de tenir le pays au premier rang de l'évolution économique et sociale. Il y a là un coup sûr sur une preuve de santé démocratique et l'on songe à cette parole de Montesquieu : "La servitude commence toujours par le sommeil. Mais un peuple qui n'a de repos dans aucune situation, qui se tâte sans cesse et trouve tous les endroits douloureux, ne pourrait guère s'endormir". Il y a cependant à cette attitude un danger inattendu. C'est de s'estimer plus malade qu'on ne l'est vraiment et, par voie de conséquence, de retirer sa confiance aux remèdes simples et éprouvés pour la donner à des théories nouvelles et, à la limite, de ne plus apprécier même le besoin de repos. Le même Montesquieu ajoutait pourtant que : "Les lois ne doivent pas être subtiles. Elles ne sont point un art de logique, mais la raison simple d'un père de famille".

Juridiction provinciale

Nous avions, il y a deux ans, souligné le mémoire présenté par les sociétés de fiducie à la Commission Royale d'Enquête sur le Système Bancaire et Financier et expliqué pourquoi les sociétés de fiducie nous paraissent sans contredit des institutions de juridiction strictement provinciale. Nous avons donc été quelque peu surpris que le rapport de la Commission ne touche pas du tout à cet aspect alors cependant que ce rapport constitue une pièce maîtresse de description et d'analyse réaliste et raisonnée. De toute évidence cependant les commissaires se sont trouvés aux prises avec deux difficultés.

La première d'enquêter à la demande du seul gouvernement fédéral sur tout le système financier du Canada; la seconde de présenter à ce propos des recommandations précises comme s'il s'agissait d'un ensemble mathématique, en se dispensant de toute étude

de constitutionnelle, d'autre part, en traitant le système de si haut qu'il ne pouvait s'identifier qu'avec le régime de libre concurrence. On s'explique aisément cette façon d'agir. Suivie dans le passé par la majorité des commissions royales, elle est devenue presque une tradition, renforcée probablement par l'avis de hauts fonctionnaires ou par la situation politique du moment.

Il reste, cependant, qu'en escamotant ainsi le problème constitutionnel le rapport n'a défini ni la monnaie ni la banque et le commerce de banque, alors qu'il s'agit de catégories indiquées à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. On n'a pas non plus situé dans leur champ constitutionnel propre les compagnies d'assurance ou celles de fiducie, les coopératives de crédit ou les compagnies de finance, les activités des courtiers ou celles des agents de change. Sur tous ces points les commissaires se contentent de suggérer que chaque autorité intéressée fasse son profit de leurs recommandations. Cette procédure n'est pas satisfaisante; nul gouvernement n'acceptera ainsi des suggestions publiques venues des mandataires d'une autre autorité. Il y a donc là, en régime fédératif, un défaut à la fois de la théorie et de la pratique qu'on devra bien, un jour ou l'autre, finir par reconnaître en constituant des commissions d'enquête conjointes et non plus unilatérales toutes les fois qu'on voudra traiter de questions aussi générales.

La concurrence

Dans le concret des recommandations, les vertus de la concurrence, que nous sommes les premiers à reconnaître, ne sont cependant pas telles qu'on puisse les rendre à elles seules décisives. Pareille approche serait, en effet, purement économique, négligeant deux autres aspects essentiels: l'aspect juridique que nous avons déjà touché précédemment en signalant le problème constitutionnel et qui consiste à savoir quelle autorité pourra réglementer, et l'aspect sociologique qui tient en grande partie à la tradition, aux mœurs et aux manières d'être et de faire consacrées par l'usage et dont le bouleversement pourrait créer beaucoup "d'endroits douloureux".

(Suite à la page 13)

NOMINATIONS A CANADA IRON



P.M. Draper



F.E. Miller



W.D. Moncur

Canada Iron Foundries, Limited annonce les nominations suivantes, entrées en vigueur le 1er mars 1965: M. P.M. Draper est devenu vice-président chargé de l'administration; M. F.E. Miller, vice-président chargé de l'extension des affaires, et M. W.D. Moncur, trésorier.

Du Pont du Canada hausse son capital

De 500,000 actions ordinaires

Du Pont du Canada a annoncé aujourd'hui son intention d'augmenter le capital de la compagnie par une vente de 500,000 actions ordinaires à des souscripteurs à forfait. Le produit sera employé pour rembourser la dette à court terme et aider au financement du programme en cours pour l'expansion des usines à laquelle la compagnie prévoit consacrer environ \$130,000,000 en cinq ans, entre 1962 et 1968 inclusivement. En même temps du fait qu'elle offre ces actions seulement au Canada, la compagnie atteindra le degré de participation canadienne requis tel que défini dans la récente législation du Canada.

La compagnie a fait remarquer que l'expansion qui lui a donné deux fois et demie les proportions qu'elle avait il y a dix ans, a été financée sans autre addition au capital de base que les bénéfices retenus et le nombre relativement peu important d'actions émises aux

termes du plan des bons. En vue, cependant, des indications courantes quant à l'expansion future de l'économie canadienne, telle que prévue par le Conseil économique du Canada, la compagnie juge prudent en ce moment d'augmenter son capital de base.

L'offre réduira l'avoir de E. I. du Pont de Nemours and Company de Wilmington, dans les actions ordinaires de Du Pont du Canada de plus de 80 pour cent à 74.8 pour cent. Depuis son incorporation en 1910, la compagnie a toujours eu des actionnaires canadiens et une représentation canadienne — présentement de 50 pour cent — à son conseil d'administration. La vente d'actions proposée sera souscrite par Wood Gundy & Company Limited qui distribuera ces actions au public canadien par l'entremise d'un groupe nombreux de courtiers de placement et d'agents de change.

Le commerce de gros moins actif

La valeur des ventes des grossistes canadiens a atteint environ \$892,651,000 en octobre 1964, soit 1.5 p. 100 de moins que les \$906,056,000 de 1963. Sept des 18 groupes de commerce observés ont accusé des baisses, qui ont varié de 4.8 p. 100 (pièces et accessoires d'automobile) à 1 p. 100 (épicerie et spécialités alimentaires, et tabac, confiseries et eaux gazeuses). Les avances ont varié de 17.3 p. 100 (appareillage électrique, matériaux de construction, appareils et équipement) à 0.2 p. 100 (quincaillerie).

Durant les dix premiers mois de l'année, la valeur des ventes a atteint approximativement \$9,269,580,000, soit 9.5 p. 100 de plus que les \$8,468,195,000 de l'année précédente. Tous les commerces observés ont accusé un chiffre d'affaires plus élevé; les avances ont varié de 22.9 p. 100 (appareillage électrique, matériaux de construction, appareils et équipement) à 0.6 p. 100 (pièces et accessoires d'automobile).

\$412,599,000

37^e RAPPORT ANNUEL 1964

	1964	1963
Revenu brut	\$ 2,620,000.	\$ 2,192,889.
Bénéfice net	510,000.	487,829.
BIENS ADMINISTRÉS	412,599,000.	367,748,044.



CAPITAL,
RÉSERVE
ET
SURPLUS
\$6,486,000.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

MONTRÉAL • QUÉBEC • OTTAWA • HULL • TROIS-RIVIÈRES • RIMOUSKI

FIDUCIAIRES • ADMINISTRATEURS

EDITORIAL COMMUNICATIONS

(CANADA) LIMITED

[illegible]

Comptables agréés
132 Ouest, rue Saint-Jacques

R. Lyonnais, C.A.	L. Gascon, C.A.
J. Lussier, C.A.	P. Noisieux, C.A.
R. Sénécal, C.A.	P. Bédard, C.A.

PAIRE & CIE
Comptables agréés

Montréal 842-2761
M. St-Louis, C.A. D. Crockett, C.A.
M. Demers, C.A. A. Lussier, C.A.
Paul Hébert, C.A., Syndic
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. J. Paré, C.A.

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R. V. Barnett, C.A., J. B. Glick, C.A.
H. E. Bell, C.A., A. W. Gilmour, C.A.
A. W. Gamrard, C.A., G. P. Keeping, C.A.
H. M. Caren, C.A., K. MacKenzie, C.A.
J. C. Carriere, C.A., J. MacIntosh, C.A.
D. J. Finley, C.A., D. C. Scott, C.A.

Associés-résidents
500 ouest, rue St-Jacques,
Montréal,
Québec, Toronto, Hamilton, Kitchener,
London, Windsor, Winnipeg, Regina,
Calgary, Edmonton, Vancouver.

**COURTOIS, FREDETTE,
CHARETTE & CIE**
Comptables agréés
R. Courtois, C.A., F. Fredette, C.A.,
G. Charette, C.A., R. Poupart, C.A.,
M. Laleuense, C.A., L. Robillard, C.A.,
M. Lefebvre, C.A., G. Vary, C.A.,
J.-C. Racette, C.A., L. Beliefleur, C.A.,
G. Fausse, C.A., H. Mercier, C.A.

507 Place d'Armes
Tél.: 842-8621

**DeCARUFEL, DeCARUFEL
& L'ESPERANCE**
Comptables agréés
310 o., boul. Henri-Bourassa
331 - 1210
50 Place Crémazie, Suite 1010

**DENIS, DESMARAIS
HOULE & CIE**
Comptables agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan Mooney, C.A.

57 ouest, Saint-Jacques
VI. 5-5208

DESCHAMPS & GROTHE
Comptables agréés
J.-Arthur Deschamps, C.A.
René-F. Grothe, C.A.

1411 Crescent, Montréal 25
VI. 5-3248

**GALARNEAU, DESMARAIS,
CARON & ASSOCIES**
Comptables agréés
Aimé Galarneau, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Olivier Caron, C.A.

237 ouest, boul. Saint-Joseph
Tél.: 274-2534 Montréal 8

**GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU
PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT
& ASSOCIES**
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
J.-Omer Ducharme, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Louis-P. Brault, C.A.
Pierre Lalonde, C.A.

561 est, boulevard Crémazie
Montréal 11 Tél.: 381-8011

215, rue St-Jacques, Montréal
SHERBROOK - Trois-Rivières

LEBLANC & GAGNON
Comptables agréés
Fernand E. Leblanc, L.S.C., C.A.
Claude Gagnon, C.A.

435 est, rue Laurier
MONTREAL
276-2638

LEMIRE, ROULEAU & CIE
Comptables agréés
R. Lemire, C.A., M. Rouleau, C.A.
39, Saint-Jacques, ch. 505
Tél. 844-3475

MAHEU, NOËL & CIE
Comptables agréés
J. E. Mahieu, C.A., A. Noël, C.A.
R. Mahieu, C.A., B. Hurtubise, C.A.
A. R. Fagolo, C.A., M. Robert, C.A.
G. Amendeau, C.A., G. Landry, C.A.
L. Jarry, C.A., R. Tremblay, C.A.
M. Lefebvre, C.A., Y. Laplante, C.A.
A. Harel, C.A., J. Hohl, C.A.
G. Normandeau, C.A., A. Gaudette, C.A.
G. Vézina, C.A.

505 Place d'Armes
Montréal Tél.: 842-6651

**MALLETTE, CÔTE, NORMANDIN
& CIE**
Comptables agréés
G. R. Normandin, C.A., A. Côté, C.A.
Y. Normandin, C.A., R. Masse, C.A.
J.-J. Lecavallier, C.A., A. Roussel, C.A.
Paul-E. Mallette, C.A.

1440 ouest, rue Ste-Charlotte
Suite 917 866-2891

**McDONALD, CURRIE & CO.
COOPERS & LYBRAND**
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
875-5140
Montréal, Québec, Ottawa, Toronto,
Saint John, Halifax, Rimouski,
Séplies, Sherbrooke, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Edmonton, Calgary, Vancouver

GILLES MENARD,
Comptable agréé
3310, avenue Maniwéwood
Appartement 9,
Montréal, Qué. RE. 7-9725

**MESSIER, JACQUES, GAUTHIER,
SAINT-DENIS & CIE**
Comptables agréés
Roger Messier, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Robert Gauthier, C.A.
Marcel Saint-Denis, C.A.
Jacques Martin, C.A.
Associé (relève)

360 O., St-Jacques, mille 1225
842-9131

**MESSIER, GUY, POIRIER,
BOURGEOIS, GUENETTE**
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Guy Guenette, C.A.
Pierre-Guy Goy, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.

Suite 422
59 Place Crémazie
Montréal 11 387-4422

**7 P. Paré, C.A., J. Brissette, C.A.,
J. Gendreau, C.A., J. Girard, C.A.,
J.-P. Roy, C.A., D. Bédard, C.A.,
C. St-Denis, C.A., Y. Laporte, C.A.**

132 ouest, rue St-Jacques
842-3811

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 CR. 4-2797

**SAMSON, BELAIR, CÔTE,
LACROIX & ASSOCIES**
E. H. KNIGHT & CO.
Comptables agréés
MONTREAL
QUEBEC - RIMOUSKI

**TROTTER, DROUIN, NADÉAU,
TREMBLAY & ASSOCIÉS**
Comptables agréés
L.J. Trotter, C.A., P.H. Drouin, C.A.
H.P. Nadeau, C.A., B.S. Tremblay, C.A.
40, Jalbert, C.

2015 Drummond, ch. 904
Montréal 25 849-2414

**TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART
ET
CHABOT, FORTIER & HAWEY**
Comptables agréés
Édifice de la Banque Royale
Place Ville-Marie - 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec,
Cap de la Madeleine, Montréal,
Ottawa, Toronto, Hamilton, London,
Winnipeg, Regina, Saskatoon,
North Battleford, Calgary, Edmonton
Vancouver, Victoria,
Nassau, Bahamas,
Etats-Unis, Grande-Bretagne
et autres pays du monde

**THORNE, MULHOLLAND,
HOWSON & McPHERSON
ET
MIDDLETON & CO.**
Comptables agréés
R.J.P. Davison, C.A., J.P. Lewis, C.A.
C.A. Poissant, C.A., W.G. Hogg, C.A.
A.C. Shekell, C.A., H. Gerbec, C.A.
Miller Chase, C.A.
St-Georges, C.A.

Associés-résidents
Halifax, St. John, Kingston, Toronto,
Galt, Kitchener, London, Winnipeg,
Calgary, Edmonton, Vancouver,
Nassau-Bahamas

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
A. Desroches, C.A.
Fernand Rheault, C.A.

210 o., b. Crémazie DU. 8-2515

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
L.-D. Viau, C.A., Lionel Robin, C.A.
Jacques R. Chadiol, C.A.
Ermond H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.

4976 Ave. Verdun, Verdun
PO. 9-3871

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571-6 du Code de Commerce, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de Photos Set Printing Inc., dont la principale place d'affaires est dans la Province de Québec, est dans le district judiciaire de Montréal à LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, à titre de garantie, faits et exécutés le 5e jour du mois de février 1965 ont été enregistrés au Bureau de l'Enregistrement de Montréal le 19e jour du mois de février 1965 sous le numéro 1809241.

Déjà à Montréal, P.Q., ce 22e jour du mois de février 1965.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 670 948

DAME MARIE GATTO, fille majeure et usant de ses droits, résidant et domiciliée au numéro 4055 boulevard Décarie, appartement 403, à Montréal, district de Montréal, demanderesse,

— vs —
DANIEL DICKER, résidant et domicilié au numéro 2083, avenue Creston, Bronx, à New York, Etats-Unis d'Amérique, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur DANIEL DICKER de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 18 février 1965.
Député-Protonotaire
CLAUDE PAQUETTE
Gilbert, Tardif & Lafleur,
avocats,
215, rue St-Jacques,
Montréal 1 — Suite 401.
Procureurs de la demanderesse

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NO 5-18

POUR ET AU NOM DE
LA COMPAGNIE
D'ÉLECTRICITÉ
SHAWINIGAN

Poste terminus de Beauceville
Construction du bâtiment de commande et travaux connexes

Des soumissions cachetées et adressées en cinq exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75, rue St-Jacques, Montréal, seront reçues au plus tard à 10h.30 a.m. heure normale de l'Est, le jeudi 18 mars 1965, relativement.

à la construction du bâtiment de commande et aux travaux connexes à exécuter au poste terminus de Beauceville, comté de Beauce, P.Q., le tout en conformité du document d'appel d'offres no 5-18.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25,000.). Ce dépôt sera confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse le contrat ou ne fournit pas les documents contractuels requis.

Les intéressés à soumissionner peuvent examiner le document complet d'appel d'offres du lundi au vendredi inclusivement entre 8h.30 a.m. et 5h.00 p.m. au :

Bureau des appels d'offres et contrats,
Suite 809,
HYDRO-QUÉBEC,
75, rue St-Jacques,
Montréal, Qué.

et en obtenir copie contre un paiement de \$25., sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.

LE MONTANT VERSE POUR L'OBTENTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NE SERA PAS REMBOURSE.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, Canada, sont invitées à soumissionner.

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

Ni la plus basse soumission, ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 26 février 1965.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 18 février 1963 par lequel GENDRON LEFEBVRE INC. ont transporté et cédé toutes leurs dettes de livres, présentes et futures à LA BANQUE DE MONTRÉAL, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de l'Enregistrement de Montréal le 25 février 1965 sous le numéro 1810468, Banque de Montréal, le 25 février 1965.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 661371

ALIAS
BIANCHINI LIMITED, corps incorporé dument incorporé et ayant sa principale place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, à 7354 ouest, rue Sherbrooke, demanderesse

— vs —
SPINIELLO & NESTO CORPORATION, corps incorporé de la Cité de Orange dans l'Etat du New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, dument incorporé et ayant une place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, Défenderesse

— et —
LA CITE DE MONTRÉAL, Tierce-Saisie

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse SPINIELLO & NESTO CORPORATION de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 24ème jour de février 1965.
Député-Protonotaire
RAYMOND PILON
VIEN, PARE, FERLAND, & BARBEAU,
Avocats,
132 ouest, rue St-Jacques,
Montréal.
Procureurs de la demanderesse

— vs —
DANIEL DICKER, résidant et domicilié au numéro 2083, avenue Creston, Bronx, à New York, Etats-Unis d'Amérique, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur DANIEL DICKER de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 18 février 1965.
Député-Protonotaire
CLAUDE PAQUETTE
Gilbert, Tardif & Lafleur,
avocats,
215 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 1 — Suite 401.
Procureurs de la demanderesse

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NO 5-32

POUR ET AU NOM DE
LA COMPAGNIE
D'ÉLECTRICITÉ
SHAWINIGAN

Poste terminus Varennes
Installation de l'équipement électrique et mécanique

Des soumissions cachetées, adressées en cinq exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75, rue St-Jacques, Montréal, seront reçues au plus tard à 10h.30 a.m. heure normale de l'Est, le jeudi 18 mars 1965, relativement.

à l'installation de l'équipement électrique et mécanique et aux travaux civils connexes au poste terminus de Varennes, comté de Vercheres, P.Q., le tout en conformité du document d'appel d'offres no 5-32.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de TRENTÉ MILLE DOLLARS (\$30,000.). Ce dépôt sera confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse le contrat ou ne fournit pas les documents contractuels requis.

Les intéressés à soumissionner peuvent examiner le document complet d'appel d'offres du lundi au vendredi inclusivement entre 8h.30 a.m. et 5h.00 p.m. au :

Bureau des appels d'offres et contrats,
Suite 809,
HYDRO-QUÉBEC,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué.

et en obtenir copie contre un paiement de \$25., sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.

LE MONTANT VERSE POUR L'OBTENTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NE SERA PAS REMBOURSE.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, Canada, sont invitées à soumissionner.

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

Ni la plus basse soumission, ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 26 février 1965.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 658 648

RAOUL MIRON, rentier, et ROSE BÉDARD, menagère, son épouse commune en biens dument autorisée aux fins des présentes par son mari, RAOUL MIRON en tant que besoin est et tous deux, vivant ensemble au numéro 11 de la rue Beaudry, à St-Constant, Province de Québec, tant personnellement qu'ensemble d'héritiers de leur fils, Claude Miron, demandeur.

— vs —
NORMAND GAGNE, de 347 rue St-Pierre, à St-Constant, district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur NORMAND GAGNE de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 26 février 1965.
Claude PAQUETTE, député-protonotaire.
Chabot & Downs, avocats,
395, rue St-Jacques,
Ville St-Pierre, P.Q.
Proc. des demandeurs.

— vs —
PROVINCE DE QUÉBEC
Cité de Montréal-Nord
Comté de Bourget

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'une assemblée du Conseil de la Cité de Montréal-Nord tenue le 9 février, mil neuf cent soixante-cinq (1965), un règlement portant le no 634 a été passé réglant l'installation et l'exploitation des distributeurs automatiques d'huile à chauffage et de glace.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau ou les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais voulus par la loi.

Cité de Montréal-Nord, Comté de Bourget,
26 février 1965.

Le secrétaire-trésorier,
René BERGERON, C.A.

Le mot "vitrifier" apparaissant à la fin du paragraphe "c" de l'article 1 sera biffé.

2° Le paragraphe "ccc" suivant sera ajouté à l'article 1: "ccc) Mécanicien de carrosserie: Ce terme désigne toute personne qui:

1° a) Connaît à fond la construction de la carrosserie des véhicules automobiles, y compris les joints de soudure, les différents modes d'attache aux châssis, le remplacement des vitres et des panneaux de boursures, des sièges, tapis, poignées de portes, des régulateurs, des caoutchoucs et des serrures et tous les ajustements qui peuvent devenir nécessaires et qui, en plus, peut de façon entièrement satisfaisante:

b) Faire l'installation des ceintures de sécurité;

2° Faire de la menuiserie;

3° Faire des retouches de peinture;

4° Remplacer et faire les ajustements de la pose des régulateurs de vitres, des régulateurs de sièges, manuels et électriques;

5° Faire les ajustements et la réparation des serrures en général;

6° Ajuster les toits de voitures convertibles et en réparer le mécanisme;

7° Localiser et faire cesser les bruits de carrosserie;

8° Localiser et réparer les fuites d'eau et de poussière;

9° Faire l'alignement des portes et des vitres; installer et aligner les moulures de carrosserie; ajuster les vitres, les portes, garde-boue, capots et portes de valises;

10° Installer les menus accessoires exigés par le client lors de l'achat d'une voiture;

11° Installer ou enlever les radios sur les voitures;

12° Enlever et installer le dégivreur arrière;

13° Enlever le contrôle de miroir;

14° Enlever les nettoyeurs de vitres, etc.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

Durant les trente jours à compter du 20 février 1965 date de publication de cet avis dans la Gazette officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le Sous-ministre du Travail,
Gérard Tremblay,
Ministère du Travail.

ORIGINAL EQUIPMENT
CONSULTANTS LTD.

AVIS est donné par les présentes que ORIGINAL EQUIPMENT CONSULTANTS LTD. s'adressera au Secrétaire d'Etat du Canada pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 26 février 1965.
David RICHLER,
secrétaire.

ACTION EN

SÉPARATION DE BIENS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 669 894

MADELINE BEAUDRY, épouse commune en biens de Charles-Louis Delisle, commis de bureau, domiciliée et demeurant à 9025, rue Basile-Routhier, dans la Cité et District de Montréal, demanderesse,

— vs —
CHARLES-LOUIS DELISLE, de lieux inconnus, défendeur.

Une action en séparation de biens instituée en cette cause le 26 janvier 1965.

Montréal, 17 février 1965.
Marcel LANDRY, avocat,
10 ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P.Q.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FANTASY SPORTSWEAR LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 jour de février 1965, sous le numéro 1810522.

Le 26e jour de février, 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE PETITION POUR
LITTES DE VERIFICATION

AVIS est par les présentes donné que le 21ème jour d'avril 1965 à 10 h. 15 de la matinée, Dame Naheeba Nassif, menagère, de la Cité et District de Montréal, veuve de feu Eid Assad Nassif, s'adressera à un des juges de la Cour Supérieure, siégeant pour le district de Montréal, chambre 31, vieux Palais de Justice, afin d'obtenir des lettres de vérification établissant que la succession de feu Marie Nassif a incombé sa responsabilité à Dame Naheeba Nassif.

Montréal, le 26 février 1965.
Spiegel, Shriar, Polak & Cooperstone
Avocats pour le pétitionnaire
Dame Naheeba Nassif.

— vs —
CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, demandeur,

— vs —
DAME LISE MARIE BINET, épouse séparée de biens de CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse DAME LISE MARIE BINET de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 26 février 1965.
Claude PAQUETTE, député-protonotaire,
1255, Carré Phillips, Ch. 200,
Montréal.
Procureur du demandeur.

— vs —
CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, demandeur,

— vs —
DAME LISE MARIE BINET, épouse séparée de biens de CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse DAME LISE MARIE BINET de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 26 février 1965.
Claude PAQUETTE, député-protonotaire,
1255, Carré Phillips, Ch. 200,
Montréal.
Procureur du demandeur.

— vs —
CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, demandeur,

— vs —
DAME LISE MARIE BINET, épouse séparée de biens de CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse DAME LISE MARIE BINET de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 26 février 1965.
Claude PAQUETTE, député-protonotaire,
1255, Carré Phillips, Ch. 200,
Montréal.
Procureur du demandeur.

— vs —
CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, demandeur,

— vs —
DAME LISE MARIE BINET, épouse séparée de biens de CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse DAME LISE MARIE BINET de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 26 février 1965.
Claude PAQUETTE, député-protonotaire,
1255, Carré Phillips, Ch. 200,
Montréal.
Procureur du demandeur.

— vs —
CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, demandeur,

— vs —
DAME LISE MARIE BINET, épouse séparée de biens de CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse DAME LISE MARIE BINET de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 26 février 1965.
Claude PAQUETTE, député-protonotaire,
1255, Carré Phillips, Ch. 200,
Montréal.
Procureur du demandeur.

— vs —
CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, demandeur,

— vs —
DAME LISE MARIE BINET, épouse séparée de biens de CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse DAME LISE MARIE BINET de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 26 février 1965.
Claude PAQUETTE, député-protonotaire,
1255, Carré Phillips, Ch. 200,
Montréal.
Procureur du demandeur.

— vs —
CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, demandeur,

— vs —
DAME LISE MARIE BINET, épouse séparée de biens de CYRUS ALEXANDER ROSS, gérant des ventes, des Cité et District de Montréal, défenderesse

La situation au Sud-Vietnam

Les Etats-Unis envisagent actuellement, apprend-on dans les milieux compétents, d'intensifier le rôle de la marine américaine le long des côtes orientales de la péninsule indochinoise. Cette décision serait prise afin de parer au danger que représente l'acheminement par voie maritime du matériel semi-lourd et des munitions qui, partis du Nord-Vietnam, sont destinés aux forces du Vietcong.

Pour la première fois depuis le début des opérations militaires, les Etats-Unis ont révisé samedi dernier que des cargos de petit tonnage, construits en Chine communiste, réussissent à se faufiler le long des côtes et à débarquer des milliers de tonnes de matériel, évitant ainsi d'avoir recours uniquement aux sentiers accidentés et difficilement praticables de la piste dite "Ho Chi Minh".

Une importante partie du livre blanc américain publié durant la fin de semaine, est consacrée à ce nouvel aspect de la logistique nord-vietnamienne, mis à jour à la suite du récent envoi par le fond d'un cargo de 100 tonnes au large de la province de Phu Yen. Ce navire transportait entre autres plus d'un million de balles pour armes automatiques légères, des milliers d'obus, de mortiers et de canons sans recul et une quantité impressionnante de fusils et de mitrailleuses.

BLOCUS ?

Pour l'instant, le Pentagone se refuse à définir le rôle de la marine et de l'aviation américaines dans ce nouvel aspect de la guerre. On estime toutefois, dans les milieux compétents qu'à titre de première mesure, la surveillance par hélicoptères et avions de reconnaissance sera considérablement intensifiée dans les jours qui viennent afin qu'il soit possible de se faire une idée plus précise des activités du groupe "d'infiltration maritime" nord-vietnamien dont le livre blanc révèle l'existence.

Ensuite, indique-t-on, les navires de la 7e flotte pourraient

être appelés à intervenir pour barrer le chemin aux cargos communistes, sans obligation de violer par conséquent les eaux territoriales nord-vietnamiennes. Ainsi assisterait-on sur mer à une modification de la tactique américaine récemment illustrée, dans les airs, par l'intervention directe de chasseurs et de bombardiers à réaction, montés par des équipages américains contre des objectifs du Vietcong en territoires sud-vietnamiens.

A SAIGON

Un retour à la paix est possible à la condition que la liberté et la sécurité du Vietnam soient effectivement garanties par des moyens efficaces, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, le Dr Phan Juy Quat, chef du gouvernement de Saïgon. Sans s'expliquer de façon plus précise sur ce point, il a réaffirmé les thèmes habituels de la lutte contre "l'agression communiste" qui met le pays "en état de légitime défense".

Le chef du gouvernement était, pour cette conférence de presse, entouré de plusieurs ministres parmi les plus importants. Il a déclaré que le Vietnam repousserait toute solution internationale qui n'aurait pas l'assentiment du gouvernement et du peuple. Le Vietnam doit rester en la matière seul maître de la décision et, jusqu'ici, il n'a reçu aucune proposition constructive de qui ce soit.

Le Dr Quat a terminé en annonçant que les mouvements en faveur de la paix qu'il s'étaient manifestés parmi les plus importants, n'ont pas été tolérés. Parmi leurs animateurs, une centaine d'arrestations a d'ailleurs été opérée pendant la fin de semaine. Un dirigeant bouddhiste a, à ce sujet, démenti qu'un bon supérieur se soit déclaré prêt à se rendre à Hanoi pour demander au président Ho Chi Minh d'ordonner le retrait des troupes communistes du Sud-Vietnam.

Dans le domaine militaire, les nouvelles paraissent confir-

mer que les Américains prennent une place plus grande dans les opérations menées au Vietnam. C'est ainsi que le nombre de leurs pertes pour le mois de février a été établi à un chiffre record: 43 tués et 250 blessés. Les bombardiers américains B-57 interviennent de plus en plus souvent. Hier, notamment, ils ont bombardé la région de Binh Gia, localité située à 80 km. à l'est de Saïgon, où une importante opération était déclenchée depuis samedi contre les éléments du Vietcong qui ont réussi à éviter le contact.

Aussi, certains milieux militaires de Saïgon parlent-ils de résultats décevants. Le Vietcong s'est également manifesté par un attentat contre le centre d'information de police à Saïgon, où l'explosion d'une bicyclette piégée a fait vingt victimes dont deux morts parmi les élèves. Pour les journées de samedi et dimanche, une dizaine d'accrochages ont laissé des pertes sensiblement équivalentes dans chaque camp, soit de 30 à 40 morts.

L'ambassadeur des Etats-Unis, M. Maxwell Taylor, s'est rendu au Centre-Vietnam, à Da-Nang (ex-Tourane), où une puissante base aérienne a été créée et où sont installés des fusées anti-aériennes Hawk.

Sans faire l'objet de commentaires officiels américains, on paraît contester à Saïgon l'affirmation de la radio d'Hanoi selon laquelle trois districts de cette région auraient été "libérés" par le Vietcong. L'ambassadeur itinérant du Sud-Vietnam, le général Nguyen Khanh, est arrivé à Rome, où il passera quelques jours avant de se rendre dans d'autres capitales européennes ainsi qu'aux Etats-Unis.

Enfin, Londres a annoncé qu'il allait entamer des conversations avec Moscou au sujet du récent rapport de la commission internationale de contrôle sur la situation au Vietnam, les deux pays étant co-présidents de la conférence qui, à Genève, en 1954, fut un statut provisoire aux deux Vietnams.

Kossyguine n'a pas reçu de réponse de Johnson sur un éventuel voyage à Moscou

LEIPZIG — "Il y a deux mois, j'ai envoyé au président Johnson une lettre dans laquelle je lui parlais du problème vietnamien et de son éventuelle visite à Moscou. Je n'ai pas encore eu de réponse à cette lettre", a déclaré lundi soir à des journalistes M. Alexis Kossyguine. M. Kossyguine a ajouté que la parole était maintenant aux Etats-Unis quelques heures après cette déclaration, la Maison-Blanche admettait qu'elle avait reçu une belle invitation de Moscou il y a environ un mois.

Le discours du président du conseil soviétique prononcé plus tôt a frappé les observateurs par son extrême modération. Il est vrai que le sujet était adapté à la circonstance (foire de Leipzig). On a remarqué quelques mots presque aimables à l'égard de l'Allemagne de l'Ouest ("Il n'est pas vrai que l'URSS pense qu'en Allemagne fédérale tout est mauvais, il y a aussi du bon") et le mineur de l'allusion au problème vietnamien.

M. Kossyguine est parti hier soir pour Berlin-Est où il séjournera une journée et regagnera ensuite Moscou. Il paraît exclu que MM. Kossyguine et Walter Ulbricht, de retour d'Egypte, se rencontrent à Berlin.

Dénouant les efforts des "militaristes de Bonn" pour accéder aux armes nucléaires, M. Kossyguine a souligné que la réussite de ces plans, aurait des conséquences les plus sérieuses pour le maintien de la paix mondiale et la sécurité en Europe, et fermerait pratiquement le chemin de la réunification des deux Etats Allemands.

"Le labeur pacifique des peuples est menacé par les forces de la réaction et de la guerre parmi lesquelles figurent les revanchards ouest-allemands qui réclament ouvertement la révision des dispositions à l'issue de la deuxième guerre mondiale" a encore déclaré le président du conseil soviétique.

"Le gouvernement soviétique, a dit encore M. Kossyguine, est prêt à soutenir toute action pacifique venant de n'importe quel Etat, y compris l'Allemagne fédérale".

"Cependant, a-t-il poursuivi, nous voulons déclarer clairement aux dirigeants ouest-allemands qu'ils ne doivent pas attendre de notre part des concessions qui pourraient profiter aux revanchards".

Accord total entre Ulbricht et Nasser

LE CAIRE — "La République démocratique allemande proclame son soutien total aux droits de la nation arabe. Elle affirme son appui entier aux droits du Front des peuples arabes à la liberté, au progrès et à la prospérité et reconnaît tous les droits du peuple arabe sur la Palestine, y compris leur droit naturel à l'autodétermination", déclare notamment le communiqué conjoint sur les entretiens Nasser-Ulbricht signé hier soir au palais d'Abdine par les deux chefs d'Etat.

"La République démocratique allemande soutient également l'attitude des pays arabes au sujet des affluents du Jourdain", ajoute le communiqué conjoint qui poursuit: "Les deux parties dénoncent les plans agressifs qui ont créé Israël pour servir l'impérialisme en tant que tête de crénel menaçant les droits des peuples Arabes et leur lutte pour la libération et le progrès".

"Le président Ulbricht a annoncé que son pays est disposé à participer aux projets d'industrialisation prévus dans le second plan quinquennal de la R.A.U.", précise encore le

communiqué qui ajoute "qu'un accord de coopération économique et technique, qu'un second accord de coopération dans les domaines techniques et scientifiques, et qu'un troisième accord de coopération dans les sphères de la culture, de la science et de la santé ont été signés au Caire durant la visite de M. Ulbricht en R.A.U."

"Les deux parties sont convenues de former un comité économique commun et un comité scientifique conjoint, ainsi que tout autre comité nécessaire pour l'exécution des accords déjà mentionnés. De même, les deux parties ont décidé de conclure durant l'année 1965, un accord commercial de longue durée et un accord de paiement à long terme couvrant la période 1966-1970".

Enfin, le communiqué confirme que le président Ulbricht a invité le président Nasser à se rendre en R.D.A. et que celui-ci a accepté cette invitation. La date de ce voyage sera fixée ultérieurement.

L'accord canado-américain sur l'auto à l'ordre du jour des travaux du GATT

GENEVE. — Les travaux du GATT vont reprendre aujourd'hui, pour se poursuivre jusqu'au 28 mars.

Au nombre des questions inscrites à l'ordre du jour, figure le récent accord américano-canadien sur les produits de l'industrie automobile, accord qui, signé le 16 janvier, prévoit une petite "zone de libre-échange" entre les deux pays pour les pièces détachées. De sources bien informées, les Etats-Unis proposeraient que les parties contractantes du GATT exercent une surveillance sur cet accord, afin d'éviter une controverse quant à l'application de l'article premier de l'accord général dans cette affaire.

Dans les milieux bien informés, on affirme d'autre part que les Américains et les Canadiens élaborent actuellement un projet de libération des échanges entre les deux pays pour un certain nombre de produits.

On peut prévoir, dit-on de même source, la création d'un groupe de travail chargé d'examiner dans les détails l'accord américano-canadien et de faire un rapport sur cette question aux parties contractantes à la fin du mois, après que l'accord en question aura été entériné par le Congrès américain.

A partir du 3 mars, le comité du commerce et du développement, chargé d'assurer la mise en oeuvre du nouveau chapitre du GATT

concernant les pays en voie de développement, se réunira. Le chapitre en question, qui est entré en vigueur le 8 février, réglemente les relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, ainsi que les relations de ces derniers entre eux.

La France, rappelle-t-on, n'a pas signé ces nouvelles dispositions qui, selon elle, n'accorderaient pas, aux pays en voie de développement, les concessions qu'ils sont en droit d'attendre.

Le comité du commerce et du développement devra, au cours de cette session, fixer sa politique et établir un ordre de priorité des questions à traiter, parmi lesquelles, notamment, l'accès aux marchés et les préférences. Il devra également examiner la question soulevée par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Israël, à savoir la mesure dans laquelle un pays peut se prévaloir de la qualité de pays en voie de développement. Le comité pourra formuler des recommandations et proposer des amendements au nouveau chapitre.

Enfin, le problème de la surtaxe britannique de 15 p.c. sur les importations sera à nouveau évoqué. On pense que le groupe de travail du GATT sur cette question ne fera qu'exprimer sa satisfaction devant la décision du gouvernement britannique de réduire cette surtaxe de 5 p.c.

Le Marché commun adopte la position de la France dans la querelle de l'or

BRUXELLES. — Les "Six" viennent de prendre officiellement position dans la querelle de l'or et du dollar en adoptant le rapport de leur comité monétaire.

Sans se prononcer sur un remède précis, ils sont unanimes à dénoncer les dangers pour la stabilité européenne de l'afflux de dollars, résultant du déficit permanent de la balance américaine. "Un freinage de ces importations excessives de capitaux revêt une importance primordiale", c'est ce que conclut à cet égard le septième rapport d'activité du comité monétaire des "Six".

Approuvé hier après-midi à Bruxelles par les ministres des affaires étrangères des pays du Marché Commun.

En réagissant ainsi contre cette forme "d'inflation importée", liée au problème du dollar, le comité monétaire qui groupe les hauts fonctionnaires nationaux et les gouverneurs des banques centrales agit diplomatiquement mais sans équivoque la menace de l'extension de la politique de conversion des dollars en or, pratiquée déjà par la France. "Dans la mesure, déclare-t-il, où les excédents de dollars des pays en voie de développement

qui ont permis aux Etats-Unis de financer une partie de leur déficit 1964 seront transférés dans les pays du marché commun qui ont l'habitude de tenir une partie importante de leurs réserves en or, les Américains pourraient avoir à faire face non seulement au financement de leur déficit 1965, mais également au financement du déficit 1964". Autrement dit, l'initiative française pourrait être le signal d'une réaction en chaîne qui risquerait d'embarrasser profondément le président Johnson.

"On peut se demander en effet, poursuit le rapport, si les "Six" doivent contribuer en accumulant des dollars à financer le déficit américain provoqué par la grande partie par des exportations de capitaux en Europe qui risquent d'y rendre plus difficile la mise en oeuvre d'une politique de stabilisation". Quant à la correction du déficit américain, c'est bien dans le domaine des transactions financières qu'elle doit être recherchée, insiste le rapport du comité monétaire, qui estime difficile d'entrevoir le freinage de cette hémorragie de dollars "aussi longtemps que les marchés financiers américains demeurent dans une telle aisance".

Le comité monétaire qui passe d'autre part en revue l'année écoulée se félicite que le plan de stabilisation européen ait provoqué un retour graduel vers l'équilibre mais signale que la hausse des prix n'a pas encore été arrêtée et qu'une augmentation de 3 à 4 p.c. pour l'ensemble de la C.E.E. est à craindre en 1965.

Il devient de plus en plus difficile à chaque pays d'agir isolément sur la situation économique note le rapport, qui souligne "qu'une intégration monétaire de fait se renforce constamment". Les décisions sur les prix agricoles, ajoutées à celles sur les prix industriels, ont en effet, dans le sens de l'union monétaire en rendant de plus en plus difficiles les modifications des taux de change,

Rapprochement Paris-Moscou ?

PARIS — M. Andreï Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, qui sera reçu à Paris vers le 20 mars, au retour de sa visite en Grande-Bretagne, rencontrera le général de Gaulle et M. Maurice Couve de Murville, apprend-on dans les milieux bien informés. On attend, dans ces mêmes milieux, une importance très grande à cette visite, comme au très prochain remplacement à l'ambassade soviétique de M. Sergueï Vinogradov par M. Valerian Zorine, ministre adjoint des affaires étrangères. Ces deux faits sont interpré-

tés comme deux facteurs notables du rapprochement entre Paris et Moscou.

L'idée d'une visite du général de Gaulle dans la capitale de l'URSS sera évoquée au cours de la rencontre du président de la République française avec M. Gromyko. Après les déclarations de M. Kossyguine vient de faire à ce sujet, on rappelle qu'il y a plus d'un an que le général de Gaulle avait été invité à Moscou par M. Nikita Khrouchtchev et que M. Vinogradov avait renouvelé cette invitation à de nombreuses reprises chaque fois qu'il avait l'occa-

sion de rencontrer le chef de l'Etat français. Le général de Gaulle avait accueilli cette invitation favorablement, mais n'avait jamais donné de réponse précise. On ajoute, dans ces mêmes milieux, qu'aucune suite n'a encore été donnée à un projet de voyage du général à Moscou.

On estime dans tous les cas à Paris qu'après la venue de M. Khrouchtchev dans la capitale française, ce serait, en effet, comme l'a fait remarquer M. Kossyguine, au tour du général de Gaulle à se rendre à Moscou.



AUX QUATRE COINS DU MONDE

L'influence chinoise en Afrique

WASHINGTON. — Un groupe de parlementaires américains qui a effectué récemment un voyage en Afrique s'est inquiété de "l'influence croissante" de la Chine communiste sur ce continent.

M. W. R. Poage, représentant démocrate du Texas, qui dirigeait une commission agricole de la Chambre ayant visité 12 pays africains en décembre dernier, déclare dans le rapport de ce voyage "si l'on se souvient qu'il y a dix ans, la Chine communiste n'avait pas de relations diplomatiques avec l'Afrique, il est évident qu'elle a fait des progrès frappants et inquiétants dans cette partie du monde".

Le rapport de la commission relève que 16 des 31 pays

africains qui sont devenus indépendants depuis dix ans, ont maintenant des relations diplomatiques avec Pékin, sept d'entre eux ayant établi ces relations en 1964.

Président du conseil de l'Uruguay

MONTEVIDEO. — Le Dr Washington Beltrán a été officiellement investi hier dans ses fonctions de président du conseil de gouvernement de l'Uruguay, fonctions qu'il assumait depuis la mort du président Luis Gannattasio, il y a trois semaines.

Le Conseil de gouvernement est composé de neuf membres et est élu tous les quatre ans. Les quatre premières personnalités de la liste majoritaire assument à tour de rôle la présidence au 1er mars pour un an.

Hollande : consultations

LA HAYE. — La reine Juliana des Pays-Bas a commencé hier dans le calme décor de la "Maison Sylvestre", à deux kilomètres du centre de La Haye, ses consultations préliminaires à la désignation d'une "personnalité chargée d'informer" sur l'état de la situation politique à la suite de la démission du cabinet de M. Victor Marijnen, vendredi dernier.

La souveraine a reçu au cours de la matinée les présidents des deux chambres des états-généraux et le vice-président du conseil d'Etat.

Défaite péroniste

BUENOS AIRES. — Par 10,086 voix contre 11,814, soit avec seulement 272 voix d'avance, le parti gouvernemanter argentin "Union civique radicale du peuple" (UCRP) a battu dimanche l'"Union populaire" péroniste au cours d'élections législatives dans la province de la Rioje, située le long de la frontière chilienne.

Bien que ces chiffres puissent être encore modifiés par

les résultats de quelques bureaux de vote éloignés, ils confirment la tendance qui s'était déjà manifestée dimanche dernier lors d'élections semblables dans la province de Formosa, c'est-à-dire le rassemblement des électeurs argentins autour de deux grands partis représentant le gouvernement et le péronisme.

Les obsèques de Sir Casement

DUBLIN. — Les obsèques nationales de Sir Roger Casement, le nationaliste irlandais qui fut pendu en 1916 dans une prison londonienne par les autorités britanniques, se sont déroulées à Dublin. Sa dépouille avait été transférée mardi, immédiatement après que M. Harold Wilson eut donné son autorisation. Membre du service consulaire britannique jusqu'en 1912, Sir Roger Casement avait joué un rôle déterminant dans la lutte des nationalistes irlandais pour l'indépendance de leur pays. Débarqué en Irlande en 1916 à bord d'un sous-marin allemand, il avait été capturé, condamné à mort et pendu le 3 mars à Londres.

Mutisme de Washington

WASHINGTON. — Le département d'Etat s'est refusé lundi à confirmer ou démentir les informations selon lesquelles la Jordanie et l'Arabie saoudite envisageraient d'acheter des armes aux Etats-Unis. Interrogé à ce sujet le porte-parole du département d'Etat a déclaré que M. Phillips Talbot, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud avait eu récemment des entretiens avec les autorités jordaniennes mais qu'il n'était pas en mesure de fournir des précisions à ce sujet.

Appel de Tito

ALGER. — Le maréchal Tito aurait proposé au président Ben Bella une action commune des chefs d'Etat des pays non alignés dans la crise grave qui secoue actuellement le Sud-Vietnam. La délégation de la Ligue des communistes yougoslaves, actuellement en visite en Algérie, a remis à cette occasion un message personnel du maréchal Tito au président Ben Bella, précise l'Agence de presse algérienne.

La réorganisation de l'ONU

LISBONNE. — Le gouvernement portugais a approuvé la suggestion du général de Gaulle sur la nécessité de la réorganisation de l'ONU, en revenant à la charte en ce qui concerne les pouvoirs des cinq membres permanents fondateurs de l'Organisation des Nations unies à déclarer hier le ministre des affaires étrangères de Portugal, M. Franco Nogueira.

Contrôle de l'énergie nucléaire

VIENNE. — Un nouveau pas a été fait, hier à Vienne, dans la voie du contrôle international de l'énergie atomique: le conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique a en effet décidé, à l'unanimité, le réexamen général du système de contrôle international destiné à empêcher l'utilisation, à des fins militaires, des matières fissiles livrées à des fins pacifiques.

Conseil économique et social de l'ONU

NATIONS UNIES. — Le conseil économique et social de l'ONU a repris ses travaux au siège de l'ONU à New-York le lundi premier mars. Sa session durera jusqu'à la fin du mois. La commission de l'étalement, la commission de la population et le comité consultatif de l'information publique siègeront également à New-York pendant le mois de mars.

Retraites fermées conjuguales

Des retraites fermées conjuguales auront lieu à la Solitude Notre-Dame de Pierrefonds les fins de semaine des 12, 13 et 14 mars, 19, 20 et 21 mars, 26, 27 et 28 mars ainsi que les 2, 3 et 4 avril.

Les prédateurs seront M. l'abbé Jean-Claude Benoit et M. Albert Lapointe, p.s.s. Afin de venir en aide à certains foyers, un comité de gardiennes des Foyers Notre-Dame s'offre à garder bénévolement les enfants des retraités.

Pour inscription et pour de plus amples renseignements téléphoner à VI. 2-2928.

CHICAGO — Le message d'Allah, Elijah Muhammad, prophète de la secte des musulmans noirs est resté lundi enfermé dans sa maison de Chicago, toujours sous la protection de sa garde d'élite, les "Fruits de l'Islam" et par la police.

Les "tueurs" du mouvement des nationalistes noirs qui, selon la police, avaient juré de venger leur leader Malcolm X assassiné il y a une semaine à New York, n'ont pas mis à exécution leur promesse d'assassiner Elijah Muhammad.

Pendant toute la durée du congrès des "Black Muslims" au Colisée de Chicago des précautions extraordinaires avaient été prises tant par la police municipale que par la police militaire pour empêcher un tel attentat.

On croit savoir qu'Elijah a décidé de se rendre dans sa propriété de l'Arizona officiellement pour s'y soigner de l'asthme dont il souffre depuis plusieurs années. Tant qu'il sera à Chicago, estime la police, sa vie est en danger et sa maison de 18 pièces située à proximité de la seule mosquée de la ville restera sous surveillance.

Pendant tout la durée du congrès, dans la grande salle du Colisée où se sont réunis environ 3.000 musulmans, la tension était extrême. Peu avant que l'apôtre d'Allah prononce son dernier et plus long discours — il a parlé pendant trois heures et dix minutes — la garde d'élite des musulmans noirs, appelée "Fruit de l'Islam" a brutalement expulsé un Noir. Il a été roué de coups.

Contre l'impérialisme

ALGER. — Il faut faire du tiers monde, — Afrique, Asie et Amérique latine, — un bloc uni contre l'impérialisme, a déclaré, dimanche, à Alger, M. Ernesto "Che" Guevara, qui a assisté en tant qu'observateur au séminaire économique afro-asiatique. Le ministre cubain de l'Industrie a ajouté: "La décision de principe d'élargir l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques à l'Amérique latine a été prise, mais sa réalisation dépend de beaucoup de facteurs. Elle se fera, néanmoins, certainement".

Le "messenger d'Allah" reste sous la protection constante de la police et des "Fruits de l'Islam"

CHICAGO — Le message d'Allah, Elijah Muhammad, prophète de la secte des musulmans noirs est resté lundi enfermé dans sa maison de Chicago, toujours sous la protection de sa garde d'élite, les "Fruits de l'Islam" et par la police.

Elijah Muhammad a démenti à plusieurs reprises que la secte des Black Muslims soit responsable de cet assassinat. Pendant trois heures, Muhammad occupa le micro, attaquant successivement la presse, la police, écrite, et la télévision, et toute la race blanche en général pour la "propagande vicieuse" qu'elle mène contre les musulmans noirs.

"Ce que je vous prêche n'est pas la haine, a dit Muhammad, c'est la vérité. Je veux que mon peuple vive en paix". Il a rejeté l'interprétation raciale préconisée par le pasteur noir Martin Luther King en affirmant que la philosophie chrétienne d'amour du voisin n'est pas valable. Pour lui, ce sont non seulement les Blancs qui sont les ennemis du Noir mais les chrétiens. Le christianisme est une religion de Blancs, a-t-il dit. La vraie religion du Noir c'est l'islamisme. A un moment, il s'en prend à la femme de Cassius Clay qui contrairement à son mari ne fait pas partie de la secte. "That's right, that's right", cria Cassius Clay lui-même avec un sourire un peu gêné. "L'homme blanc est un démon qui a réduit le Noir à l'esclavage. L'homme blanc aime tuer. C'est dans sa nature de tuer", a-t-il encore déclaré.

Elijah Muhammad a également fait part à ses fidèles d'une vision qu'il avait eue en 1933 et au cours de laquelle Allah lui-même lui était apparu. Il a parlé d'un avion fantastique capable de voler dans l'espace pendant un an sans faire le plein et alimenté par un carburant mystérieux. L'assistance semblait apprécier cette histoire qui pouvait être une parabole incompréhensible aux Blancs. Il a parlé de la lune sur laquelle l'homme ne pourra jamais rester et de la planète Mars où habitent selon lui des géants.

Au cours de son discours, le prophète des musulmans noirs a condamné l'intégration raciale: "La bible dit que vous devez aimer vos ennemis mais Dieu lui-même n'aime pas ses ennemis" a-t-il déclaré faisant allusion à la philosophie de la violence du Dr Martin Luther King, prix Nobel de la paix.

"Le jour de votre fin arrive, a-t-il encore déclaré à l'égard

de la race blanche. Je le sais et vous le savez mais vous voulez empêcher le Noir de le savoir. Je suis le messager d'Allah, a-t-il encore affirmé et ce que je vous dis n'est pas de la haine, c'est la vérité."

Il a associé le christianisme au Blanc et au diable. Ce n'est pas le Noir qui hait le Blanc, a-t-il dit, c'est le Blanc qui hait le Noir. "Les Blancs disent qu'ils suivent Jésus, mais en vérité ils suivent le diable... Vous êtes vraiment des démons parce que vous n'avez rien fait de bon pour ceux qui ne sont pas des démons" a-t-il reproché aux Américains blancs. A ces paroles la foule répondait "Yes, yes, that's right, teach them, sweet apostle" (Oui, oui, tu as raison, enseigne leur, ô doux apôtre) et applaudissait frénétiquement chaque fois que le prophète attaquait les Blancs.

Aucun incident ne s'est déroulé pendant que Elijah Muhammad parlait. La séance avait été ouverte vers quatorze heures par une prière.

S'adressant directement à ses fidèles, il leur a enfin demandé d'abandonner leurs noms de Blanc et d'adopter des noms arabes. Si votre père et votre mère ne croient pas en moi, leur a-t-il dit, s'ils ne croient pas en ma parole, quittez-les et venez près de moi. Avant de terminer son long discours pendant lequel trois personnes se sont évanouies, il a annoncé qu'après sa mort il sera assis au côté d'Allah.

Puis entouré de sa garde d'élite qui le cachait complètement, le messager d'Allah a regagné son domicile dans un des quartiers résidentiels de Chicago, proche de l'université.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE

BREVETS D'INVENTION

en tous pays

Marion, Marion, Robic & Bastien

2730, rue DUMONT

MONTRÉAL 25

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien

Jean K. Malouf Inc.

Entretien — Réparations

R.A. 1-9630

6305, 25e ave Rosemont

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nos bureaux, magasins, ateliers et

salles de montage sont aménagés à

714 ST-ALEXANDRE, PRÈS CHAIB.

Vous y trouverez dactylographes,

machines à calculer, à photocopier,

à additionner, à dicter, duplicateurs,

horloges de temps, salles de montage

spacieuses de meubles de bureau,

etc., etc., en somme

TOUT POUR LE BUREAU



CE SOIR
LIGUE AMÉRICAINNE
Cleveland & Baltimore
Hershey & Québec
LIGUE JUNIOR ONTARIO
Montréal & Oshawa
Toronto & St. Catharines
Hamilton & Peterborough

CLASSEMENT

LIGUE AMÉRICAINNE

DIVISION EST	P	G	P	N	P	P	Pts
Québec	61	37	22	1	234	192	75
Hershey	60	30	26	4	206	188	64
Baltimore	60	27	28	5	217	206	59
Springfield	59	25	32	4	192	228	50
Providence	59	20	37	2	160	221	42

DIVISION OUEST

	P	G	P	N	P	P	Pts
Rochester	61	40	18	3	243	164	83
Buffalo	60	32	23	5	213	185	69
Pittsburgh	59	26	28	5	189	208	57
Cleveland	61	18	38	5	189	240	41

LIGUE JUNIOR "A"

	P	G	P	N	P	P	Pts
Niagara F.	53	33	11	9	221	161	75
Toronto	53	31	15	7	249	210	69
Petrough	53	26	19	8	226	188	60
Oshawa	53	21	23	9	207	220	51
Montréal	52	19	25	8	202	197	45

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

Hamilton	52	13	28	11	209	262	37
Ligue INTERUNIVERSITAIRE							
	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Toronto	16	15	1	0	127	56	30

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

Queen's	16	8	6	2	86	78	18
Laval	16	7	7	2	90	77	16
McMaster	16	5	8	3	73	86	13
McGill	16	3	12	1	65	120	7
Waterloo	16	2	11	3	64	104	7

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

Le tournoi de

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

**Le tournoi de
débutera jeu**

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

Le tournoi de
débutera jeu

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

Le tournoi de
débutera jeu

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

Le tournoi de
débutera jeu

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

**Le tournoi de
débutera jeu**

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

**Le tournoi de
débutera jeu**

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

**Le tournoi de
débutera jeu**

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

**Le tournoi de
débutera jeu**

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

**Le tournoi de
débutera jeu**

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

Le tournoi de
débutera jeu

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

**Le tournoi de
débutera jeu**

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

**Le tournoi de
débutera jeu**

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

**Le tournoi de
débutera jeu**

Ligue INTERUNIVERSITAIRE

P	G	P	N	P	P	Pts
---	---	---	---	---	---	-----

M. Jean-N. Lavoie, qui n'a "rien à cacher", poursuit ses accusateurs

par Jean FRANCOEUR

Le maire de Chomedey, Me Jean-Noël Lavoie, qui est aussi député de Laval à l'Assemblée législative, intentera des poursuites en libelle diffamatoire contre ses accusateurs du "parti civique de Chomedey", comme il l'avait laissé entendre dans une déclaration en Chambre mardi dernier.

Au cours d'une conférence de presse, tenue hier après-midi à Montréal, Me Noël a déclaré qu'il n'avait "absolument rien à cacher" et qu'il tenait "à confondre les auteurs de l'abominable document" qu'on a fait circuler à son sujet la semaine dernière.

Dès demain matin, a dit le maire de Chomedey, qui était accompagné de plusieurs membres de son conseil municipal, mes procureurs demanderont l'émission d'un bref qui sera signifié aux intéressés avec toute la diligence possible.

Comme le "parti civique de Chomedey" n'a aucune existence légale (il n'est ni enregistré, ni incorporé), l'action en dommages sera signifiée aux trois personnes qui ont reconnu ces jours derniers prendre la responsabilité du pamphlet anonyme.

Qui sont les accusateurs de Me Jean-Noël Lavoie? Il s'agit de Me Jean-Louis Léger, avocat, Me Henri Vinet, notaire et M. Albert Gagnon, constructeur. Me Lavoie tient ces trois personnes conjointement et solidairement responsables des dommages qu'il a subis.

On se rappelle que le document dont il est ici question avait été adressé au procureur général, M. Claude Wagner, ainsi qu'au ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte. Le contenu de ce mémoire d'une vingtaine de pages a été largement diffusé par la presse.

La poursuite en Cour supérieure du district de Montréal sera au montant de \$300,000 pour dommages à la réputation personnelle et professionnelle du demandeur et comme indemnité pour humiliation subie ou à subir tant dans sa vie privée que dans sa carrière politique.

Me Lavoie a identifié ses accusateurs comme étant des adversaires politiques sur le plan municipal. "Ce sont des "autonomistes" qui s'opposent à tout projet de fusion de municipalités sur l'île Jésus et qui n'hésitent devant aucun moyen pour arriver à leur fin," a-t-il dit.

Pressé par les questions des journalistes, le député de Laval a expliqué pourquoi il avait choisi cette procédure plutôt que d'attendre l'enquête que le gouvernement pourrait éventuellement ordonner à la suite de la requête des dirigeants du "Parti civique".

"Ces messieurs ont lancé des accusations, ils veulent une enquête du procureur général; je leur offre une enquête judiciaire sur tous les points soulevés," a répondu Me Lavoie.

L'action que nous intentons, a-t-il poursuivi, ainsi que le procès qui s'ensuivra, serviront d'enquête complète. Une telle procédure aura de plus l'avantage de ne rien coûter au contribuable. "Celui qui aura conté des mentiries paiera les frais," a souligné le maire de Chomedey.

Me Lavoie considère en outre que cette procédure sera plus expéditive. "Les accusations sont là, les gens peuvent se dire que j'ai quelque chose à cacher, je riposte en disant: Voici les documents qui établissent mon innocence. L'action en dommages pour libelle que je fais intenter constitue une réponse directe et offre

des explications documentées et une preuve complète à l'encontre des fantasmes de mes accusateurs," a-t-il expliqué.

Le député de Lavoie s'est élevé avec vigueur contre certains procédés des auteurs du document qui prétendent démontrer qu'il avait "abusé de sa situation et de ses prérogatives d'homme public".

Il a cité en exemple le fait que le document en question accole son nom à un certain Lucien Rivard qui "a fait et fait encore les manchettes

presque quotidiennes de tous les journaux du Canada".

"Je ne connais pas Lucien Rivard, a-t-il soutenu, je n'ai jamais eu affaire avec lui, ni comme notaire, ni comme maire, ni comme député, ni autrement".

Me Lavoie craint "qu'une foule de citoyens bien pensants ne retiennent de la publicité tapageuse faite autour de ce "dossier" surtout ce rapprochement avec l'affaire Rivard". Il a ajouté qu'il envisageait de "poursuivre au criminel" Montréal-Matin en relation avec cette affaire.



"Les Caisses populaires ont toujours prêté sur billet"

— le sénateur Vaillancourt

Il n'y a rien de nouveau dans la nouvelle envoyée aux journaux par la "petite fédération de Montréal", a déclaré le directeur général de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, le sénateur Cyrille Vaillancourt dans un communiqué remis à la presse.

On se rappelle que la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins avait annoncé la semaine dernière son projet d'offrir à ses membres des prêts à 7 1/2 % pour l'achat d'automobile et cela sans garantie ni endosseur.

M. Vaillancourt, tout en insistant sur le fait que la Fédération qu'il représente "n'a rien à voir avec la Fédération de Montréal", souligne que les prêts sur billet sont une pratique courante chez les caisses populaires. Il souligne que sa Fédération a consenti en 1964 quelque 176,225 prêts sur billet pour un montant total de plus d'un million et demi de dollars.

Voici le texte de la mise au point du sénateur Vaillancourt:

Au nom de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, a envoyé aux journaux il n'y a rien de nouveau; en effet, c'est ce qu'ont toujours fait les vraies Caisses populaires.

Esperant que vous voudrez bien publier cette mise au point, je demeure, Votre bien dévoué, Directeur général.

Desjardins ne prend aucune responsabilité de ce que la petite Fédération de Montréal des Caisses Desjardins, à laquelle appartiennent quelques Caisses, peut faire et dire.

Depuis 65 ans que les Caisses populaires existent, jamais une Caisse populaire lorsqu'elle a prêté sur billet ou reconnaissance de dette n'a pris en garantie des biens ou marchandises, par exemple: automobiles, laveuses, machines à coudre, etc., pour la bonne raison que la loi ne lui permet pas de prendre de telles garanties. Seules les banques et les sociétés de finance peuvent prendre en garantie des effets mobiliers.

Les Caisses populaires prêtent sur billet ou reconnaissance de dette sur la signature de l'emprunteur et parfois avec une ou plusieurs cautions. En 1964, les Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins ont fait 176,225 prêts sur billet ou reconnaissance de dette, pour un montant total de \$159,907,000.

Dans la nouvelle que M. André Lamarche, de la petite Fédération de Montréal, a envoyée aux journaux il n'y a rien de nouveau; en effet, c'est ce qu'ont toujours fait les vraies Caisses populaires.

Esperant que vous voudrez bien publier cette mise au point, je demeure, Votre bien dévoué, Directeur général.

Mes accusateurs, a poursuivi le maire de Chomedey, ont aussi accolé mon nom et mes activités à certaines ventes d'immeubles pour taxes dans la ville d'Auteuil. "J'ignorais ces ventes, a dit Me Lavoie, sur lesquelles d'ailleurs je n'ai aucun contrôle, et je n'y ai participé ni de près ni de loin".

Interrogé sur les motifs qui avaient pu pousser MM. Léger, Vinet et Gagnon à produire un tel document, Me Lavoie répond qu'il doit y avoir une manœuvre mesquine de la part d'adversaires politiques qui au surplus se présentent comme des ennemis irréductibles de tout projet de fusion.

"Me Jean-Louis Léger, a-t-il

précisé, a déjà été remercié de ses services par le conseil municipal de Chomedey alors qu'il était procureur de la cité à la Cour municipale. Me Henri Vinet, notaire, a été mon adversaire lors des dernières élections à Chomedey (il a obtenu 1,113 voix contre 4,362). Quant à M. Albert Gagnon, il était l'un des 12 candidats à l'éche-

vinage et avait reçu l'appui de M. Vinet; il a été défait par une écrasante majorité et a subi le même sort aux élections scolaires qui ont suivi."

"Ces messieurs étaient contre la création de la cité de Chomedey, contre l'union de la commission scolaire de cette même ville, comme ils sont violemment contre tout projet

d'annexion sur l'île Jésus", a ajouté Me Lavoie.

En demandant au procureur général une enquête sur des affirmations qu'ils savent fausses, ils espèrent, sans doute faire trainer en longueur tout projet de fusion, s'opposant qu'ils sont en sous-main par un groupe, petit mais puissant, d'anti-annexionnistes, a-t-il affirmé.



Nouvelle envolée-jet sans escale vers Paris tous les jours à 7:35 P.M.—Sensationnelle!

Europe 870 sera là bientôt! A partir du 25 avril un jet DC-8 d'Air Canada quittera Montréal vers Paris tous les jours... et à la même heure: 7:35 P.M.! Vraiment, ce printemps et cet été rien ne sera plus rapide ni plus commode que l'envolée "Europe 870"!

Europe 870 sera le choix des gens avides de l'Europe qui veulent s'y rendre à la rapidité du jet et surtout dans une ambiance amicale et détendue. A partir du 25 avril, un départ tous les jours de la semaine fixé à une heure idéale: 7:35 P.M. Communiquez avec votre agent de voyages ou Air Canada aujourd'hui même! Tél. 937-5771.



Pour un avant-goût de l'Europe...

AIR CANADA

Notre nouveau numéro: 937-5771. Bureaux d'Air Canada à la Place Ville Marie et au 7116, rue St. Hubert.

La journée parisienne de Paul Gérin-Lajoie

PARIS — Cette fin de semaine n'aura pas été consacrée au repos par M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'éducation du Québec qui avait signé comme on sait, samedi, un document appelé "entente" culturelle avec la France, premier acte entre le Québec et une puissance étrangère.

En effet, ces deux journées furent remplies par des loisirs organisés sans guère laisser souffler le ministre et sa suite.

C'est ainsi qu'après la signature d'un acte qui n'a rien perdu de sa valeur pour être dénué de rubans et des cachets de cire des contrats entre Etats souverains, M. Gérin-Lajoie se rendit dans un grand hôtel de la capitale où il était, avec les fonctionnaires de son ministère, l'invité d'honneur de M. Christian Fouchet, ministre de l'éducation nationale française.

Ces fonctionnaires sont M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'éducation, M. Claude Morin, sous-ministre des affaires fédérales-provinciales, M. Gaston Chomette, directeur de la coopération du ministère de l'éducation, et M. Jean Paré, secrétaire du ministre. A l'issue de ce déjeuner, M. Gérin-Lajoie accordait une entrevue à son hôtel aux représentants de la radio-télévision française. La brève fin de soirée seule était libre.

Dimanche, le ministre et sa suite arrivaient à Sévres, aux alentours de Paris, pour y visiter le musée national de céramique où se trouvent les plus belles pièces de porcelaine du monde occidental, sous la

conduite de M. Fourest, conservateur du musée.

Après le déjeuner pris dans un hôtel de Versailles les Canadiens se rendirent au château historique des rois de France où une visite-excursion spéciale



avait été organisée en leur honneur sous la conduite d'un conférencier des musées nationaux de France. Et, après quoi, sans avoir eu le temps de souffler il fallait regagner Paris à la hâte car M. Gérin-Lajoie y recevait à la délégation générale des étudiants poursuivant en ce moment leurs études.

Enfin les visiteurs passèrent la soirée à l'Opéra rebaptisé depuis peu Théâtre de France, où ils virent la pièce du moment intitulée "Il faut passer

par les nuages", de M. François Billeloux.

Lundi, le programme était encore plus chargé, car c'est à neuf heures et demie, heure assez inusitée pour des audiences à Paris, que M. Gérin-Lajoie recevait à la délégation les directeurs du Syndicat des éditeurs français. A onze heures, il rencontrait M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales en France et à midi il était reçu par M. Maurice Couve de Murville, ministre français des affaires étrangères au Quai d'Orsay.

M. Jean Chapdelaine, délégué général du Québec, offrit ensuite en l'honneur de la délégation canadienne un déjeuner en sa résidence de l'avenue Georges V. A trois heures, M. Gérin-Lajoie recevait M. René Bazennery, secrétaire général à la jeunesse et aux sports de France à l'hôtel où il est descendu à Paris. Un entretien avait lieu ensuite à l'Elysée, résidence du général de Gaulle avec M. Etienne Burin des Roziers, secrétaire général de la présidence de la république, entretien qui sera suivi d'une audience de M. Raymond Triboulet, ministre délégué chargé de la coopération et d'une conversation avec le directeur de l'Ecole nationale d'administration, M. Gazier, en fin d'après-midi, clôturait la série des entretiens.

La journée de lundi s'est terminée par un nouveau dîner offert par M. Jean Chapdelaine au Cercle interallié pour les membres de la colonie canadienne de Paris.

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

VACANCES

VOYAGES DE NOCES

SERVICE GRATUIT

9 A.M. À 9 P.M.

VOYAGES

TRAVELAIDE

LTEE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

B. A. TURCOTTE, PRESIDENT

JULES DESMARIS, SEC.-GEN.

UN. 1-7272